

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

29 MAI 2026

PROJETS DE DÉCRET

**contenant le premier ajustement du budget des recettes
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026**

**contenant le premier ajustement du budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026**

EXPOSÉ PARTICULIER *

**afférent aux compétences du Ministre du Territoire, des Infrastructures,
de la Mobilité et des Pouvoirs locaux**

I	Introduction	3
II	Recettes	4
II.1	Dispositif des recettes	4
II.2	Tableau des recettes	5
III	Depenses	13
III.1	Dispositif des dépenses	13
III.2	Listes des programmes	15
III.3	Tableaux des dépenses par programmes	16
	Division Organique 14 – Mobilité et Infrastructures	16
	Division Organique 17 – Intérieures et Actions Sociales.....	44
	Division Organique 18 – Entreprises, emploi et recherche.....	53
IV	Unités d’administration publique	58
IV.1	CRAC (fonctionnement)	58
IV.2	CRAC FA.....	73
IV.3	CRAC FA PWI	93
IV.4	CRAC LT.....	104
IV.5	OTW.....	108
IV.6	SOFICO	137
IV.7	AWSR.....	151
IV.8	PAC.....	156
V	Note de genre	165
V.1.	Introduction.....	165
V.2.	Division Organique 14 - Mobilité et Infrastructures	165
V.3.	Division Organique 17 – Affaires Intérieures	166

I INTRODUCTION

L'ajustement du budget 2026 revêtira comme souvent une portée « technique », à savoir apporter une réponse ciblée ainsi que l'un ou l'autre correctif justifié, sans remettre fondamentalement en cause les grands équilibres du budget initial, et notamment la trajectoire d'assainissement des finances publiques régionales.

Globalement, le budget ajusté 2026 afférent aux compétences du Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux s'établit respectivement à 4.648.673 k€ en crédits d'engagement (contre 4.575.748 k€ à l'initial, soit une augmentation de 72.925 k€) et à 4.312.842 k€ en crédits de liquidation (contre 4.208.876 k€ à l'initial, soit une augmentation de 103.966 k€).

Ces montants seront également majorés dans le courant de cette année au départ de la provision constituée par le Gouvernement au sein de la maquette de la Ministre GALANT afin de répondre aux besoins IT « métier » exprimés par les différents SPW, dont le SPW MI.

Les principaux mouvements au sein des divisions organiques et programmes dévolus au Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux sont les suivants :

- Convention RER SNCB et Infrabel : adaptation des montants (+16k€ en CE/CL sur le DF 045.042 et - 746k€ en CE / +935k€ en CL pour le DF 045.036) conformément aux conventions signées et aux derniers estimatifs communiqués par la SNCB quant à l'avancement des travaux.
- Shadow toll routes et voies hydrauliques (DF 049.098) : la variation de +11.089k€ en CE et en CL fait suite aux informations communiquées par la SOFICO dans le cadre de l'ajustement 2026 et au basculement, à partir du 1^{er} janvier 2026, vers le modèle de projections TRADEMEX qui intègre un périmètre exhaustif du réseau structurant, une identification précise des poids lourds sans OBU et une granularité fine des données de trafic (contrairement à la méthode d'extrapolation utilisée jusqu'alors).
- Encours : une enveloppe de 60 millions d'euros en CL a été dégagée par le Gouvernement afin de permettre le paiement des factures découlant de l'exécution des dossiers du PIMPT (+34.525 k€) et du RTE-T (+25.000 k€).
- PIVH et OA : un lissage des dépenses de 35M€ en CE et de 50M€ en CL a été réalisé au départ des DF 049.142 (PIVH) et 049.147 (OA) en lien avec le rythme d'avancement des dossiers.
- FISIR : adaptation du niveau de dépenses découlant de la baisse des recettes d'infractions routières en provenance du fédéral à concurrence de 5.292 k€ (DF 912.006).
- Compensation Plan Marshall : +45.000 k€ en CE/CL (DF 091.042) à la suite de la suspension du décret voté en décembre 2025 et dans l'attente de la réforme qui produira ses effets à partir de 2027.
- SOWAFINAL III – volet ZAE : +15.000 k€ en CE afin de permettre d'engager les dossiers qui n'ont pas pu être instruits ni de ce fait engagés en 2025.

Outre les variations précédentes, une série de variations à la hausse découle de l'application des paramètres macroéconomiques publiés par le bureau du plan en date du 07 avril 2026.

II RECETTES

II.1 DISPOSITIF DES RECETTES

Pour mémoire

II.2 TABLEAU DES RECETTES

Moyens budgétaires	Titre	Sect	D.O.	SEC	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel	FGS	En EUR					En milliers EUR	
								Exécutions					Prévisions	
								2021	2022	2023	2024	2025	2026 ini	2026 aju
Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le RTE-I	4		10	60 7	90810004	899.005		26.980.935	27.924.807	17.579.467	-	25.212.969	600	600
Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés - Intérêts de créances fiscales	1	1	16	26 10	92610000	901.265					38.629	46.932	-	-
Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés	1	1	19	36 90	93690000	901.252					2.371.251	2.386.853	1.050	1.050
Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	1	1	19	36 60	93660000	901.006		499.806.691	534.366.036	569.948.304	593.765.887	615.905.324	623.448	631.568
Taxe de mise en circulation (y compris eco-malus)	1	1	19	36 60	93660000	901.007		145.223.647	136.198.357	155.138.133	156.906.401	152.573.680	163.890	165.555
Ventes et prestations au service des entreprises	1	3	14	16 11	91611000	901.222				-	9.319	7.832	235	235
Redevances relatives aux dossiers d'homologation des véhicules – Entreprises (recettes affectées au FISIR : AB 050.001, programme 14.050, division organique 14)	1	3	14	16 11	91611000	912.002			1.619.988	1.811.648	1.992.021	2.362.082	2.200	2.200
Produit de la location de biens	1	3	14	16 12	91612000	901.049		222.707	231.934	297.186	285.385	415.483	320	320
Droits d'inscription aux examens de qualification professionnelle et redevance d'agrément des accompagnateurs de véhicules exceptionnels	1	3	14	16 12	91612000	901.223				-	16.814	7.928	22	22
Redevances relatives aux dossiers d'homologation des véhicules – Ménages (recettes affectées au FISIR : AB 050.001, programme 14.050, division organique 14)	1	3	14	16 12	91612000	912.003			151.404	184.327	187.202	191.537	250	250
(Modifié) Recettes d'autres secteurs que l'administration publique en matière de travaux routiers et hydrauliques	1	3	14	18 10	91810000	901.293								415
Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Secteur privé (recettes affectées au FISIR : AB 050.001, programme 14.050, division organique 14)	1	3	14	18 10	91810000	912.007						-	-	-

Moyens budgétaires	Titre	Sect	D.O.	SEC	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel	FGS	En EUR					En milliers EUR	
								Exécutions					Prévisions	
								2021	2022	2023	2024	2025	2026 ini	2026 aju
Recettes en matière de travaux routiers et hydrauliques	1	3	14	18 20	91820000	901.291						415	-	
Recettes du secteur des administrations publiques en matière de travaux routiers et hydrauliques	1	3	14	18 20	91820000	901.052						89	89	
Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au FISIR : AB 050.001, programme 14.050, division organique 14)	1	3	14	18 20	91820000	912.008						-	-	
Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	1	3	14	28 10	92810000	901.054	2.955					-	-	
Transferts de revenus des unités d'administration publique - SOFICO (droit d'emphytéose)	1	3	14	28 30	92830000	901.210			182.350			2.679.770	15.800	
Produits de la location de terres	1	3	14	28 30	92830000	901.263						82.504	3.340	
Remboursement de dotation trop perçue en provenance de l'AWSR	1	3	14	33 0	93300000	901.256						-	-	
Dédommagement, amendes, redevances en matière de réseaux routiers et hydrauliques	1	3	14	38 10	93810000	901.135	55.678		87.733			50.391	19.048	
Amendes et pénalités perçues dans le cadre de l'exécution des marchés publics	1	3	14	38 10	93810000	901.200			319.799			578.226	324	
Recettes diverses perçues en matière de sécurité routière (recettes affectées au FISIR : AB 050.001, programme 14.050, division organique 14)	1	3	14	38 10	93810000	912.001	5.393.104		154.887			162.678	190	
Autres transferts de revenus des organismes de contrôle technique agréés (recettes affectées au FISIR : AB 050.001, programme 14.050, division organique 14)	1	3	14	38 10	93810000	912.005			3.000.000			8.810.729	4.500	
Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	1	3	14	38 30	93830000	901.055						-	-	

Moyens budgétaires	Titre	Sect	D.O.	SEC	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel	FGS	En EUR					En milliers EUR	
								Exécutions					Prévisions	
								2021	2022	2023	2024	2025	2026 ini	2026 aju
Transferts de revenus en provenance des ménages	1	3	14	38 50	93850000	901.285							1.130	1.130
Perceptions immédiates, transactions et amendes liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relève de la compétence des régions (recettes affectées au FISIR : AB 050.001, programme 14.050, division organique 14)	1	3	14	38 50	93850000	912.006							87.507	82.215
Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	1	3	14	39 10	93910000	901.056			15.194		234.195		-	-
"Récupérations de de sommes indûment payées - Administrations publiques locales (recettes affectées au FISIR : AB 050.001, programme 14.050, division organique 14)	1	3	14	43 21	94321000	912.010								
Recettes en provenance de la Ville de Namur et d'Interparking dans le cadre du projet Grognon	1	3	16	28 10	92810000	901.070								
Redevances liées aux autorisations de voiries	1	3	16	28 10	92810000	901.071								
Transferts de revenus des entreprises - Amendes transactionnelles CoDT aux entreprises	1	3	16	38 10	93810000	901.157			1.000		17.376		23.006	38
Transferts de revenus des ménages - Amendes transactionnelles CoDT aux ménages	1	3	16	38 50	93850000	901.158			28.739				843	6
Contribution des opérateurs de télécommunication aux initiatives locales favorables au renforcement de la digitalisation en Région wallonne (Accord top III)	1	3	17	38 10	93810000	901.280							3.750.000	6.000
Récupérations de transfert en capital aux administrations publiques locales (recettes affectées au FISIR : AB 050.001, programme 14.050, division organique 14)	2	3	14	63 21	96321000	912.009							65	-
Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	2	3	14	66 42	96642000	901.105								-

Moyens budgétaires	Titre	Sect	D.O.	SEC	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel	FGS	En EUR					En milliers EUR	
								Exécutions					Prévisions	
								2021	2022	2023	2024	2025	2026 ini	2026 aju
Produits de la vente de terrains au secteur des administrations publiques	2	3	14	76 11	97611000	901.264			1.173.022	334.875		27		
Produits résultant de la vente et de l'attribution au secteur privé de biens immobiliers - Terrain	2	3	14	76 12	97612000	901.182			2.668.484	472.171		193		
Produits résultant de la vente et de l'attribution au secteur privé de biens immobiliers - Bâtiment	2	3	14	76 32	97632000	901.183			837.055	1.625.000		-		
Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Remboursement de subventions - Administrations	2	3	16	63 21	96321000	901.255			-	-		-		
Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du CodT	2	3	16	86 80	98680000	901.115			-	-		-		
Récupération liée aux zones d'activité économique - UAP	2	3	18	61 41	96141000	901.121			-	-		-		
Récupération liée aux zones d'activité économique - Intercommunales	2	3	18	63 53	96353000	901.122		207.128	217.750	465.968		-		
Total des recettes								677.892.845	700.926.440	818.146.846	930.358	935.115		
Dont recettes affectées								5.393.104	1.874.723	5.334.110	94.647	89.355		
Dont section particulière								26.980.935	27.924.807	25.212.969	600	600		

Titre : 1=recettes courantes ; 2=recettes de capital ; 3=recettes d'emprunts

Sect : 1=recettes fiscales ; 2=recettes générales ; 3=recettes spécifiques

Article : codification SEC (2etSEC, n° d'ordre, 3et4SEC)

Compte budgétaire : sous la forme de 9 Code sec 000

Domaine fonctionnel (affiché dans le tableau des recettes)

F.G.S. : recettes fiscales, générales et/ou spécifiques

2021-2025 : recettes imputées aux exercices de références

2026 ini recettes prévues au budget 2026 initial

2026 aju : crédits évalués

COMMENTAIRES PAR DOMAINE FONCTIONNEL

Domaine fonctionnel 901.006 - Taxe de circulation sur les véhicules automobiles

(Code SEC 36.60)

- Base légale, décrétales ou réglementaire :
 - La loi spéciale du 16 janvier 1989, complétée par la loi du 23 janvier 1989, et relative au financement des Communautés et des Régions (article 3, alinéa 1er, 10°), telle que modifiée par la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des Communautés et extension des compétences fiscales des Régions (article 5) ;
 - Le code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus (articles 3 à 42) ;
 - Le décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes ;
- Montant estimé : **623.448 milliers EUR**
- Montant du crédit ajusté : **631.568 milliers EUR**
- Cette adresse budgétaire se rapporte aux recettes provenant de la taxe de circulation sur les véhicules, ainsi que de la taxe complémentaire de circulation.

L'estimation 2026 ajustée est fondée sur les données fournies en avril 2026 par le SPW Finances.

L'estimation prudente des droits constatés pour le premier ajustement du budget 2026 est réalisée sur la base de la législation actuellement en vigueur. Elle s'appuie sur l'ensemble de l'exécution 2025, en tenant notamment compte des dégrèvements et annulations intervenus en matière de taxe de circulation.

Par ailleurs, les prévisions en matière d'indexation du Bureau du Plan publiées en date du 07 avril 2026 exercent une influence sur les prévisions budgétaires. Elles sont intégrées dans l'estimation.

Le montant des droits constatés en matière de taxe de circulation en 2025 est de 648.539.000,00€

Les droits constatés en 2025 sont réévalués en 2026 car les barèmes de taxation sont indexés le 1er juillet de chaque année, par conséquent, le montant des droits constatés en 2026 est estimé à 666.702.758,79€.

D'expérience, à la vue du taux de dégrèvements de 5,27%, les droits constatés sont corrigés et ramenés à 631.567.523,40€ (soit 666.702.758,79€ X 94,73 %).

- Perception trésorerie : hebdomadaire.

Domaine fonctionnel 901.007 - Taxe de mise en circulation (y compris l'écomalus)

(Code SEC 36.60)

- Base légale, décrétales ou réglementaire :
 - La loi spéciale du 16 janvier 1989, complétée par la loi du 23 janvier 1989, et relative au financement des Communautés et des Régions (article 3, alinéa 1er, 11°), telle que modifiée par la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des Communautés et extension des compétences fiscales des Régions (article 5) ;
 - Le code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus (articles 94 à 107)
 - Le décret du 5 mars 2008 portant création de l'écomalus sur les émissions de CO² par les véhicules automobiles des personnes physiques dans le code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus ;
 - Le décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes.
- Montant estimé : **163.890 milliers EUR**
- Montant du crédit ajusté : **165.555 milliers EUR**
- Cette adresse budgétaire se rapporte aux recettes provenant de la taxe de mise en circulation et de l'écomalus. L'estimation prudente des droits constatés est réalisée pour ce 1^{er} ajustement du budget 2026 en application de

la législation actuellement en vigueur. Elle repose sur l'exécution 2025 en tenant notamment compte des dégrèvements et annulations réalisés en matière de taxe de mise en circulation.

Il convient également de souligner l'entrée en vigueur, au 1^{er} juillet 2025, de la réforme de la taxe de mise en circulation. Alors que la proposition budgétaire initiale 2026 était établie sur la base d'une projection, la présente proposition d'ajustement s'appuie, notamment, sur la totalité des droits constatés du second semestre 2025.

Les prévisions en matière d'indexation du Bureau du Plan publiées en date du 07 avril 2026 exercent une influence sur les prévisions budgétaires, car les barèmes en matière de taxe de mise en circulation sont indexés. Il en est tenu compte dans l'estimation.

Le montant des droits constatés en matière de taxe de mise en circulation en 2025 est de 154.843.000,00 €.

Le montant des droits constatés en 2026, après adaptation à la réforme de la TMC et indexation, est estimé à 169.451.773,35€.

D'expérience, à la vue des taux de dégrèvements (2,30 %), les droits constatés sont corrigés et ramenés à 165.554.382,56€ (soit 169.451.773,35€ X 97,70 %).

- Perception trésorerie : hebdomadaire.

Domaine fonctionnel 901.293 – (Modifié) Recettes d'autres secteurs que l'administration publique en matière de travaux routiers et hydrauliques

(Code SEC 18.10)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Prestation de services pour autrui
- Montant estimé : **0 millier EUR**
- Montant du crédit ajusté : **415 milliers EUR**
- Cette adresse budgétaire se rapporte aux recettes, en provenance d'autres secteurs que l'administrations publiques, en matière de travaux routiers et hydrauliques en compris les essais sur sites, essais en laboratoire, mise à disposition de personnel spécifique, la vente de documents et de rapports spécifiques et organisation d'information pour les entreprises.

Le montant du crédit ajusté correspond au montant qui était repris sur le DF de recette 901.291 au sein du budget 2026 initial et qui est transféré sur le présent DF afin de respecter la codification SEC de la recette.

- Perception trésorerie : non réglementée.

Domaine fonctionnel 901.291 – Recettes en matière de travaux routiers et hydrauliques

(Code SEC 18.20)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Prestation de services pour autrui
- Montant estimé : **415 milliers EUR**
- Montant du crédit ajusté : **0 millier EUR**
- Cette adresse budgétaire se rapportait aux recettes, en provenance d'autres secteurs que l'administrations publiques, en matière de travaux routiers et hydrauliques en compris les essais sur sites, essais en laboratoire, mise à disposition de personnel spécifique, la vente de documents et de rapports spécifiques et organisation d'information pour les entreprises.

Le montant du crédit qui était repris sur ce DF au sein du budget 2026 initial a été transféré sur le DF 901.293 afin de respecter la codification de la recette.

Le présent DF sera proposé à la suppression lors de l'établissement du budget 2027 initial.

- Perception trésorerie : non réglementée.

Domaine fonctionnel 912.006 – Perceptions immédiates, transactions et amendes liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relève de la compétence des régions (recettes affectées au FISIR : AB 050.001, programme 14.050, division organique 14)

(Code SEC 38.50)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux Régions et Communautés.
 - Dispositions légales et réglementaires en matière de marchés publics.
- Montant estimé : **87.507 milliers EUR**
- Montant du crédit ajusté : **82.215 milliers EUR**
- Cette adresse budgétaire se rapporte à d'éventuelles recettes de capital provenant des perceptions immédiates, transactions et amendes liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relève de la compétence des régions, au-delà d'un montant de 56.950 milliers EUR affectés au budget général des recettes de la Région.

Le montant du crédit ajusté correspond au montant des estimations de recettes, découlant d'infractions routières, en provenance du Fédéral.
- Perception trésorerie : non réglementée.

Domaine fonctionnel 901.157 - Transferts de revenus des entreprises - Amendes transactionnelles CoDT

(Code SEC : 38.10)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret budgétaire des recettes.
- Montant estimé : **0 millier EUR**
- Montant du crédit ajusté : **38 milliers EUR**
- Il s'agit d'une adresse budgétaire permettant de se conformer à la codification SEC. Elle se rapporte aux recettes de transferts de revenus des entreprises, et plus spécifiquement les amendes au CoDT.

Le montant du crédit ajusté correspond au montant des droits déjà constatés au cours du premier trimestre 2026.
- Perception trésorerie : non réglementée.

Domaine fonctionnel 901.158 - Transferts de revenus des ménages – Amendes transactionnelles CoDT

(Code SEC : 38.50)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret budgétaire des recettes.
- Montant estimé : **0 millier EUR**
- Montant du crédit ajusté : **6 milliers EUR**
- Il s'agit d'une adresse budgétaire se rapportant aux recettes de transferts de revenus des ménages, et plus spécifiquement les amendes au CoDT.

Le montant du crédit ajusté correspond au montant des droits déjà constatés au cours du premier trimestre 2026.
- Perception trésorerie : non réglementée

Domaine fonctionnel 901.264 - Produits de la vente de terrains au secteur des administrations publiques

(Code SEC : 76.11)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Décret budgétaire des recettes.
- Montant estimé : **0 millier EUR**
- Montant du crédit ajusté : **27 milliers EUR**
- Il s'agit d'une adresse budgétaire permettant la perception des produits de la vente de terrains au secteur des administrations publiques

Le montant du crédit ajusté correspond au montant des droits déjà constatés au cours du premier trimestre 2026.

- Perception trésorerie : non réglementée

Domaine fonctionnel 901.182 - Produits résultant de la vente et de l'attribution au secteur privé de biens immobiliers - Terrain

(Code SEC 76.12)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Décret budgétaire des recettes.
- Montant estimé : **0 millier EUR**
- Montant du crédit ajusté : **193 milliers EUR**
- Cette adresse budgétaire se rapporte à d'éventuelles recettes de capital résultant de la vente de terrains gérées directement par la Région.

Le montant du crédit ajusté correspond au montant des droits déjà constatés au cours du premier trimestre 2026.

- Perception trésorerie : non réglementée.

III DEPENSES

III.1 DISPOSITIF DES DÉPENSES

CHAPITRE 1er - Dispositions générales

Article 3

L'article 5 du décret du 19 décembre 2025 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-3 du CDLD, l'enveloppe du Fonds spécial de l'aide sociale pour le budget ajusté 2026 (domaine fonctionnel 091.046 du programme 17.091) est fixée à 93.554 milliers d'euros, tenant compte des prévisions du Bureau Fédéral du Plan publiées en avril 2026 pour l'inflation 2025 et 2026 et du refinancement structurel de 5.000 milliers d'euros confirmé lors du budget initial 2010.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe du fonds sera garantie lors de l'ajustement 2027 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2026 »

Justificatif

Cet article fixe le montant du Fonds Spécial de l'Aide sociale compte tenu des derniers paramètres économiques.

Article 4

L'article 6 du décret du 19 décembre 2025 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-4 du CDLD, l'enveloppe octroyée au CRAC pour le budget ajusté 2026 (domaine fonctionnel 091.022 du programme 17.091) est fixée à 141.030 milliers d'euros, tenant compte des prévisions du Bureau Fédéral du Plan publiées en avril 2026 pour l'inflation 2025 et 2026

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe octroyée au CRAC est garantie lors de l'ajustement 2027 car il est tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2026. »

Justificatif

Cet article fixe le montant de la dotation au CRAC compte tenu des derniers paramètres économiques.

Article 6

L'article 22 du décret du 19 décembre 2025 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées ouvert auprès de Belfius Banque :

- au 1^{er} juin 2026 : 23.648.000 euros représentant les intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 telle que modifiée par son avenant n° 16 du 15 juillet 2008, soit 14.767.000 euros, adaptés, à partir de l'année de répartition 2009, au pourcentage d'évolution, lequel est majoré d'un pour cent à partir de 2010 (domaine fonctionnel 091.022 du programme 17.091) ;
- au 1^{er} août 2026 : 78.236.000 euros représentant l'intervention complémentaire régionale (domaine fonctionnel 091.022 du programme 17.091) ;
- au 1^{er} octobre 2026 : 39.146.000 euros représentant la dotation octroyée au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes (domaine fonctionnel 091.022 du programme 17.091) ;
- au 31 décembre 2026 au plus tard : 20.000.000 euros représentant le soutien aux communes dans le cadre de la problématique des pensions (domaine fonctionnel 091.058 du programme 17.091). »

Justificatif

Cet article autorise le Gouvernement à verser au compte CRAC les montants conformément à la réforme du Fonds

des communes de 2008 ainsi que la dotation octroyée dans le cadre de la problématique des pensions (Plan Oxygène). Les modifications apportées à cet article visent à adapter les montants compte tenu des derniers paramètres économiques.

Article 10

L'article 57 du décret du 19 décembre 2025 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 est modifié comme suit :

Les montants trop perçus versés aux CPAS au cours des années précédentes dans le cadre de la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les Centres publics d'aide sociale, de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence et de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale peuvent être considérés pour l'exercice **2026** comme des avances de l'année en cours.

Le solde disponible des années antérieures dans le cadre de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence, et de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, peut être utilisé pour couvrir les dépenses inhérentes à l'année budgétaire courante.

Le solde disponible des années antérieures dans le cadre de la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale, peut être utilisé pour couvrir les dépenses inhérentes à l'année budgétaire courante.

Justificatif :

La modification apportée à cet article vise à corriger une erreur matérielle de l'INI 2026 (exercice 2025 → exercice 2026).

CHAPITRE 9 – Organismes

Article 16

L'article 94 du décret du 19 décembre 2025 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de fonctionnement du Centre régional d'Aide aux Communes de l'année 2026 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 8.007.000 euros pour les recettes et à 8.007.000 euros pour les dépenses. »

Justificatif

Cet article fixe le montant du budget ajusté 2026 du Centre régional d'Aide aux Communes.

III.2 LISTES DES PROGRAMMES

TABLEAU SYNTHETIQUE

En dépenses, le budget ajusté 2026 du Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, se présente synthétiquement comme suit :

DO	Libellé	Prog.	Libellé	Prog. WBFIn	En milliers EUR			
					MA		MP	
					2026 ini	2026 aju	2026 ini	2026 aju
02	Dépenses de cabinet	005	Subsistance	02.005	5.068	5.068	5.068	5.068
10	Secrétariat général	122	PRW et PNRR	10.122	19.907	19.907	147.898	147.898
14	Mobilité et Infrastructure	001	Fonctionnel	14.001	13.300	13.300	13.777	13.777
14	Mobilité et Infrastructure	044	Actions et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière	14.044	50.666	50.666	18.512	18.512
14	Mobilité et Infrastructure	045	Transport Urbain, interurbain et scolaire	14.045	920.288	919.597	886.628	887.618
14	Mobilité et Infrastructure	048	Travaux subsidiés	14.048	12.445	12.445	10.570	10.570
14	Mobilité et Infrastructure	049	Réseau routier, autoroutier et voies hydrauliques - Construction et entretien du réseau	14.049	644.611	625.357	517.684	542.955
14	Mobilité et Infrastructure	050	Fonds budgétaire : FISIR	14.050	50.320	45.028	50.320	45.028
15	Agriculture, ressources naturelles et environnement	062	Prévention et protection : air, eau, sol	15.062	473	473	552	552
16	Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie	001	Fonctionnel	16.001	90	90	160	160
16	Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie	078	Aménagement du territoire et urbanisme	16.078	34.546	34.578	20.591	20.623
16	Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie	079	Rénovation et revitalisation urbaine, politique de la Ville et sites d'activité économique désaffectés.	16.079	72.304	72.304	74.631	74.631
17	Pouvoirs locaux, action sociale et santé	001	Fonctionnel	17.001	967	967	1.074	1.074
17	Pouvoirs locaux, action sociale et santé	091	Affaires intérieures	17.091	2.682.306	2.765.436	2.386.855	2.469.820
18	Entreprises, emploi et recherche	001	Fonctionnel	18.001	3	3	3	3
18	Entreprises, emploi et recherche	098	Zones d'activités économiques	18.098	68.204	83.204	74.303	74.303
19	Fonctionnel	001	Fonctionnel	19.001	250	250	250	250
TOTAUX					4.575.748	4.648.673	4.208.876	4.312.842

Légende :

D.O. : n° de la division organique

Libellé : dénomination de la division

Libellé : dénomination du programme

Prog. WBFIn : (3 premières positions du domaine fonctionnel repris dans le tableau des dépenses repris en annexe)

MA 2026 ini : moyens d'engagement de l'exercice 2026 initial

MA 2026 aju : moyens d'engagement prévus au budget 2026 ajusté

MP 2026 ini : moyens de paiement de l'exercice 2026 initial

MP 2026 aju : moyens de paiement prévus au budget 2026 ajusté

III.3 TABLEAUX DES DÉPENSES PAR PROGRAMMES

DIVISION ORGANIQUE 14 – MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES

PROGRAMME 14.045– TRANSPORT URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	Prog. WBFIN	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/ CL/ DP	R. I. E. P.	En milliers EUR			
									MA		MP	
									2026 ini	2026 aju	2026 ini	2026 aju
									Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire	I	14	045
Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants (dont la mise en œuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires)	I	14	045	14.045	83122000	045.004	ce/cl		0	0	268	268
Soutien aux ASBL dans le cadre d'actions innovantes en matière de mobilité rurale	I	14	045	14.045	83132000	045.048	ce/cl		0	0	210	210
Cofinancement européen – autres subventions d'exploitation (Interreg 2021-2027)	I	14	045	14.045	83132000	045.049	ce/cl		0	0	0	0
Financement des intérêts de la convention RER SNCB - RW	I	14	045	14.045	83200000	045.042	ce/cl		842	858	842	858
Subventions aux ASBL au service des ménages	I	14	045	14.045	83300000	045.005	ce/cl		933	933	723	723
Subventions pluriannuelles - Subventions aux ASBL au service des ménages	I	14	045	14.045	83300000	045.051	ce/cl		875	875	175	175
Intervention financière de la Région en faveur de l'OTW couvrant l'établissement et l'organisation de transport scolaire, y compris le transport des enfants présentant un handicap	I	14	045	14.045	84140000	045.010	ce/cl		69.251	69.251	69.251	69.251
Intervention financière de la Région en faveur de l'OTW pour le subventionnement des transporteurs de personnes à mobilité réduite (PMR)	I	14	045	14.045	84140000	045.011	ce/cl		5.277	5.277	5.277	5.277
Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de l'OTW	I	14	045	14.045	84140000	045.014	ce/cl		619.277	619.277	619.277	619.277
Engagements sociaux OTW	I	14	045	14.045	84140000	045.016	ce/cl		35.736	35.736	35.736	35.736
Intervention financière de la Région au bénéfice des communes	I	14	045	14.045	84322000	045.020	ce/cl		71	71	34	34
Dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'assurer le transport scolaire interne	I	14	045	14.045	84526000	045.021	ce/cl		75	75	75	75
Préfinancement du projet RER (infrabel)	I	14	045	14.045	84540000	045.036	ce/cl		1.681	935	0	935
SOUS-TOTAL DU TITRE I									739.818	739.088	737.668	738.619
Financement additionnel ferroviaire - SNCB	II	14	045	14.045	85111000	045.046	ce/cl		17.930	17.930	535	535
Remboursement à l'OTW des coûts exposés pour le projet du tram de Liège	II	14	045	14.045	86141000	045.023	ce/cl		40.015	40.015	40.015	40.015
Subventions à l'OTW pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'infrastructure	II	14	045	14.045	86141000	045.024	ce/cl		11.083	11.083	11.083	11.083
Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par l'OTW	II	14	045	14.045	86141000	045.026	ce/cl		57.943	57.987	57.943	57.982

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	Prog. WBFIN	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/ CL/ DP	R. I. E. P.	En milliers EUR			
									MA		MP	
									2026 ini	2026 aju	2026 ini	2026 aju
									Participation de la Région au programme "Métro de Charleroi" (OTW)	II	14	045
Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants - OTW (Gare de Namur)	II	14	045	14.045	86141000	045.031	ce/cl		2.690	2.690	2.690	2.690
Subvention à l'OTW pour la réalisation du PIMPT	II	14	045	14.045	86141000	045.037	ce/cl		0	0	0	0
Cofinancement Européen - Subventions à l'OTW afin de lui permettre de prendre en charge les dépenses relatives à la mise en œuvre de la programmation 2021-2027	II	14	045	14.045	86141000	045.045	ce/cl		0	0	0	0
Subvention à l'OTW en vue de l'électrification de la flotte et de la décarbonation	II	14	045	14.045	86141000	045.050	ce/cl		22.900	22.900	22.900	22.900
Financement de la convention Axe 3 Infrabel - RW	II	14	045	14.045	86540000	045.041	ce/cl		0	0	0	0
Financement additionnel ferroviaire - Infrabel	II	14	045	14.045	86540000	045.047	ce/cl		14.550	14.550	435	435
Investissement de la Région pour favoriser la mobilité et l'intermodalité dans les transports	II	14	045	14.045	87310000	045.033	ce/cl		0	0	0	0
Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux - Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885) - via OTW	II	14	045	14.045	88561000	045.038	ce/cl		75	75	75	75
SOUS-TOTAL DU TITRE II									180.470	180.509	148.960	148.999
TOTAL DU PROGRAMME									920.288	919.597	886.628	887.618

Légende :

Moyens budgétaires : libellés des articles

Tit : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital

D.O. : n° de la division organique

Programme WBFIN : (3 premières positions du domaine fonctionnel repris dans le tableau des dépenses repris en annexe)

Compte budgétaire : (8Code sec000) code affiché dans le tableau des dépenses annexé

Domaine fonctionnel : affiché dans le tableau des dépenses annexé

CE/CL/DP : crédits d'engagement, crédits de liquidation, dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires

R= crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche

I= crédits consacrés à l'investissement public

E= crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens

P= crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional

MA 2026 ini : moyens d'engagement de l'exercice 2026 initial

MA 2026 aju : moyens d'engagement prévus au budget 2026

MP 2026 ini : moyens de paiement de l'exercice 2026 initial

MP 2026 aju : moyens de paiement prévus au budget 2026

OBJECTIF DU PROGRAMME

En complémentarité avec l'offre ferroviaire fédérale de la SNCB, l'offre TEC de l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) constitue les services réguliers régionaux urbains, interurbains et scolaires.

Les crédits prévus dans ce programme concernent essentiellement le financement de l'OTW, au travers de diverses compensations ou dotations, pour les missions d'exploitation et d'investissement qui lui sont confiées au travers de son Contrat de Service Public (CSP), conformément au décret du 21 décembre 1989 relatif au transport de personnes en Région wallonne. Un CSP révisé a été validé par le Gouvernement en date du 16/04/2026. Il est, cette fois, assorti d'une trajectoire budgétaire engageante pour les deux parties et compatible avec le cadre budgétaire wallon, ainsi que d'un mode de gouvernance permettant de réaffirmer l'autonomie de l'OTW.

Outre le financement du transport scolaire délégué à l'OTW, des crédits sont consacrés au transport interne des élèves des écoles des Communautés française et germanophone en vertu d'accords de coopération.

Ce programme vise également le co- et pré- financement par la Région wallonne d'infrastructures ferroviaires en vertu d'accords de coopération.

Par ailleurs, le programme couvre le financement d'études instruites par l'Autorité Organisatrice du Transport et des frais de concertation avec les parties prenantes locales, régionales et fédérales, de frais de conseil juridique, ainsi que le subventionnement de partenaires en matière de mobilité collective et partagée.

Enfin et pour rappel, l'année 2026 se distingue par la pluriannualisation de certaines subventions facultatives, dont certaines sont reprises dans ce programme.

COMMENTAIRES PAR DOMAINE FONCTIONNEL

Domaine fonctionnel 045.042 – Financement des intérêts de la convention RER SNCB - RW

(Code SEC : 32.00)

- Base légale, décréte ou réglementaire :
 - Loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, article 92bis, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié en dernier lieu par la loi spéciale du 6 janvier 2014 ;
 - Décret du 22 mars 2002 portant assentiment à l'accord de coopération du 11 octobre 2001 entre l'Etat belge, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au plan d'investissement pluriannuel 2001-2012 de la SNCB ;
 - Décret du 28/02/2019 portant assentiment à l'accord de coopération du 5 octobre 2018 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au financement des infrastructures ferroviaires stratégiques
 - Contrat de préfinancement relatif aux travaux RER sur les lignes 124 et 161 en Région wallonne du 1/07/2019.

- Montant du crédit en cours

Engagement	842 milliers EUR
Liquidation	842 milliers EUR

- Montant du crédit ajusté

Engagement	858 milliers EUR
Liquidation	858 milliers EUR

- Ce crédit est destiné est destiné à la couverture annuelle des charges financières supportées par la SNCB jusqu'en 2049 pour les travaux dans les gares RER wallonnes. Ce montant est fixé sur base des projections financières transmises par la SNCB.

La majoration des crédits (soit +16k€ en CE/CL) vise à rencontrer l'actualisation des projections financières transmises par la SNCB à la date du 15 avril 2026.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026						
Crédits 2026	858	858				
Totaux	858	858				

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

Domaine fonctionnel 045.036 – Préfinancement du projet RER (infrabel)

(Code SEC : 45.40)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret du 22 mars 2002 portant assentiment à l'accord de coopération du 11 octobre 2001 entre l'Etat belge, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au plan d'investissement pluriannuel 2001-2012 de la SNCB ;
 - Décret du 28 février 2019 portant assentiment à l'accord de coopération du 5 octobre 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au financement des infrastructures ferroviaires stratégiques ;
 - Contrat du 5 décembre 2006 relatif au préfinancement d'investissements sur la partie localisée de l'axe Bruxelles-Luxembourg ;
 - Contrat du 1 juillet 2019 de préfinancement relatif aux travaux RER sur les lignes 124 et 161 en Région wallonne.

- Montant du crédit en cours

Engagement	1.681 milliers EUR
Liquidation	0 milliers EUR

- Montant du crédit ajusté

Engagement	935 milliers EUR
Liquidation	935 milliers EUR

- Ce crédit est destiné au préfinancement du projet RER réalisé par INFRABEL.

Le montant correspond à la charge d'intérêts, supportée par la Région wallonne conformément à la convention signée en date du 1^{er} juillet 2019, pour l'année 2026.

L'ajustement proposé vise à rectifier une erreur matérielle commise à l'initial par rapport au besoin en CE et en CL.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026						
Crédits 2026	935	935				
Totaux	935	935				

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

Domaine fonctionnel 045.026 – Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par l'OTW

(Code SEC : 61.41)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne ;
 - Contrat de service public entre la Région wallonne et l'OTW.
- Montant du crédit en cours

Engagement	57.943 milliers EUR
Liquidation	57.943 milliers EUR
- Montant du crédit ajusté

Engagement	57.982 milliers EUR
Liquidation	57.982 milliers EUR
- La compensation couvre les charges financières liées à la mise en œuvre des investissements d'exploitation (charges financières, loyers et amortissements) :
 - Les charges relatives aux engagements antérieurs, tels qu'ils sont repris dans les livres du bénéficiaire, ainsi que le manque à gagner, en termes de produits financiers, consécutif à l'intégration dans le cadre de ces engagements de capitaux par le bénéficiaire sous la forme d'autofinancement.
 - Les charges relatives aux nouveaux investissements en moyens et outils de production, réalisés par le bénéficiaire pour l'année.
 - Et/ou la réalisation d'investissements (dépenses directes en capital) en moyens et outils de production, réalisés par le bénéficiaire pour l'année.

La variation à la hausse des crédits (soit +39k€ en CE et en CL) correspond à l'adaptation du montant de l'intervention régionale aux derniers paramètres macro-économiques publiés par le bureau du plan en date du 07 avril 2026.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026						
Crédits 2026	57.982	57.982				
Totaux	57.982	57.982				

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

**PROGRAMME 14.049- RÉSEAU ROUTIER, AUTOROUTIER ET VOIES HYDRAULIQUES -
CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DU RÉSEAU**

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	Prog. WBFIN	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/ CL/ DP	R. I. E. P.	En milliers EUR			
									MA		MP	
									2026 ini	2026aju	2026 ini	2026aju
Frais généraux de fonctionnement	I	14	049	14.049	81211000	049.004	ce/cl		19.548	19.548	11.275	11.275
Frais d'études, documentation, frais de publication, participation à des séminaires et des manifestations, frais de réunion et actions d'information relatifs aux déplacements doux, y compris le RAVeL	I	14	049	14.049	81211000	049.012	ce/cl		0	0	36	36
Achat de fondants chimiques pour le réseau non structurant	I	14	049	14.049	81211000	049.086	ce/cl		4.546	4.546	4.546	4.546
Dépenses de consommations énergétiques	I	14	049	14.049	81211000	049.088	ce/cl		10.420	10.420	10.420	10.420
Financement des programmes RTE-T - Frais d'études, d'essais et de coordination-sécurité/santé de chantiers	I	14	049	14.049	81211000	049.089	ce/cl		458	458	2.720	2.720
Etudes, marchés de services, de la communication pour les ports autonomes	I	14	049	14.049	81211000	049.097	ce/cl		0	0	0	0
Financement des programmes RTE-T SE 2.2 - Frais d'études, d'essais et de coordination-sécurité/santé de chantiers	I	14	049	14.049	81211000	049.117	ce/cl		70	70	200	200
Frais d'études, d'essai et de coordination sécurité/santé de chantier Pimpt	I	14	049	14.049	81211000	049.120	ce/cl		6.108	6.108	5.167	7.907
Cofinancement européen - Etudes réalisées dans le cadre de programmes particuliers 2021-2027	I	14	049	14.049	81211000	049.127	ce/cl		270	270	270	270
(Modifié) Financement du programme PIVH - Frais d'études, d'essais et de coordination-sécurité/santé de chantiers	I	14	049	14.049	81211000	049.140	ce/cl		1.200	1.200	0	0
Loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne	I	14	049	14.049	81212000	049.005	ce/cl		580	580	373	373
Achats de biens non durables et de services - SOFICO	I	14	049	14.049	81221000	049.098	ce/cl		124.002	135.091	124.002	135.091
Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques	I	14	049	14.049	81221000	049.099	ce/cl		2.500	2.500	1.500	1.500
Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques - Réforme de l'Etat	I	14	049	14.049	81221000	049.108	ce/cl		335	335	82	82
Taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	I	14	049	14.049	81250000	049.078	ce/cl		510	510	469	469
Entretien routes	I	14	049	14.049	81410000	049.013	ce/cl		54.633	54.633	54.633	54.633
Entretien VH	I	14	049	14.049	81410000	049.014	ce/cl		13.664	13.664	11.500	11.500
Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	I	14	049	14.049	81410000	049.017	ce/cl		0	0	46	46
Prestations du service d'hiver pour le réseau non structurant	I	14	049	14.049	81410000	049.019	ce/cl		8.750	8.750	9.000	9.000
Entretien du réseau non structurant et cyclable - PMS	I	14	049	14.049	81410000	049.124	ce/cl		0	0	0	0
Entretien des espaces verts	I	14	049	14.049	81410000	049.136	ce/cl		0	0	30	30

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	Prog. WBFIN	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/ CL/ DP	R. I. E. P.	En milliers EUR			
									MA		MP	
									2026 ini	2026 aju	2026 ini	2026 aju
Réparations et entretien d'ouvrages en matière de travaux routiers et hydrauliques n'augmentant pas la valeur - Frais payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques	I	14	049	14.049	81420000	049.146	ce/cl		50	50	50	50
Subventions d'exploitation - autres que les entreprises publiques	I	14	049	14.049	83132000	049.022	ce/cl		66	66	66	66
Subventions aux ASBL au service des ménages	I	14	049	14.049	83300000	049.023	ce/cl		105	105	105	105
Cofinancement européen - Subventions aux ASBL relatives à la participation de la Région à des programmes de coopération transnationale (INTERREG)	I	14	049	14.049	83300000	049.077	ce/cl		0	0	0	0
Cofinancement européen - Subventions aux ASBL relatives à la participation de la Région à des programmes de coopération transnationale (INTERREG) 2021 - 2027	I	14	049	14.049	83300000	049.128	ce/cl		0	0	208	208
Subventions pluriannuelles - Subventions à des ASBL au service des ménages	I	14	049	14.049	83300000	049.149	ce/cl		225	225	45	45
Subventions pour des exploitants pour des acquisitions de bâtiments en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, en dehors du secteur des administrations publiques - SOFICO	I	14	049	14.049	83450000	049.144	ce/cl		0	0	2	2
Remboursements de pénalités appliquées dans le cadre de l'exécution des marchés publics	I	14	049	14.049	83810000	049.145	ce/cl		0	0	0	0
Subvention à l'ISSEP	I	14	049	14.049	84140000	049.026	ce/cl		1.300	1.300	1.431	1.431
Intervention dans les frais de fonctionnement des Ports autonomes	I	14	049	14.049	84140000	049.027	ce/cl		200	200	200	200
Subvention complémentaire à la SOFICO pour la mise en oeuvre du Plan infrastructures	I	14	049	14.049	84140000	049.071	ce/cl		0	0	0	0
Transferts de revenus aux administrations publiques locales - Contributions spécifiques	I	14	049	14.049	84312000	049.125	ce/cl		0	0	50	50
Cofinancement européen - Transferts de revenus à la CF dans le cadre de la participation de la Région à des programmes de coopération transnationale (INTERREG) 2021 - 2027	I	14	049	14.049	84524000	049.130	ce/cl		170	170	89	89
Dotation à ViaPass	I	14	049	14.049	84550000	049.080	ce/cl		321	321	321	321
SOUS-TOTAL DU TITRE I									250.031	261.120	238.836	252.665
Aides à l'investissement aux entreprises publiques - Ports autonomes	II	14	049	14.049	85111000	049.096	ce/cl		1.200	1.200	1.200	1.200
Aides à l'investissement aux entreprises publiques - Ports autonomes - SOWAFINAL III	II	14	049	14.049	85111000	049.141	ce/cl		0	0	0	0
Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg	II	14	049	14.049	86141000	049.037	ce/cl		8.400	13.057	8.400	13.057
Cofinancement européen - Subventions d'investissement aux Unités d'administration publique	II	14	049	14.049	86141000	049.038	ce/cl		0	0	0	0
FAST 2030 - Mobipôles	II	14	049	14.049	86141000	049.040	ce/cl		0	0	0	0

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	Prog. WBFIN	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/ CL/ DP	R. I. E. P.	En milliers EUR			
									MA		MP	
									2026 ini	2026 aju	2026 ini	2026 aju
Aides à l'investissement aux organismes d'administration publics - ports autonomes	II	14	049	14.049	86141000	049.041	ce/cl		1.300	1.300	1.300	1.300
Intervention de la Région en faveur de Wallonie Entreprendre (ex-SOWAFINAL) dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon et dans le cadre du Plan Marshall 2.vert	II	14	049	14.049	86141000	049.042	ce/cl		3.980	3.980	3.980	3.980
Cofinancement européen - Subventions d'investissement aux Unités d'administration publique 2021-2027	II	14	049	14.049	86141000	049.131	ce/cl		0	0	1.366	1.366
Aides à l'investissement aux organismes d'administration publics - ports autonomes - SOWAFINAL III	II	14	049	14.049	86141000	049.138	ce/cl		0	0	0	0
Subventions aux provinces destinées à équiper et améliorer le réseau routier en matière de sécurité routière, d'intermodalité et de mobilité, ainsi que pour la construction et l'aménagement de pistes cyclables dans le cadre du réseau cyclable	II	14	049	14.049	86311000	049.102	ce/cl		0	0	1.812	1.812
Cofinancement européen - Subventions d'investissements au secteur public (Province)	II	14	049	14.049	86311000	049.107	ce/cl		0	0	0	0
Cofinancement européen - Subventions d'investissements au secteur public (Province) 2021 - 2027	II	14	049	14.049	86311000	049.133	ce/cl		0	0	0	0
Subventions aux communes - Aides à l'investissement	II	14	049	14.049	86321000	049.101	ce/cl		0	0	2.395	2.395
Cofinancement européen - Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds FEDER	II	14	049	14.049	86353000	049.032	ce/cl		0	0	0	0
Acquisition de terrain en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, à l'intérieur du secteur des administrations publiques, en ce compris les frais d'acte	II	14	049	14.049	87111000	049.073	ce/cl		168	168	168	168
Acquisition de terrain en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, à l'intérieur du secteur des administrations publiques - SOFICO	II	14	049	14.049	87111000	049.112	ce/cl		78	78	81	81
Acquisition de terrain en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, à l'intérieur du secteur des administrations publiques, en ce compris les frais d'acte - Projet MIE	II	14	049	14.049	87111000	049.126	ce/cl		0	0	0	0
Acquisition de terrain en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, en dehors du secteur des administrations publiques, en ce compris les frais d'acte	II	14	049	14.049	87112000	049.074	ce/cl		714	714	1.344	1.344

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	Prog. WBFIN	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/ CL/ DP	R. I. E. P.	En milliers EUR			
									MA		MP	
									2026 ini	2026aju	2026 ini	2026aju
Acquisition de terrain en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, en dehors du secteur des administrations publiques - SOFICO	II	14	049	14.049	87112000	049.109	ce/cl		15.722	15.722	15.719	15.719
Acquisition de terrain en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, en dehors du secteur des administrations publiques, en ce compris les frais d'acte - Projet RTE-T	II	14	049	14.049	87112000	049.122	ce/cl		0	0	0	0
Acquisition de terrain en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, en dehors du secteur des administrations publiques, en ce compris les frais d'acte pour les dossiers SOWAFINAL III	II	14	049	14.049	87112000	049.150	ce/cl		1.924	1.924	1.924	1.924
Acquisition de bâtiment en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, à l'intérieur du secteur des administrations publiques, en ce compris les frais d'acte	II	14	049	14.049	87131000	049.075	ce/cl		0	0	0	0
Acquisition de Bâtiment en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, à l'intérieur du secteur des administrations publiques - SOFICO	II	14	049	14.049	87131000	049.113	ce/cl		0	0	0	0
Acquisition de bâtiment en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, en dehors du secteur des administrations publiques, en ce compris les frais d'acte	II	14	049	14.049	87132000	049.076	ce/cl		438	438	849	849
Acquisition de Bâtiment en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, en dehors du secteur des administrations publiques - SOFICO	II	14	049	14.049	87132000	049.114	ce/cl		0	0	0	0
Construction, transformation et aménagement de bâtiments non techniques à affecter à l'exploitation et à l'entretien du réseau routier et hydraulique de la Région	II	14	049	14.049	87200000	049.081	ce/cl		2.173	2.173	4.776	4.776
Cofinancement européen - Programmes particuliers - Programmation 2014-2020	II	14	049	14.049	87310000	049.049	ce/cl		0	0	0	0
Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques, les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries (Plan infrastructures)	II	14	049	14.049	87310000	049.059	ce/cl		46.457	46.457	31.688	44.048
Investissement routiers (mobilité active, GC, ELM inclus)	II	14	049	14.049	87310000	049.061	ce/cl		43.819	43.819	35.174	35.174
Construction, acquisition et aménagement dans le cadre de la vision FAST 2030 - mobipôles	II	14	049	14.049	87310000	049.083	ce/cl		0	0	0	0

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	Prog. WBFIN	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/ CL/ DP	R. I. E. P.	En milliers EUR			
									MA		MP	
									2026 ini	2026 aju	2026 ini	2026 aju
Construction, réhabilitation, sécurisation et aménagements d'infrastructures cyclo-piétonnes – enveloppe additionnelle modes actifs du PIMPT	II	14	049	14.049	87310000	049.103	ce/cl		16.335	16.335	10.667	16.267
Travaux d'infrastructures dans le cadre du plan d'investissement "ouvrages d'art"	II	14	049	14.049	87310000	049.147	ce/cl		30.000	30.000	22.500	2.500
Dépenses relatives aux opérations de raclage / pose dans le domaine routier (Plan infrastructures)	II	14	049	14.049	87310000	049.121	ce/cl		28.022	28.022	22.022	27.687
Cofinancement européen - Travaux routiers 2021 - 2027	II	14	049	14.049	87310000	049.134	ce/cl		0	0	0	0
Investissements hydrauliques	II	14	049	14.049	87320000	049.046	ce/cl		19.487	19.487	23.837	23.837
Sécurisation, aménagement, équipement, rénovation, reconditionnement et réhabilitation (y compris d'installations électriques et électromécaniques) à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances (Plan infrastructures)	II	14	049	14.049	87320000	049.050	ce/cl		9.671	9.671	1.334	19.494
Financement des programmes RTE-T	II	14	049	14.049	87320000	049.052	ce/cl		8.456	8.456	15.000	25.000
Financement des programmes RTE-T SEE 2.2	II	14	049	14.049	87320000	049.118	ce/cl		5.000	5.000	14.211	29.211
(Modifié) Financement du programme PIVH	II	14	049	14.049	87320000	049.142	ce/cl		148.850	113.850	55.736	15.736
Cofinancement européen - sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques (Programmation 2014-2020)	II	14	049	14.049	87340000	049.056	ce/cl		0	0	0	0
Aménagements et sécurisation de terrains et de sites gérés par le SPW-MI	II	14	049	14.049	87340000	049.104	ce/cl		0	0	530	530
Aménagements, installations et acquisitions de matériel navigant	II	14	049	14.049	87410000	049.148	ce/cl		0	0	31	31
Achat de biens meubles durables (investissements)	II	14	049	14.049	87422000	049.069	ce/cl		2.386	2.386	704	704
Actions de soutien au déploiement des infrastructures électriques - Octrois de prêts	II	14	049	14.049	88112000	049.143	ce/cl		0	0	100	100
SOUS-TOTAL DU TITRE II									394.580	364.237	278.848	290.290
TOTAL DU PROGRAMME									644.611	625.357	517.684	542.955

Légende :

Moyens budgétaires : libellés des articles

Tit : I=dépenses courantes; II=dépenses de capital

D.O. : n° de la division organique

Programme WBFIN : (3 premières positions du domaine fonctionnel repris dans le tableau des dépenses repris en annexe)

Compte budgétaire : (8Code sec000) code affiché dans le tableau des dépenses annexé

Domaine fonctionnel : affiché dans le tableau des dépenses annexé

CE/CL/DP : crédits d'engagement, crédits de liquidation, dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires

R= crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche

I= crédits consacrés à l'investissement public

E= crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens

P= crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional

MA 2026 ini : moyens d'engagement de l'exercice 2026 initial

MA 2026 aju : moyens d'engagement prévus au budget 2026 ajusté

MP 2026 ini : moyens de paiement de l'exercice 2026 initial

MP 2026 aju : moyens de paiement prévus au budget 2026 ajusté

OBJECTIFS DU PROGRAMME

La division organique 14, programme 049, comprend tous les moyens d'action et de paiement ayant trait à la gestion, à l'entretien et au développement des réseaux routier, autoroutier et des voies hydrauliques de la Région.

Depuis le 1er mai 2010, la SOFICO assume la mission de gestion du réseau structurant, tel que défini par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 avril 2010 et ses modifications ultérieures. Pour rappel et depuis sa mise en place en 2016, la SOFICO bénéficie également des redevances versées dans le cadre du péage kilométrique pour les poids lourds.

La Région wallonne assume quant à elle cette mission pour le réseau non structurant, résultant de l'arrêté précité. Elle continue par ailleurs à prendre en charge tous les frais de fonctionnement et toutes les dépenses qui donnent au personnel en place les moyens de préparer puis de contrôler les chantiers et d'intervenir sur les tronçons d'autoroutes ou de routes situés dans leurs zones de compétences.

C'est également dans ce programme que se trouvent les crédits qui permettent de matérialiser la VISION FAST (Fluidité – Accessibilité – Sécurité – Santé - Transfert modal) 2030 de la Région.

C'est également dans ce programme que se trouvent les crédits qui permettent de réaliser des travaux de sécurisation des infrastructures routières et autoroutières dans le cadre de l'objectif zéro accident pour 2050.

Les investissements dans la construction de nouvelles infrastructures, la réhabilitation ou l'aménagement d'infrastructures existantes sont principalement réalisés au travers du plan d'investissement mobilité et infrastructures pour tous (PIMPT 2020-2026).

L'entretien des revêtements est réalisé dans le cadre d'une enveloppe budgétaire dédiée au raclage-pose de revêtement. Ces opérations sont primordiales car selon les résultats de la campagne d'auscultation du réseau réalisée en 2023-2024, 40.2% du réseau non structurant et 22.1% du réseau structurant se situaient dans la catégorie E (très mauvais) de l'indice global de dégradation. Il faut donc consacrer les budgets nécessaires pour une remise à niveau acceptable de la qualité des revêtements

L'entretien courant dit "entretien ordinaire" du réseau est également nécessaire pour permettre :

- L'entretien des dispositifs d'évacuation des eaux, (filets d'eau, avaloirs, tuyaux d'évacuation, fossés, bassins d'orage ;
- Le nettoyage du réseau (brossage, signalisation, ramassage des déchets ;
- Le fauchage et la taille de la végétation aux abords du réseau ;
- L'entretien des dispositifs de retenue, des écrans antibruits ;
- L'entretien localisé des revêtements.

Des crédits sont alloués pour permettre de réaliser ces opérations d'entretien selon des fréquences définies sur le réseau structurant et pour le réseau non structurant.

Le programme 14.049 regroupe les budgets nécessaires pour :

- Les travaux routiers proprement dits : investissements, sécurisation, protections sonores, propreté, entretiens, rénovation, réhabilitation, etc. ;
- La réhabilitation et l'entretien des ouvrages d'art. Le parc d'ouvrages d'art wallons est composé de 5661 actifs. 29 % du réseau non structurant et 47% du réseau structurant présentent des signes de dégradation accélérée. Le Gouvernement développera une planification claire de la sécurisation, de la réhabilitation et de l'entretien du parc d'ouvrages d'art wallon. A cet égard, suite à un audit de gestion des Ouvrages d'art réalisé par une société spécialisée dans la gestion d'actifs d'infrastructures et dont les conclusions ont été apportées début 2024, plusieurs scénarii d'intervention ont été proposés. Le SPW-MI a retenu le scénario 4;
- Les travaux d'aménagement du réseau RAVeL sur des anciennes lignes de chemin de fer désaffectées ;
- L'achat des fondants chimiques et le paiement des prestations de tiers pour l'épandage hivernal ;
- Les tâches annexes : études, expropriations, déplacements de concessionnaires, etc. préalables aux travaux routiers

- Les travaux relatifs aux bâtiments techniques nécessaires pour la gestion et l'entretien du réseau : régies, ateliers, entrepôts, y compris les études et expropriations, frais de maintenance, dépenses énergétiques... ;
- L'acquisition des matériels nécessaires pour l'exploitation et l'entretien des autoroutes et des routes par l'administration wallonne ;
- Les loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne dans le cadre de la construction du réseau routier.
 - Les travaux liés à l'électromécanique sur le réseau non structurant. Il comprend donc également les dépenses liées à l'équipement et l'entretien du réseau et de ses dépendances (tunnels, locaux techniques, parkings...) en installations électriques, mécaniques et électroniques, telles que : la signalisation par feux tricolores ou clignotants, balisage éclairé, panneaux éclairés à indications fixes ou à messages variables... ;
 - L'éclairage public et sa modulation ;
 - La ventilation, le pompage et la téléphonie de secours dans les tunnels ;
 - L'équipement en moyens informatiques et de transmission du centre PEREX ;
 - La centralisation des données des dispositifs des systèmes d'aide électronique à la circulation routière ainsi que le développement d'outils de gestion de trafic et d'incidents ;
 - Les dispositifs et systèmes d'aides électroniques à la circulation routière, qui visent à améliorer la mobilité et la sécurité de l'utilisateur : caméras, panneaux à messages variables, systèmes de comptage, de pesée dynamique des véhicules, micro-météorologie routière, coordination des tricolores en zone urbaine, téléguidage et télésurveillance du trafic routier, télégestion des ouvrages d'art routier, télépéage, détection de véhicules, télé comptage du trafic, télécommande de l'éclairage, réseau téléphonique de secours le long des autoroutes et des routes régionales, ...;
- La construction, l'acquisition, la transformation et l'aménagement de bâtiments spécifiques ;
- L'entretien ordinaire (dépenses courantes) et l'entretien extraordinaire (dépenses de capital) des installations réalisées dans le cadre du présent programme.

Le programme finance également l'établissement du réseau de cuivre de la Région, tel que :

- La pose de câbles et l'installation d'équipements pour l'extension du réseau existant pour :
 - La prise en charge des besoins propres du SPW Mobilité Infrastructures relatifs à la gestion des infrastructures ;
 - La valorisation des infrastructures de transmission et développer l'utilisation des techniques de l'information et de la communication (T.I.C.).
- La construction, l'acquisition, la transformation et l'aménagement de bâtiments spécifiques pour les réseaux de transmission ;
- La réalisation de réseaux locaux dans les services du SPW MI et leur raccordement au réseau général de transmission.

Le programme comprend aussi la réalisation des missions d'aménagement, de modernisation et d'équipement, lesquelles concernent :

- L'étude des projets, la direction et le contrôle des travaux relatifs à l'aménagement et à la modernisation des voies hydrauliques, ainsi que l'équipement en vue de l'amélioration de la navigation et de la gestion des eaux. Ces travaux peuvent également concerner d'autres aspects de la valorisation des voies hydrauliques (alimentation en eau, loisirs, hydroélectricité, etc.) ;
- L'aménagement, la modernisation et l'équipement des grands barrages et de leurs installations annexes (centrales électriques, équipements et conduites d'adduction, ...) ;
- La participation à l'aménagement, à la modernisation et à l'équipement des ports à la demande des autorités portuaires et sous la forme de subventions pour les investissements.

Ce programme concerne également la maintenance courante, l'entretien ordinaire et extraordinaire des voies hydrauliques, des ports, des barrages et de leurs dépendances par des travaux, par l'achat de biens meubles durables et non durables spécifiques et par des prestations de tiers spécifiques.

Par ailleurs, le projets « Seine-Escaut » est majeur pour le développement des voies navigables. En juillet 2023, la Commission européenne a annoncé les résultats de son appel à projets. Elle y a souligné la qualité du dossier « Seine-Escaut 2.3 », la maturité des opérations proposées ainsi que les impacts positifs pour l'Union européenne qui résulteront de sa concrétisation. Elle soutient et encourage par conséquent pleinement l'exécution des projets du programme d'investissement « Seine-Escaut 2.3 ». Cependant, pour des raisons budgétaires, la Commission européenne a décidé de ne pas cofinancer cet important développement pour le territoire belge.

Conscient de l'importance de le voir aboutir, le Gouvernement a dégagé un budget global de 312,6 M EUR sur la législature afin de continuer à investir dans cet axe stratégique et réaliser une partie des travaux initialement proposé à la Commission.

Le programme intègre également les crédits dédiés aux dépenses d'électromécanique sur le réseau. Il s'agit donc de l'équipement des cours d'eau et des barrages, tant en rivière que de retenue, de la Région, ainsi que leurs dépendances (locaux techniques, maisons éclésières...) en installations électriques, électromécaniques et électroniques, tels que :

- Équipement, commande et dispositifs de sécurité des ouvrages d'art (écluses de navigation intérieure, stations de pompage et de démergement, barrages en rivière, ponts mobiles, ...)
- Mêmes fonctions pour le rachat de fortes chutes : ascenseurs et plans inclinés pour bateaux ;
- Mêmes fonctions pour les barrages de retenue ;
- Mêmes fonctions pour les centrales hydro-électriques associées aux ouvrages précités ;
- Installations auxiliaires des précédents ouvrages : éclairage intérieur et extérieur, signalisation fluviale, téléphonie et interphonie, télévision industrielle, engins de levage et de manutention, ...
 1. Des infrastructures de télégestion, de télécommande et de télé contrôle des voies hydrauliques.
 2. Des engins de levage et de manutention de toute nature.
 3. De la construction, de l'acquisition et de l'aménagement des bâtiments spécifiques.

Le programme comprend également l'entretien ordinaire et l'entretien extraordinaire des installations.

COMMENTAIRES PAR DOMAINE FONCTIONNEL

Domaine fonctionnel 049.120 – Frais d'études, d'essai et de coordination sécurité/santé de chantier PIMPT

(Code SEC : 12.11)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Loi et arrêtés relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services.
- Montant du crédit en cours

Engagement	6.108 milliers EUR
Liquidation	5.167 milliers EUR

- Montant du crédit ajusté

Engagement	6.108 milliers EUR
Liquidation	7.907 milliers EUR

- Ce crédit est destiné à regrouper les dépenses suivantes (non exhaustif) relatives aux projets PIMPT, en vue de respecter la classification SEC :
 - Les études directement liées à un chantier d'investissement,

- Les frais d'essai, de mesures géophysiques,
- Les missions de coordinations sécurité/santé liées aux chantiers,
- Etc.

Cet article a été créé pour isoler les frais de cette classification SEC liés au PIMPT et auparavant pris en charge sur le DF 049.004.

La variation de 2.740 milliers EUR en CL permettra le paiement des factures découlant de l'exécution des dossiers d'études du PIMPT.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	8.482	6.000	2.482			
Crédits 2026	6.108	1.907	5.201			
Totaux	14.590	7.907	7.683			

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

Domaine fonctionnel 049.098 – Achats de biens non durables et de services - SOFICO

(Code SEC : 12.21)

- Base légale, décrétales ou réglementaire :
 - Décret du 10 mars 1994 portant création de la Société wallonne de Financement complémentaire des infrastructures (SOFICO).
 - AGW du 27 mai 2010 modifiant les arrêtés des 8 février 1996, 26 mars 1998, 9 juillet 2007, fixant la liste des infrastructures à mettre en œuvre par la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures.

- Montant du crédit en cours

Engagement	124.002 milliers EUR
Liquidation	124.002 milliers EUR

- Montant du crédit ajusté

Engagement	135.091 milliers EUR
Liquidation	135.091 milliers EUR

- Ce crédit est destiné à rémunérer la SOFICO pour les services matériels de gestion du fonctionnement des infrastructures fluviales d'intérêt régional dont elle a la charge (4 sites éclusiers : Strépy-Thieu, Ampsin-Neuville, Ivoz-Ramet et Lanaye, sur base d'un comptage du tonnage et du trafic réel).
 - Ce crédit est également destiné à couvrir le péage perçu par la SOFICO pour l'octroi du droit qu'elle donne aux utilisateurs, d'accéder et d'utiliser les infrastructures routières qu'elle a financées pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes et pour le transport de personnes sur le réseau structurant.
 - Le gouvernement a décidé l'octroi structurel de 100% du shadow toll à la SOFICO, puisqu'elle remplissait l'ensemble de ses obligations contractuelles.

La variation de 11.089 milliers EUR en CE et en CL fait suite aux informations communiquées par la SOFICO dans le cadre de l'ajustement 2026 et au basculement, à partir du 1er janvier 2026, vers le modèle de projections TRADEMEX qui intègre un périmètre exhaustif du réseau structurant, une identification précise des poids lourds

sans OBU et une granularité fine des données de trafic sur l'ensemble du réseau structurant (contrairement à la méthode d'extrapolation utilisée jusqu'alors).

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	32.148	32.148				
Crédits 2026	135.091	102.943	32.148			
Totaux	167.239	135.091	32.148			

- Liquidation trésorerie : rythme général mensuel sur base d'introduction de déclarations de créance.

Domaine fonctionnel 049.037 – Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg

(Code SEC : 61.41)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Décret relatif à la création de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures (SOFICO)

- Montant du crédit en cours

Engagement 8.400 milliers EUR

Liquidation 8.400 milliers EUR

- Montant du crédit ajusté

Engagement 13.057 milliers EUR

Liquidation 13.057 milliers EUR

- Ce crédit est destiné à couvrir l'annuité versée à la SOFICO sur base de la convention de commissionnement résultant des décisions du Gouvernement wallon, des 13 mars 2003 et 12 janvier 2006, de confier la réfection des autoroutes E411/E25 en province de Luxembourg à la SOFICO.

Cette convention prévoit notamment le versement annuel d'un montant de 8,4 millions EUR, portés à 13,057 millions EUR dans le cadre de la 20ème et dernière tranche en 2026.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0					
Crédits 2026	13.057	13.057				
Totaux	13.057	13.057				

- Liquidation trésorerie : versé sur base d'une déclaration de créance annuelle.

Domaine fonctionnel 049.059 – Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d’installations électriques et électromécaniques, les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries (Plan infrastructures)

(Code SEC : 73.10)

- Base légale, décrétales ou réglementaire : Lois et arrêtés relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services
- Montant du crédit en cours

Engagement	46.457 milliers EUR
Liquidation	31.688 milliers EUR

- Montant du crédit ajusté

Engagement	46.457 milliers EUR
Liquidation	44.048 milliers EUR

- Ce crédit est destiné au plan infrastructure et mobilité pour tous (PIMPT).au travers notamment de :
 - Travaux centrés sur la mobilité douce et collective.
 - Travaux de connexion au réseau d’infrastructures essentielles (gares, hôpitaux et ZAE).
 - Travaux visant à améliorer la sécurité sur des routes existantes (interventions pour les zones à risque, création de ronds-points, aménagement de carrefours, traversées d’agglomérations, etc.).
 - Travaux de rénovation et de réhabilitation du réseau, tels que les travaux de réhabilitation de chaussées en profondeur, le renouvellement complet d’un revêtement, la pose d’une nouvelle couche d’usure ou d’un enduisage, etc.
 - Travaux visant à favoriser la circulation du bus.
 - Travaux de sécurisation des abords d’écoles situées le long de voiries régionales.
 - Travaux de sécurisation de zones dangereuses pour les motards (protection des glissières métalliques notamment).
 - Travaux visant à améliorer la qualité de la vie (plantations, murs antibruit, mobilier urbain, ...).
 - Travaux d’équipements électromécaniques dans le cadre de nouvelles infrastructures.
 - Travaux de pose d’équipements divers (signalisation verticale, clôtures à gibier, dispositifs de sécurité, ...).
 - Travaux visant à favoriser le covoiturage.

En outre, sont inclus dans cet article, tous les frais divers relatifs à ces travaux, c’est-à-dire :

- Les révisions, décomptes relatifs aux marchés ci-dessus.
- Les frais occasionnés par les impétrants (déplacement des canalisations nécessaire pour la réalisation d’un chantier, par exemple).

La variation de 12.360 milliers EUR en CL permettra le paiement des factures découlant de l’exécution des dossiers du PIMPT.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	106.052	40.000	40.000	20.000	6.052	
Crédits 2026	46.457	4.048	10.000	20.000	12.409	
Totaux	152.509	44.048	50.000	40.000	18.461	

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

Domaine fonctionnel 049.103 – Construction, réhabilitation, sécurisation et aménagements d’infrastructures cyclo-piétonnes – enveloppe additionnelle modes actifs du PIMPT

(Code SEC : 73.10)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Lois et arrêtés sur les marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

- Montant du crédit en cours

Engagement 16.335 milliers EUR

Liquidation 10.667 milliers EUR

- Montant du crédit ajusté

Engagement 16.335 milliers EUR

Liquidation 16.267 milliers EUR

- Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d’investissement liées à la réalisation :

- Des pistes cyclables situées le long des voiries régionales pour le réseau non structurant, en ce compris les marquages.
- Des corridors vélos situés le long des voiries régionales pour le réseau non structurant ou situés sur des emprises régies par des conventions d’occupation.

La variation de 5.600 milliers EUR en CL permettra le paiement des factures découlant de l’exécution des dossiers du PIMPT.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	39.162	12.000	12.000	12.000	3.162	
Crédits 2026	16.335	4.267	5.000	5.000	2.068	
Totaux	55.497	16.267	17.000	17.000	5.230	

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

Domaine fonctionnel 049.147 – Travaux d'infrastructures dans le cadre du plan d'investissement "ouvrages d'art"

(Code SEC : 73.10)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Lois et arrêtés sur les marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

- Montant du crédit en cours

Engagement **30.000 millions EUR**
Liquidation **22.500 millions EUR**

- Montant du crédit ajusté

Engagement **30.000 millions EUR**
Liquidation **2.500 millions EUR**

- Ce crédit est destiné à amplifier les actions de rénovation et de réhabilitation des ouvrages d'art (OA) du réseau non structurant afin de relever le niveau de santé global des ouvrages d'art wallons. La liste hiérarchisée des OA à rénover et à réhabiliter est établie par une commission spécialisée, tant en ce qui concerne la classification des ouvrages à traiter que le mode de réparation à privilégier.

La variation à la baisse des crédits de liquidation (-20.000 millions EUR) relève d'une adaptation des moyens de paiement aux besoins réels tenant compte de l'avancée réelle des dossiers. Il convient de rappeler pour le surplus que les grands ouvrages d'art routiers relèvent pour une part significative de la SOFICO, laquelle dispose de ses propres financements.

- Dévolution des crédits (en millions EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0					
Crédits 2026	30.000	2.500	17.500	10.000		
Totaux	30.000	2.500	17.500	10.000		

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

Domaine fonctionnel 049.121 – Dépenses relatives aux opérations de raclage / pose dans le domaine routier (Plan infrastructures)

(Code SEC : 73.10)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Lois et arrêtés sur les marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

- Montant du crédit en cours

Engagement **28.022 millions EUR**
Liquidation **22.022 millions EUR**

- Montant du crédit ajusté

Engagement **28.022 millions EUR**
Liquidation **27.687 millions EUR**

- Ce crédit est destiné à financer les dépenses relatives aux opérations de raclage-pose sur le réseau non structurant.

La variation de 5.665 milliers EUR en CL permettra d'accélérer la montée en puissance des travaux d'entretien préventif (raclage-pose) et d'assurer le paiement des factures consécutives.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	30.617	20.000	10.617			
Crédits 2026	28.022	7.687	20.000	335		
Totaux	58.639	27.687	30.617	335		

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

Domaine fonctionnel 049.050 – Sécurisation, aménagement, équipement, rénovation, reconditionnement et réhabilitation (y compris d'installations électriques et électromécaniques) à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances (Plan infrastructures)

(Code SEC : 73.20)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Lois et arrêtés relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services

- Montant du crédit en cours

Engagement 9.671 milliers EUR
Liquidation 1.334 milliers EUR

- Montant du crédit ajusté

Engagement 9.671 milliers EUR
Liquidation 19.494 milliers EUR

- Ce crédit est destiné au plan infrastructure et mobilité pour tous (PIMPT), partie voies hydrauliques.
 - Il est destiné à couvrir les dépenses relatives aux nouveaux travaux d'aménagement du réseau des voies hydrauliques et à l'équipement, tant génie civil qu'électromécanique, en vue de sa gestion (en ce compris les dépendances telles que les bâtiments de 1er échelon).
 - L'article est également destiné à couvrir les dépenses pour les travaux d'entretien extraordinaire et de réhabilitation de certains ponts.

La variation de 18.160 milliers EUR en CL permettra le paiement des factures découlant de l'exécution des dossiers du PIMPT.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	39.338	18.000	15.000	6.338		
Crédits 2026	9.671	1.494	4000	4.177		
Totaux	49.009	19.494	19.000	10.515		

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

Domaine fonctionnel 049.052 – Financement des programmes RTE-T

(Code SEC : 73.20)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Lois et arrêtés relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services
- Montant du crédit en cours

Engagement **8.456 milliers EUR**
Liquidation **15.000 milliers EUR**

- Montant du crédit ajusté

Engagement **8.456 milliers EUR**
Liquidation **25.000 milliers EUR**

- Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées au RTE-T (réseau transeuropéen de transports), en dehors du programme SEE 2.2, cofinancées par l'Union européenne, dans le cadre des projets retenus par elle. Les moyens en CL seront transférés en cours d'exercice depuis le domaine fonctionnel 049.118 en fonction de l'avancement des travaux.

Par ailleurs, comme annoncé lors du budget initial 2026, les moyens de paiement dédiés aux anciennes programmations RTE-T ont été réévalués dans le cadre du présent ajustement, entraînant une révision à la hausse des crédits de liquidation de 25.000 milliers EUR (dont 10.000 pour la programmation RTE-T 2.1) afin de tenir compte des besoins liés à l'avancement réel des dossiers concernés.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	48.778	20.000	28.778			
Crédits 2026	8.456	5.000	3.456			
Totaux	57.234	25.000	32.234			

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

Domaine fonctionnel 049.118 – Financement des programmes RTE-T SEE 2.2

(Code SEC : 73.20)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Lois et arrêtés relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services
- Montant du crédit en cours

Engagement **5.000 milliers EUR**
Liquidation **14.211 milliers EUR**

- Montant du crédit ajusté

Engagement **5.000 milliers EUR**
Liquidation **29.211 milliers EUR**

- Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées au RTE-T (réseau transeuropéen de transports) liées au programme SEE 2.2 et cofinancées par l'Union européenne, dans le cadre des projets retenus par elle.

Par ailleurs, comme annoncé lors du budget initial 2026, les moyens de paiement dédiés aux anciennes

programmations RTE-T ont été réévalués dans le cadre du présent ajustement, entraînant une révision à la hausse des crédits de liquidation de 25.000 milliers EUR (dont +15.000 pour la programmation RTE-T 2.2) afin de tenir compte des besoins liés à l'avancement réels des dossiers concernés.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	62.819	27.000	25.000	10.819		
Crédits 2026	5.000	2.211	2.000	789		
Totaux	67.819	29.211	27.000	11.608		

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

Domaine fonctionnel 049.142 – (Modifié) Financement du programme PIVH

(Code SEC : 73.20)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Lois et arrêtés relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services
- Montant du crédit en cours

Engagement	148.850 milliers EUR
Liquidation	55.736 milliers EUR

- Montant du crédit ajusté

Engagement	113.850 milliers EUR
Liquidation	15.736 milliers EUR

- Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées au Programme d'Investissement des Voies Hydrauliques (PIVH) approuvé par le Gouvernement.

Le projet Seine-Escaut est majeur pour le développement des voies navigables. En juillet 2023, la Commission européenne a annoncé les résultats de son appel à projets. Dans sa communication, la Commission avait souligné la qualité du dossier « Seine-Escaut 2.3 », la maturité des opérations proposées ainsi que les impacts positifs pour l'Union européenne qui en résulteront. Pour des raisons budgétaires, la Commission n'avait toutefois pas été en mesure d'apporter son cofinancement. Un budget global de 312.6 millions d'euros a été prévu par la Région pour continuer, non seulement à investir dans cet axe stratégique, mais également réaliser des travaux d'amélioration ou de réhabilitation d'infrastructures hydrauliques existantes (décision du Gouvernement du 5 juin 2025).

La variation à la baisse des crédits de liquidation (-40.000 milliers EUR) procède d'une adaptation des moyens de paiement aux besoins réels tenant compte de l'avancée des dossiers.

La variation à la baisse des crédits d'engagement (-35.000 milliers EUR) résulte d'une adaptation aux besoins réels, tenant compte des dossiers engageables en 2026. Plusieurs projets majeurs sont actuellement en cours de passation de marché et devraient démarrer au cours de l'année, tels que la station-pilote d'avitaillement en multicarburants verts à Pecq, le renforcement d'un quai au port d'Engis ou encore l'élargissement du dernier secteur du canal Nimy-Blaton.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	8.964	5.000	3.964			
Crédits 2026	113.850	10.736	70.000	30.000	3.114	
Totaux	122.814	15.736	73.964	30.000	3.114	

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

PROGRAMME 14.050 – FONDS BUDGÉTAIRE : FONDS DES INFRASTRUCTURES, DE LA SÉCURITÉ ET DES INSPECTIONS ROUTIÈRES (FISIR)

OBJECTIF DU PROGRAMME

Lors de l'élaboration du budget 2026 initial, il a été mené une réflexion sur les fonds budgétaires et sur la pertinence de leur utilisation en contradiction avec le principe d'universalité du budget. Ainsi, trois des cinq fonds budgétaires ont été supprimés. Les deux derniers fonds ont quant à eux été fusionnés en un seul et unique fonds budgétaire : le Fonds des Infrastructures, de la Sécurité et des Inspections routières en abrégé FISIR.

Ce programme est destiné à couvrir des dépenses en matière d'infrastructures routières, en matière de sécurité routière ou encore en matière d'inspection routière.

COMMENTAIRES PAR DOMAINE FONCTIONNEL

Domaine fonctionnel 050.001 - Fonds budgétaire : Fonds des Infrastructures, de la Sécurité et des Inspections Routières (FISIR)

(Code SEC 01.00)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Décret portant création du Fonds budgétaire en matière d'Infrastructures, de Sécurité et d'Inspections routières (FISIR)
- Montant du crédit proposé :

Engagement : 45.028 milliers EUR

Liquidation : 45.028 milliers EUR

	CE		CL	
	2026 ini	2026 aju	2026 ini	2026 aju
Recettes de l'année en cours	94.647	89.355	94.647	89.355
<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	50.320	45.028	50.320	45.028

La variation des crédits correspond à la baisse des recettes d'infractions routières en provenance du fédéral à concurrence de 5.292 k€ (cfr DF 912.006).

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

RECETTES

Seront affectées à ce fonds :

1° les redevances à percevoir en matière de réception des véhicules à moteur ;

2° les redevances qui proviennent des organismes et personnes qui interviennent en matière de formation à la conduite, tels que :

- a) les écoles de conduite agréées ;
- b) les centres de formation agréés ;
- c) les organismes qui dispensent le rendez-vous pédagogique en ligne ;
- d) les centres de formations initiales des examinateurs ;

3° les redevances qui proviennent des organismes et personnes qui interviennent en matière d'aptitude professionnelle pour les chauffeurs routiers professionnels, telles que pour :

- a) les formations continues pour les chauffeurs et ;
 - b) les cartes de qualification pour les chauffeurs ;
- 4° les redevances pour les inscriptions aux examens en vue de l'obtention du brevet d'aptitude d'instructeur et de directeur d'écoles de conduite ;
- 5° les redevances qui proviennent des stations de contrôle technique, en ce compris le montant à verser visé par visé par l'article 24 de l'arrêté royal du 23 décembre 1994 portant détermination des conditions d'agrément et des règles du contrôle administratif des organismes chargés du contrôle des véhicules en circulation ;
- 6° les recettes qui dépassent un montant de 56.950.000 euros, ce montant étant directement versé au budget général des recettes de la Région wallonne, et résultent :
- a) des perceptions immédiates, transactions, ordre de paiement et amendes pénales liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relèvent de la compétence de la Région wallonne et qui sont attribuées à celle-ci en fonction du lieu de l'infraction conformément à l'article 2 bis de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions ;
 - b) des amendes administratives liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relèvent de la compétence de la Région wallonne ;
- 7° les recettes qui proviennent de tous paiements imposés par les dispositions législatives et réglementaires, relatives à l'utilisation du réseau routier et autoroutier en matière de transport dangereux et transport exceptionnel.

Les recettes font l'objet d'un commentaire spécifique domaine fonctionnel par domaine fonctionnel dans la partie « recettes » de l'exposé particulier.

DEPENSES

Sur le crédit afférent au Fonds sont imputées les dépenses relatives :

1° à la formation à la conduite, comprenant :

- a) l'organisation des examens pour l'obtention de permis de conduire ;
- b) l'organisation des examens des instructeurs et directeurs d'écoles de conduite ;
- c) l'organisation des formations spécifiques à l'examen à la conduite pour les personnes qui présentent des difficultés motrices ou psychologiques ;
- d) les centres d'examens, leur amélioration et les investissements dans leurs infrastructures ;
- e) la commission de recours en matière de formation à la conduite ou ;
- f) tout autre frais liés à l'exercice de cette compétence par l'administration, en ce compris les bases de données, outils informatiques et de gestion ;

2° au contrôle technique des véhicules, comprenant :

- a) les stations de contrôle technique, leur amélioration ;
- b) l'organisation des contrôles de leurs appareils de mesure ;
- c) les investissements dans leurs infrastructures ainsi que ;
- d) toute autre dépense découlant de l'application de l'arrêté royal du 23 décembre 2024 portant détermination des conditions d'agrément et des règles du contrôle administratif des organismes chargés du contrôle des véhicules en circulation et de ses annexes ou ;
- e) tout autre frais liés à l'exercice de cette compétence par l'administration ;

3° à l'homologation et à la réception des véhicules en ce compris les frais liés à l'exercice de cette compétence par l'administration ;

4° à la sécurité routière ; comprenant :

- a) les actions de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière ;
- b) le développement d'un continuum pédagogique de sensibilisation et de formation à la sécurité routière et à la mobilité dans l'enseignement préscolaire, obligatoire et supérieur ;
- c) le financement de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière ;

- d) les investissements réalisés par la SOFICO liés à la politique de prévention et de répression en matière de sécurité routière ou ;
- e) tout autre frais liés à l'exercice de cette compétence par l'administration ;

5° aux infrastructures, comprenant :

- a) les équipements et la sécurisation du réseau routier régional wallon, dont le traitement d'obstacles latéraux, la réparation des dommages survenus au réseau routier et autoroutier ;
- b) la construction et l'entretien du réseau routier et autoroutier réalisés au travers de dépenses en génie civil, en équipements ou en services ou ;
- c) tout autre frais liés à l'exercice de cette compétence par l'administration ;

6° aux contrôles routiers et autoroutiers, comprenant :

- a) le centre de gestion des voies de communication (routes et voies navigables) de la Région wallonne, en abrégé PEREX ;
- b) les bases de données et outils de gestion de la signalisation ainsi que du point de contact avec les gestionnaires cartographiques de géolocalisation ;
- c) les bases de données et outils de gestion pour le transport de personnes, de marchandises ou de marchandises dangereuses et le transport exceptionnel par route ;
- d) le financement des activités et des outils de contrôle de la police domaniale ;
- e) la location, le placement, l'étalonnage, l'homologation et le contrôle d'outils de contrôle de la vitesse ;
- f) l'utilisation de nouvelles technologies et procédures permettant d'augmenter l'efficacité des contrôles nécessaires pour préserver la sécurité des usagers dans le cadre de compétences régionales de contrôle de la sécurité routière ou ;
- g) tout autre frais liés à l'exercice de cette compétence par l'administration ;

7° à des subventions de fonctionnement ou d'investissements dans le domaine routier, autoroutier, de mobilité, de transport ou de sécurité routière.

8° au paiement des chantiers et études réalisés dans le cadre du programme européen CENTRICO.

La ventilation des moyens sera réalisée vers les articles de fonds ci-dessous afin de respecter la codification SEC des dépenses :

81100000	050.002	Fonds budgétaire FISIR - Salaire et charges sociales
81211000	050.003	Fonds budgétaire FISIR - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé
81221000	050.017	Fonds budgétaire FISIR - Frais généraux de fonctionnement - secteur public
81410000	050.040	Fonds budgétaire FISIR - Réparations et entretien d'ouvrages en matière de travaux routiers et hydrauliques
81420000	050.041	Fonds budgétaire FISIR - Réparations et entretien d'ouvrages en matière de travaux routiers et hydrauliques - secteur des administrations publiques
82140000	050.042	Fonds budgétaire FISIR - Intérêts de la dette commerciale
82160000	050.043	Fonds budgétaire FISIR - Autres intérêts
83122000	050.004	Fonds budgétaire FISIR - Autres subventions d'exploitation - entreprises publiques
83132000	050.005	Fonds budgétaire FISIR - Autres subventions d'exploitation - entreprises privées
83200000	050.044	Fonds budgétaire FISIR - Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - entreprises

83300000	050.006	Fonds budgétaire FISIR - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages
83432000	050.049	Fonds budgétaire FISIR - Autres prestations aux ménages
83441000	050.045	Fonds budgétaire FISIR - Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - ménages
83450000	050.022	Fonds budgétaire FISIR - transferts de revenus - Primes aux ménages en tant que producteurs
84140000	050.007	Fonds budgétaire FISIR - Transferts de revenus aux UAP
84160000	050.023	Fonds budgétaire FISIR - transferts de revenus - transferts de revenus - ASBL du secteur 13.12
84312000	050.008	Fonds budgétaire FISIR - Transferts de revenus aux Provinces - Contributions spécifiques
84321000	050.009	Fonds budgétaire FISIR - Transferts de revenus aux Communes - contributions générales
84322000	050.010	Fonds budgétaire FISIR - Transferts de revenus aux Communes - contributions spécifiques
84326000	050.011	Fonds budgétaire FISIR - Transferts de revenus aux Communes - contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement
84351000	050.024	Fonds budgétaire FISIR - transferts de revenus - zones de police
84352000	050.025	Fonds budgétaire FISIR - transferts de revenus - CPAS
84353000	050.026	Fonds budgétaire FISIR - transferts de revenus - Intercommunales
84354000	050.027	Fonds budgétaire FISIR - transferts de revenus - zones de secours
84524000	050.012	Fonds budgétaire FISIR - Transferts de revenus à la Communauté française
85112000	050.028	Fonds budgétaire FISIR - Aides à l'investissement - entreprises privées
85210000	050.018	Fonds budgétaire FISIR - aide à l'investissement (investissement) - ASBL au service des ménages
85310000	050.030	Fonds budgétaire FISIR - Aides à l'investissement - ménages
86141000	050.013	Fonds budgétaire FISIR - Transferts en capital - aides à l'investissement aux UAP
86161000	050.031	Fonds budgétaire FISIR - Aides à l'investissement - ASBL du secteur 13.12
86311000	050.019	Fonds budgétaire FISIR -Transfert en capital - Aides à l'investissement aux Provinces
86321000	050.032	Fonds budgétaire FISIR - Aides à l'investissement - Communes
86351000	050.033	Fonds budgétaire FISIR - Aides à l'investissement - Zones de police
86352000	050.034	Fonds budgétaire FISIR - Aides à l'investissement - CPAS

86353000	050.035	Fonds budgétaire FISIR - Aides à l'investissement - Intercommunales
86354000	050.036	Fonds budgétaire FISIR - Aides à l'investissement - zones de secours
86524000	050.037	Fonds budgétaire FISIR - transferts en capital- communauté française
87112000	050.046	Fonds budgétaire FISIR - Achats de terrain
87200000	050.020	Fonds budgétaire FISIR - constructions de bâtiments
87310000	050.038	Fonds budgétaire FISIR - travaux routiers
87320000	050.047	Fonds budgétaire FISIR - Travaux hydrauliques
87340000	050.039	Fonds budgétaire FISIR - autres ouvrages
87410000	050.048	Fonds budgétaire FISIR - Achats de matériel de transport
87422000	050.014	Fonds budgétaire FISIR - Achats autre matériel (biens d'investissement)

DIVISION ORGANIQUE 17 – INTÉRIEURES ET ACTIONS SOCIALES

PROGRAMME 17.091 – AFFAIRES INTÉRIEURES

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	Prog. WBFIN	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/ CL/ DP	R. I. E. P.	En milliers EUR			
									MA		MP	
									2026 ini	2026 aju	2026 ini	2026 aju
									Frais généraux de fonctionnement et marchés de service	I	17	091
Frais généraux de fonctionnement et marchés de services - secteur des administrations publiques	I	17	091	17.091	81221000	091.131	ce/cl		155	155	155	155
Subventions relatives à la supracommunauté - entreprises privées (dont ASBL secteur 11)	I	17	091	17.091	83132000	091.105	ce/cl		158	158	168	168
(Modifié) Subventions pluriannuelles - Convention sectorielle 2007-2010 – Dialogue social	I	17	091	17.091	83132000	091.106	ce/cl		1.800	1.800	720	720
Subventions et indemnités – Asbl secteur 11	I	17	091	17.091	83132000	091.120	ce/cl		315	315	315	315
Subventions aux asbl assimilées à des entreprises non financières dans le cadre de l'intervention 371 du PSW-PAC (FEADER)	I	17	091	17.091	83132000	091.124	ce/cl		0	0	12	12
Subventions et indemnités - Asbl	I	17	091	17.091	83300000	091.012	ce/cl		251	251	251	251
Subvention au TRW – Tour de la Région Wallonne	I	17	091	17.091	83300000	091.100	ce/cl		100	100	100	100
Subventions aux asbl au service des ménages dans le cadre de l'intervention 371 du PSW-PAC (FEADER)	I	17	091	17.091	83300000	091.125	ce/cl		0	0	26	26
Subventions pluriannuelles - Subventions et indemnités - Asbl	I	17	091	17.091	83300000	091.136	ce/cl		950	950	190	190
Subvention de fonctionnement du Centre régional d'aide aux communes et du Conseil régional de la formation	I	17	091	17.091	84140000	091.019	ce/cl		7.198	7.198	7.198	7.198
Dotation au CRAC Long Terme (LT) - aide extraordinaire aux communes (remboursement prêts)	I	17	091	17.091	84140000	091.022	ce/cl		138.805	141.030	138.805	141.030
Dotation au CRAC relative au soutien aux communes dans le cadre de la problématique pension	I	17	091	17.091	84140000	091.058	ce/cl		20.000	20.000	20.000	20.000
Subventions et indemnités - UAP	I	17	091	17.091	84140000	091.091	ce/cl		0	0	0	0
Fonds des provinces	I	17	091	17.091	84311000	091.025	ce/cl		162.522	162.522	162.522	162.522
Subvention aux provinces en lien avec le développement de la digitalisation des pouvoirs locaux (accord TOP III - droit de tirage)	I	17	091	17.091	84311000	091.135	ce/cl		0	0	1	1
Subvention incitative au financement provincial des zone de secours	I	17	091	17.091	84312000	091.034	ce/cl		14.703	14.703	14.703	14.703
Compensation aux provinces dans le cadre de la forfaitarisation des réductions du PrI pour enfants et personnes à charges	I	17	091	17.091	84312000	091.060	ce/cl		11.624	11.624	11.624	11.624
Aides compensatoires (A.C.) force motrice et outillage - dotation complémentaire garantie (provinces)	I	17	091	17.091	84312000	091.066	ce/cl		6.315	6.426	6.315	6.426
Convention sectorielle 2005-2006 (Provinces)	I	17	091	17.091	84312000	091.072	ce/cl		0	0	1.620	1.620
Subventions et indemnités - provinces	I	17	091	17.091	84312000	091.081	ce/cl		0	0	0	0
Dotation B.C. (Budget Complémentaire) aux provinces	I	17	091	17.091	84312000	091.128	ce/cl		19.000	19.000	19.000	19.000

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	Prog. WBFIN	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/ CL/ DP	R. I. E. P.	En milliers EUR			
									MA		MP	
									2026 ini	2026aju	2026 ini	2026aju
Fonds des communes	I	17	091	17.091	84321000	091.027	ce/cl		1.643.668	1.674.940	1.643.668	1.674.940
Subvention aux communes en lien avec le développement de la digitalisation des pouvoirs locaux (accord TOP III - droit de tirage)	I	17	091	17.091	84321000	091.129	ce/cl		6.000	6.000	6.000	6.000
Dotation aux Grandes villes wallonnes	I	17	091	17.091	84321000	091.134	ce/cl		141.955	141.955	28.391	28.391
Subventions et indemnités - communes	I	17	091	17.091	84322000	091.024	ce/cl		1.000	1.000	2.361	2.361
Dotation Namur capitale	I	17	091	17.091	84322000	091.028	ce/cl		7.304	7.469	7.237	7.237
Subventions pour les plans de cohésion sociale - Communes	I	17	091	17.091	84322000	091.030	ce/cl		21.600	21.600	21.600	21.600
Convention sectorielle 2005-2006 (Communes)	I	17	091	17.091	84322000	091.031	ce/cl		7.600	7.600	3.345	3.345
Subventions aux communes pour les actions "été solidaire, je suis partenaire" et "Well'camp"	I	17	091	17.091	84322000	091.036	ce/cl		1.900	1.900	1.900	1.900
Compensation aux communes de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier	I	17	091	17.091	84322000	091.037	ce/cl		17.029	17.029	17.029	17.029
Aides compensatoires (A.C.) force motrice et outillage - dotation complémentaire garantie (communes)	I	17	091	17.091	84322000	091.042	ce/cl		58.894	105.724	58.894	105.724
Fonds des communes - dotation complémentaire garantie	I	17	091	17.091	84322000	091.047	ce/cl		28.978	29.091	28.978	29.091
Subventions relatives à la supracommunalité - Communes	I	17	091	17.091	84322000	091.085	ce/cl		270	270	288	288
Subventions relatives à la supracommunalité - Asbl S1313	I	17	091	17.091	84340000	091.088	ce/cl		360	360	384	384
Subventions et indemnités - asbl des pouvoirs locaux	I	17	091	17.091	84340000	091.123	ce/cl		0	0	83	83
Subventions pluriannuelles - Subventions et indemnités - asbl des pouvoirs locaux	I	17	091	17.091	84340000	091.137	ce/cl		2.840	2.840	568	568
Fonds Spécial de l'Aide Sociale (CPAS)	I	17	091	17.091	84352000	091.046	ce/cl		91.810	93.554	91.810	93.554
Convention sectorielle 2005-2006 (CPAS)	I	17	091	17.091	84352000	091.073	ce/cl		0	0	1.228	1.228
Subventions et indemnités - CPAS	I	17	091	17.091	84352000	091.101	ce/cl		10.278	10.278	5.278	5.278
Subventions pour les plans de cohésion sociale - CPAS	I	17	091	17.091	84352000	091.104	ce/cl		1.402	1.402	1.402	1.402
Convention sectorielle 2005-2006 (Intercommunales)	I	17	091	17.091	84353000	091.074	ce/cl		0	0	1.359	1.359
Convention sectorielle 2005-2006 (autres pouvoirs locaux)	I	17	091	17.091	84359000	091.075	ce/cl		0	0	50	50
Subventions à des universités pour des projets à destination des pouvoirs locaux	I	17	091	17.091	84524000	091.050	ce/cl		0	0	0	0
Transfert de compétences à la Communauté germanophone	I	17	091	17.091	84526000	091.049	ce/cl		36.566	37.236	36.566	37.236
Dotation Cour des comptes nouvelle mission sur la gouvernance	I	17	091	17.091	84540000	091.051	ce/cl		120	120	120	120
SOUS-TOTAL DU TITRE I									2.465.042	2.548.172	2.343.351	2.426.316
Subvention pour l'achat de biens meubles durables du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) et du Conseil régional de la formation (CRF)	II	17	091	17.091	86141000	091.052	ce/cl		64	64	64	64

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	Prog. WBFIN	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/ CL/ DP	R. I. E. P.	En milliers EUR			
									MA		MP	
									2026 ini	2026aju	2026 ini	2026aju
Fonds Extraordinaire Régional des Investissements (FERI)	II	17	091	17.091	86321000	091.133	ce/cl		217.200	217.200	43.440	43.440
SOUS-TOTAL DU TITRE II									217.264	217.264	43.504	43.504
TOTAL DU PROGRAMME									2.682.306	2.765.436	2.386.855	2.469.820

Légende :

Moyens budgétaires : libellés des articles

Tit : I=dépenses courantes; II=dépenses de capital

D.O. : n° de la division organique

Programme WBFIN : (3 premières positions du domaine fonctionnel repris dans le tableau des dépenses repris en annexe)

Compte budgétaire : (8Code sec000) code affiché dans le tableau des dépenses annexé

Domaine fonctionnel : affiché dans le tableau des recettes annexé

CE/CL/DP : crédits d'engagement, crédits de liquidation, dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires

R= crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche

I= crédits consacrés à l'investissement public

E= crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens

P= crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional

MA 2026 ini : moyens d'engagement de l'exercice 2026 initial

MA 2026aju : moyens d'engagement prévus au budget 2026 ajusté

MP 2026 ini : moyens de paiement de l'exercice 2026 initial

MP 2026aju : moyens de paiement prévus au budget 2026 ajusté

OBJECTIF DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de permettre le financement des pouvoirs locaux et l'exercice de la tutelle régionale sur ceux-ci.

COMMENTAIRES PAR DOMAINE FONCTIONNEL

Domaine fonctionnel 091.022 – Dotation au CRAC Long Terme (LT) - aide extraordinaire aux commune (remboursement prêts)

(Code SEC : 41.40)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Dispositif des dépenses du décret budgétaire
 - Article L1332-4 du CDLD.
- Montant du crédit en cours

Engagement 138.805 milliers EUR

Liquidation 138.805 milliers EUR

- Montant du crédit ajusté

Engagement 141.030 milliers EUR

Liquidation 141.030 milliers EUR

- Ce crédit est destiné à couvrir l'intervention complémentaire prévue par la convention du 30 juillet 1992, telle que modifiée, relative à l'ouverture du compte CRAC auprès de Belfius banque et au compte d'aides extraordinaires à long terme du CRAC à la suite de la réforme du Fonds des Communes.

La variation à la hausse des crédits (soit +2.225k€ en CE et en CL) correspond à l'adaptation du montant de

Domaine fonctionnel 091.027 – Fonds des communes

(Code SEC : 43.21)

- Base légale, décrétales ou réglementaire :
 - Articles L1332-1 à L1332-26 du CDLD ;
 - Dispositif des dépenses du décret budgétaire.
- Montant du crédit en cours

Engagement 1.643.668 milliers EUR
Liquidation 1.643.668 milliers EUR

- Montant du crédit ajusté

Engagement 1.674.940 milliers EUR
Liquidation 1.674.940 milliers EUR

- Ce crédit est destiné à financer le Fonds des Communes

La variation à la hausse des crédits (soit +31.272k€ en CE et en CL) correspond à l'adaptation du montant de l'intervention régionale aux derniers paramètres macro-économiques publiés par le bureau du plan en date du 07 avril 2026.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0					
Crédits 2026	1.674.940	1.674.940				
Totaux	1.674.940	1.674.940				

- Liquidation trésorerie :
 - 1ère avance pour la fin février (30% de la dotation) ;
 - 2ème avance pour la fin mai (30% de la dotation) ;
 - 3ème avance pour la fin août (25% de la dotation) ;
 - Solde au 1er décembre 2026.

Domaine fonctionnel 091.028 – Dotation Namur capitale

(Code SEC : 43.22)

- Base légale, décrétales ou réglementaire :
 - Décret du 21 octobre 2010 instituant Namur comme capitale de la Wallonie et siège des institutions politiques régionales ;
 - Décret programme budgétaire portant diverses mesures.
- Montant du crédit en cours

Engagement 7.304 milliers EUR
Liquidation 7.237 milliers EUR

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0					
Crédits 2026	105.724	105.724				
Totaux	105.724	105.724				

- Liquidation trésorerie : à verser pour le 30 novembre 2026 au plus tard.

Domaine fonctionnel 091.047 – Fonds des communes - dotation complémentaire garantie

(Code SEC : 43.22)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : Articles L1332-24 à L1332-26 du CDLD
- Montant du crédit en cours

Engagement 28.978 milliers EUR

Liquidation 28.978 milliers EUR

- Montant du crédit ajusté

Engagement 29.091 milliers EUR

Liquidation 29.091 milliers EUR

- Ce crédit est destiné à octroyer une dotation complémentaire au Fonds des communes.

La variation à la hausse des crédits (soit +113k€ en CE et en CL) correspond à l'adaptation du montant de l'intervention régionale aux derniers paramètres macro-économiques publiés par le bureau du plan en date du 07 avril 2026.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0					
Crédits 2026	29.091	29.091				
Totaux	29.091	29.091				

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

Domaine fonctionnel 091.046 – Fonds Spécial de l'Aide Sociale (CPAS)

(Code SEC : 43.52)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Article L1332-3 du CDLD ;
 - Dispositif des dépenses du décret budgétaire.

- Montant du crédit en cours

Engagement **91.810 milliers EUR**
Liquidation **91.810 milliers EUR**

- Montant du crédit ajusté

Engagement **93.554 milliers EUR**
Liquidation **93.554 milliers EUR**

- Ce crédit est destiné à financer le Fonds spécial de l'aide sociale

La variation à la hausse des crédits (soit +1.744k€ en CE et en CL) correspond à l'adaptation du montant de l'intervention régionale aux derniers paramètres macro-économiques publiés par le bureau du plan en date du 07 avril 2026.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0					
Crédits 2026	93.554	93.554				
Totaux	93.554	93.554				

- Liquidation trésorerie :

- Une avance versée pour le 31 mars 2026 (60% de la dotation) ;
- Le solde versé pour le 1er décembre 2026.

Domaine fonctionnel 091.049 – Transfert de compétences à la Communauté germanophone

(Code SEC : 45.26)

- Base légale, décrétole ou réglementaire : Décret du 30 avril 2009 relatif à l'exercice par la Communauté germanophone de certaines compétences de la Région en matière de pouvoirs subordonnés

- Montant du crédit en cours

Engagement **36.566 milliers EUR**
Liquidation **36.566 milliers EUR**

- Montant du crédit ajusté

Engagement **37.236 milliers EUR**
Liquidation **37.236 milliers EUR**

- Ce crédit est destiné à financer l'exercice par la Communauté germanophone de certaines compétences en matière de pouvoirs subordonnés.

La variation à la hausse des crédits (soit +670k€ en CE et en CL) correspond à l'adaptation du montant de l'intervention régionale aux derniers paramètres macro-économiques publiés par le bureau du plan en date du 07 avril 2026.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0					
Crédits 2026	37.236	37.236				
Totaux	37.236	37.236				

- Liquidation trésorerie : 1^{er} jour ouvrable du mois de mai 2026.

DIVISION ORGANIQUE 18 – ENTREPRISES, EMPLOI ET RECHERCHE

PROGRAMME 18.098 – ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	Prog. WBFIN	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL/DP	R. I. E. P.	En milliers EUR			
									MA		MP	
									2026 ini	2026 aju	2026 ini	2026 aju
Dépenses liées à l'achat de biens non durables, de services et au programme Zones d'activités économiques - DEPA	I	18	098	18.098	81211000	098.033	ce/cl		350	350	350	350
Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses	I	18	098	18.098	83132000	098.001	ce/cl		0	0	0	0
Transferts de revenus aux entreprises (hors subvention exploitation)	I	18	098	18.098	83200000	098.037	ce/cl		15	15	15	15
Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises	I	18	098	18.098	83200000	098.036	ce/cl		0	0	0	0
Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses - Intercommunales	I	18	098	18.098	84353000	098.005	ce/cl		97	97	47	47
SOUS-TOTAL DU TITRE I									462	462	412	412
Subventions aux entreprises publiques dans le cadre du programme SOWAFINAL III, Actes et travaux de viabilisation et de redynamisation, opérations de rachat (loi de 70, décret du 11 mars 2004 et décret du 2 février 2017) en vue de l'aménagement des zones d'activités économiques	II	18	098	18.098	85121000	098.024	ce/cl		9.261	9.261	2.844	2.844
Actes et travaux de viabilisation et de redynamisation, opérations de rachat (décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques) - UAP	II	18	098	18.098	86141000	098.007	ce/cl		4.500	4.500	2.500	2.500
Intervention régionale en faveur de Wallonie Entreprendre (ex Sowafinal) pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités	II	18	098	18.098	86141000	098.009	ce/cl		27.803	27.803	27.803	27.803

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	Prog. WBFIN	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL/DP	R. I. E. P.	En milliers EUR			
									MA		MP	
									2026 ini	2026 aju	2026 ini	2026 aju
économiques (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)												
Interventions dans le cadre du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques - UAP	II	18	098	18.098	86141000	098.011	ce/cl		0	0	0	0
Subventions aux unités d'administration publiques dans le cadre du programme SOWAFINAL III en vue de l'aménagement des zones d'activités économiques	II	18	098	18.098	86141000	098.022	ce/cl		0	0	2.161	2.161
Subventions relatives aux équipements des parcs d'activité économique dans le cadre des inondations - UAP	II	18	098	18.098	86141000	098.028	ce/cl		0	0	646	646
Fonds Structurels 2021-2027 - FEDER/FTJ - Subventions aux UAP - Infrastructures	II	18	098	18.098	86141000	098.029	ce/cl		0	0	0	0
Fonds Structurels 2021-2027 - FEDER/FTJ - Subventions aux Provinces - Infrastructures	II	18	098	18.098	86311000	098.030	ce/cl		0	0	0	0
Fonds Structurels 2021-2027 - FEDER/FTJ - Subventions aux communes - Infrastructures	II	18	098	18.098	86321000	098.031	ce/cl		0	0	0	0
Actes et travaux de viabilisation et de redynamisation, opérations de rachat (décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques) - Intercommunales	II	18	098	18.098	86353000	098.014	ce/cl		13.439	13.439	12.426	12.426
Intervention pour l'acquisition et l'aménagement de terrains et bâtiments industriels, artisanaux et de services ainsi que leurs voies d'accès	II	18	098	18.098	86353000	098.015	ce/cl		0	0	0	0
Expérience pilote-réhabilitation de zones d'activités économiques	II	18	098	18.098	86353000	098.016	ce/cl		0	0	100	100

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	Prog. WBFIN	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL/DP	R. I. E. P.	En milliers EUR			
									MA		MP	
									2026 ini	2026 aju	2026 ini	2026 aju
Interventions dans le cadre du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques - Intercommunales	II	18	098	18.098	86353000	098.017	ce/cl		1.000	1.000	3.000	3.000
Subventions aux intercommunales dans le cadre du programme SOWAFINAL III en vue de l'aménagement des zones d'activités économiques	II	18	098	18.098	86353000	098.023	ce/cl		11.739	26.739	17.995	17.995
Subventions relatives aux équipements des parcs d'activité économique dans le cadre des inondations - Intercommunales du secteur S1313	II	18	098	18.098	86353000	098.027	ce/cl		0	0	4.416	4.416
Fonds Structurels 2021-2027 - FEDER/FTJ - Subventions aux intercommunales du secteur 13.13 - Infrastructures	II	18	098	18.098	86353000	098.032	ce/cl		0	0	0	0
SOUS-TOTAL DU TITRE II									67.742	82.742	73.891	73.891
TOTAL DU PROGRAMME									68.204	83.204	74.303	74.303

OBJECTIF DU PROGRAMME

Outre les aides accordées aux investissements, la Région wallonne mène également une politique d'accueil pour les entreprises qui désirent s'installer dans les parcs d'activités économiques reconnus. A cet effet, elle subventionne les aménagements et les infrastructures à construire à l'intérieur de ces parcs, les voiries, l'évacuation des eaux usées et pluviales, les aménagements paysagers, la distribution d'eau, d'énergie, l'éclairage public, ...

Par ailleurs, la Région subventionne dans le cadre du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques ou du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques lui succédant :

- a) la construction de bâtiments destinés à accueillir de jeunes entreprises en phase de lancement ;
- b) des centres de services auxiliaires.

En outre, la Région subventionne l'acquisition de biens destinés à être intégrés dans les parcs d'activités économiques et diverses études ou frais en lien avec le développement des PAE.

Un projet de réforme inscrite à la DPR est en cours. Les évolutions souhaitées sont importantes et de nature à changer en profondeur les mécanismes d'intervention actuels et les moyens nécessaires au soutien de ces nouvelles politiques.

La réforme vise à doter la Wallonie d'une vision stratégique de long terme pour la mobilisation du foncier économique, en intégrant l'objectif de déploiement et de remobilisation de 1.500 hectares, la valorisation prioritaire des friches, la constitution d'une réserve stratégique et l'évolution du rôle des acteurs publics impliqués. Au terme des recherches, études et recommandations préalables issues des travaux de la CPDT et d'un consortium de consultants emmené par IDEA Consult ainsi que des consultations des acteurs, une étape importante a été

franchie par le Gouvernement en sa séance du 2 avril 2026 : les orientations stratégiques ont été approuvées sous la dénomination « Stratégie ZAE 2050 ».

Au vu du calendrier de la réforme, dont l'avant-projet de décret est annoncé pour une première lecture au dernier trimestre 2026, il n'est pas encore possible d'estimer l'impact concret qu'aura la réforme sur la répartition des moyens du programme 18.098.

Dans l'attente, la présente proposition budgétaire a été réalisée à « droit constant » et a été établie sur base des données de l'annexe 1 de l'AGW du 11/05/2017 mettant en œuvre le décret du 2 février 2017 relatif au développement des PAE, reçues des opérateurs au travers du PPI 2025-2029 visé par le Ministre.

Ceci étant, les crédits alloués à la viabilisation des PAE reconnus contribueront à rencontrer plusieurs objectifs fixés à la DPR en matière de parc d'activité économique dont :

- la volonté de disposer de grands terrains et d'une réserve stratégique pour des projets structurants visant la réindustrialisation des territoires
- de remobiliser des friches, redynamiser et densifier des PAE afin de diminuer l'artificialisation des sols (rencontre des enjeux du SDT, activation des friches et des PAE)
- favoriser la double transition
- disposer de foncier prêt à l'emploi pour l'accueil de TPE, PME et grandes entreprises sur tout le territoire wallon.

D'ores et déjà ces investissements contribueront à la mobilisation des 1500 ha de foncier économique voulu pour l'accueil d'entreprises afin de favoriser la création d'emplois et la réindustrialisation.

COMMENTAIRES PAR DOMAINE FONCTIONNEL

Domaine fonctionnel 098.023 – Subventions aux intercommunales dans le cadre du programme SOWAFINAL III en vue de l'aménagement des zones d'activités économiques.

(Code SEC : 63.53)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :

- Décret budgétaire
- Décision du Gouvernement wallon du 14 mars 2019.

- Montant du crédit en cours

Engagement	11.739 milliers EUR
Liquidation	17.995 milliers EUR

- Montant du crédit ajusté

Engagement	26.739 milliers EUR
Liquidation	17.995 milliers EUR

- Le programme SOWAFINAL III a été lancé dès 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan wallon d'investissements. Les projets émergeant au programme SOWAFINAL III ont été sélectionnés par le Gouvernement en date du 24 mai 2018 et font l'objet d'un monitoring régulier sur leur état d'avancement. A la suite d'un appel à projets, 34 projets d'équipement de Parcs d'activités économiques ont été retenus pour un montant total à financer de 162.839.998.90 €, hors dossiers préemptés de 34.800.000,00 €.

Depuis le lancement du programme, tenant compte de l'évolution des projets et des besoins, le Gouvernement a ajusté à plusieurs reprises la liste des projets et des moyens affectés à ceux-ci. La fin de la programmation était initialement prévue en décembre 2024. Par décision du 20 décembre 2023, le Gouvernement a décidé de prolonger le programme SOWAFINAL III jusqu'au 30 juin 2029 sans, toutefois, adapter en conséquence la trajectoire budgétaire y relative.

Afin de maintenir l'effet de levier important de ce programme de financement et d'éviter de marquer un coup d'arrêt pour les projets en cours, le Gouvernement s'est accordé sous cette législature pour mobiliser une enveloppe annuelle de 30 M € en CE et en CL.

Le montant dédié au volet ZAE fait l'objet d'un monitoring régulier de l'Administration auprès du Gouvernement. Il est réparti entre trois domaines fonctionnels pour des questions de codifications SEC (098.022, 098.023 et 098.024).

Ce crédit est destiné à financer les projets des intercommunales éligibles en tant qu'opérateurs de développement économique au sens du décret du 2 février 2017 et de son AGW du 11 mai 2017, en exécution du programme SOWAFINAL III.

La variation à la hausse des crédits (soit +15.000 k€ en CE) permettra l'engagement de dossiers qui n'ont pas pu être engagés en 2025 en raison d'une transmission tardive à l'administration.

- Dévolution des crédits :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	25.953	17.995	7.958			
Crédits 2026	26.739		8.913	8.913	8.913	
Totaux	52.692	17.995	16.871	8.913	8.913	

- Liquidation trésorerie : non réglementée.

IV UNITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

IV.1 CRAC (FONCTIONNEMENT)

RECETTES

(En milliers EUR)

A.B.			PR	Code fct.	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2026	Ajustement	Budget ajusté 2026
1- 2 sec	3- 4 sec	n° ord.						
<i>Centre régional d'aide aux communes</i>								
Programme 01								
Recettes générales								
<i>Titre I - RECETTES COURANTES</i>								
08	10	01	01	01821	Résultat exercice antérieur : Excédent subvention - Frais de fonctionnement	0		0
11	40	04	01	01821	Récupération frais administratifs comptes de tiers : Frais généraux d'administration	250		250
11	40	05	01	01821	Participation du personnel dans les titres-repas	15		15
16	11	11	01	01821	Produits divers	15		15
16	12	08	01	01821	Récupération frais divers	12		12
16	20	03	01	01821	Produits de droits, redevances, produits et profits divers (CRF)	455	- 19	436
16	20	07	01	01821	Produits plan accompagnement réforme fonction publique locale (CRF)	0		0
28	20	10	01	01821	Dividendes	1		1
38	30	09	01	01821	Récupération d'indemnités d'assurance	0	2	2
46	10	03	01	01821	Produits et subventions diverses	0		0
46	10	06	01	01821	Prise en charge d'un quantum frais du Centre par le débit du compte CRAC	0		0
<i>Totaux pour le Titre I</i>						748	- 17	731
TOTAL pour le programme 01						748	- 17	731
Programme 02								
Vente objets patrimoniaux								
<i>Titre II - RECETTES DE CAPITAL</i>								
08	30	04	02	01821	Récupération de garanties déposées	0		0
77	10	03	02	01821	Véhicules automobiles	0	12	12
77	20	01	02	01821	Mobilier	0		0
77	20	02	02	01821	Matériel	0	2	2
<i>Total pour le Titre II</i>						0	14	14
TOTAL pour le programme 02						0	14	14
Programme 03								
Recette financières patrimoniales								
<i>Titre I - RECETTES COURANTES</i>								
08	10	03	03	01821	Reprise de provisions	0		0
<i>Total pour le Titre I</i>						0	0	0

(En milliers EUR)

A.B.			PR	Code fct.	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2026	Ajustement	Budget ajusté 2026
1- 2 sec	3- 4 sec	n° ord.						
					<i>Centre régional d'aide aux communes</i>			
					<i>Titre II - RECETTES DE CAPITAL</i>			
76	32	01	03	01821	Produits divers du patrimoine immobilier	0		0
86	70	02	03	01821	Réalizations de placements	0		0
					<i>Total pour le Titre II</i>	0	0	0
					TOTAL pour le programme 03	0	0	0
					Programme 04			
					Intervention de la Région			
					<i>Titre I - RECETTES COURANTES</i>			
46	10	01	04	01821	Subventions au Centre pour frais de fonctionnement du Centre et du CRF	7.198		7.198
					<i>Total pour le Titre I</i>	7.198	0	7.198
					<i>Titre II - RECETTES DE CAPITAL</i>			
66	41	01	04	01821	Subventions au Centre pour frais d'établissement du Centre et du CRF	64		64
					<i>Total pour le Titre II</i>	64	0	64
					TOTAL pour le programme 04	7.262	0	7.262
					TOTAL GENERAL DES RECETTES	8.010	- 3	8.007
					TOTAL TITRE I - RECETTES COURANTES	7.946	- 17	7.929
					TOTAL TITRE II - RECETTES DE CAPITAL	64	14	78
					TOTAL TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS	0	0	0

AB 16.20.03 « Produits de droits, redevances, produits et profits divers »

Code SEC :16.20

Base légale, décrétable ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : 436 milliers EUR.

Perception de trésorerie : non règlementé

Commentaire : Le montant lié à la convention cadre de collaboration avec le FOREM en matière de formation, d'insertion professionnelle et d'enseignement dans le secteur non marchand en Région wallonne et en Communauté française est estimé à 372.000 EUR en fonction des projets des fiches « Action ».

Pour le CRF, ce montant prévoit aussi l'octroi de points APE estimés à 21.000 EUR.

Un montant de 43.000 EUR de subvention européenne est espéré pour la mise en œuvre de projets internationaux portant notamment sur les compétences à mettre en œuvre dans les collectivités locales dans le cadre de la résilience et des adaptations auxquelles doivent faire face les collectivités locales soumises à des transformations imprévues. Il s'agit d'un projet mixte avec l'Université de Kehl et l'Université de Strasbourg. Une partie serait imputée dans le programme Interreg (France-Allemagne) et Erasmus+. L'Université de Kehl est celle qui doit déposer le projet dans lequel nous serions partenaire. La date de dépôt et donc son exécution ne sont pas encore fixés. Il convient toutefois de prévoir un montant au budget qui correspondrait au montant du subside européen car le projet devrait être exécuté en 2026.

AB 38.30.09 : Récupération d'indemnités d'assurance

Code SEC : 38.30

Base légale, décrétable ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : 2 milliers EUR.

Perception de trésorerie : non règlementé

Commentaire : Cette rubrique comprend les récupérations d'indemnités d'assurance

AB 77.10.03 : Ventes objets patrimoniaux : véhicules automobiles

Code SEC : 77.10

Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret budgétaire

Montant estimé : 12 M EUR

Perception de trésorerie : non règlementé

AB 77.20.02 : Ventes objets patrimoniaux : Matériel

Code SEC : 77.20

Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret budgétaire

Montant estimé : 2 M EUR

Perception de trésorerie : non règlementé

DEPENSES

(En milliers EUR)

PR	A.B.			Code fct.	LIBELLES	Crédits initiaux 2026		Ajustement		Crédits ajustés 2026	
	1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.	C.E.	C.L.	C.E.	C.L.
					Centre régional d'aide aux communes Programme 01 Général						
					<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>						
					<u>Dépenses de personnel</u>						
01	11	11	01	01821	Rémunération du personnel statutaire du Centre	1.860	1.860			1.860	1.860
01	11	11	02	01821	Rémunération du personnel contractuel du Centre	1.510	1.510			1.510	1.510
01	11	11	03	01821	Rémunération du personnel contractuel du CRF	294	294	-2	-2	292	292
01	11	11	57	01821	Rémunération du personnel statutaire du CRF	605	605	-7	-7	598	598
01	11	12	04	01821	Autres éléments de rémunération personnel statutaire du Centre	215	215			215	215
01	11	12	05	01821	Autres éléments de rémunération contractuel du Centre	164	164			164	164
01	11	12	06	01821	Autres éléments de rémunération contractuel du CRF	37	37			37	37
01	11	12	15	01821	Indemnités et abonnements déplacement domicile lieu de travail Centre	31	31	5	5	36	36
01	11	12	16	01821	Indemnités et abonnements déplacement domicile lieu de travail CRF	7	7	4	4	11	11
01	11	12	58	01821	Autres éléments de rémunération personnel statutaire du CRF	69	69	1	1	70	70
01	11	12	60	01821	Frais propres à l'employeur Centre	26	26	-9	-9	17	17
01	11	12	61	01821	Frais propres à l'employeur CRF	8	8	-3	-3	5	5
01	11	20	07	01821	Charges sociales part patronale statutaire du Centre	1.150	1.150	-7	-7	1.143	1.143
01	11	20	08	01821	Charges sociales part patronale contractuel du Centre	495	495	-30	-30	465	465
01	11	20	09	01821	Charges sociales part patronale contractuel CRF	97	97			97	97
01	11	20	59	01821	Charges sociales part patronale statutaire du CRF	387	387	-3	-3	384	384
01	11	40	11	01821	Titre-repas Centre	64	64			64	64
01	11	40	12	01821	Titre-repas CRF	19	19			19	19
01	11	40	13	01821	Service social Centre	27	27			27	27
01	11	40	14	01821	Service social CRF	8	8			8	8
01	11	40	17	01821	Indemnités vêtements de travail Centre	5	5			5	5
01	12	11	20	01821	Formation professionnelle Centre	10	10			10	10
01	12	11	21	01821	Formation professionnelle CRF	7	7			7	7

AB 11.11.03 : Rémunération du personnel contractuel du CRF

CODE SEC : 11.11

Base légale, décrétales ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 292 milliers EUR

Liquidation : 292 milliers EUR

Commentaires : Ce commentaire regroupe tant le personnel contractuel que statutaire.*Les dépenses de personnel sont calculées en tenant compte du prochain saut d'index qui a eu lieu en mars 2026.**Un agent bénéficie d'un congé pour mission dans le cadre d'un mandat de fonctionnaire dirigeant dans un UAP, un agent bénéficie d'un congé pour exercer une mission au SPW et un agent est en congé pour exercer une mission au sein d'un groupe politique au PW. D'autres agents bénéficient de différentes réductions de temps de travail.**De plus, ce montant prévoit les salaires du personnel du CRF pour la mise en œuvre de la convention cadre de collaboration en matière de formation, d'insertion professionnelle et d'enseignement dans le secteur non marchand en Région wallonne et en Communauté française conclue entre le CRF et le FOREM.**Dévolution des crédits, en milliers EUR :*

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	292	292				
Totaux	292	292				

*Liquidation trésorerie : non réglémentée.***AB 11.11.57 : Rémunération du personnel statutaire du CRF**

CODE SEC : 11.11

Base légale, décrétales ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 598 milliers EUR

Liquidation : 598 milliers EUR

*Commentaires : Voir commentaire AB 11.11.03**Dévolution des crédits, en milliers EUR :*

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	598	598				
Totaux	598	598				

*Liquidation trésorerie : non réglémentée.***AB 11.12.15 : Indemnités et abonnements-déplacements domicile-lieu de travail pour le personnel du Centre**

CODE SEC : 11.12

Base légale, décrétales ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 36 milliers EUR

Liquidation : 36 milliers EUR

Commentaires : Cette rubrique comprend le remboursement à concurrence de 100% des frais de transport public entre le domicile et le lieu de travail des agents du Centre.

De plus, en application des articles du Code de la Fonction publique relatifs à l'utilisation de moyen de transport personnel dans les circonstances particulières sur le chemin du travail, le Centre rembourse aux agents concernés la valeur d'un abonnement SNCB mensuel au prorata des prestations. Ce montant a été adapté au regard des fluctuations du personnel et des engagements ou départ que celles-ci engendrent.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	36	35	1			
Totaux	36	35	1			

Liquidation trésorerie : non réglémentée.

AB 11.12.16 : Indemnités et abonnements-déplacements domicile-lieu de travail pour le personnel du CRF

CODE SEC : 11.12

Base légale, décrétable ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 11 milliers EUR

Liquidation : 11 milliers EUR

Commentaires : Cette rubrique comprend le remboursement à concurrence de 100% des frais de transport public entre le domicile et le lieu de travail des agents du CRF.

De plus, en application des articles du Code de la Fonction publique relatifs à l'utilisation de moyen de transport personnel dans les circonstances particulières sur le chemin du travail, le Centre rembourse aux agents concernés la valeur d'un abonnement SNCB mensuel au prorata des prestations. Ce montant a été adapté au regard des fluctuations du personnel et des engagements ou départ que celles-ci engendrent.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	11	11				
Totaux	11	11				

Liquidation trésorerie : non réglémentée.

AB 11.12.58 : Autres éléments de rémunérations du personnel statutaire du CRF

CODE SEC : 11.12

Base légale, décrétable ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 70 milliers EUR

Liquidation : 70 milliers EUR

Commentaires : Cet article concerne les pécules de vacances, les allocations de fin d'année et autres allocations et indemnités diverses.

Celles-ci sont semblables à celles accordées aux agents des Services du Gouvernement.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	70	70				
Totaux	70	70				

Liquidation trésorerie : non réglementée.

AB 11.12.60 : Frais propres à l'employeur Centre

CODE SEC : 11.12

Base légale, décrétable ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 17 milliers EUR

Liquidation : 17 milliers EUR

Commentaires : Cette rubrique comprend l'indemnité forfaitaire de bureau de 9,42 EUR (indexé indice 138.01) mensuelle par agent qui est en télétravail.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	17	17				
Totaux	17	17				

Liquidation trésorerie : non réglementée.

AB 11.12.61 : Frais propres à l'employeur CRF

CODE SEC : 11.12

Base légale, décrétable ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 5 milliers EUR

Liquidation : 5 milliers EUR

Commentaires : Cette rubrique comprend l'indemnité forfaitaire de bureau de 9,42 EUR (indexé indice 138.01) mensuelle par agent qui est en télétravail.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	5	5				
Totaux	5	5				

Liquidation trésorerie : non réglementée.

AB 11.20.07 : Charges sociales, part. patronale personnel statutaire

CODE SEC : 11.20

Base légale, décrétable ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 1.143 milliers EUR

Liquidation : 1.143 milliers EUR

Commentaires : Ce montant reprend les charges sociales patronales relatives aux traitements des agents et les cotisations assurance-loi. Les détails par entité sont repris au projet de budget. En outre vu la nomination d'agents contractuels conformément à l'art 119 quater du code de la fonction publique, ceux-ci deviennent statutaires. Il convient donc d'imputer leurs rémunérations en tant que statutaire.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	1.143	1.143				
Totaux	1.143	1.143				

Liquidation trésorerie : non réglémentée.

AB 11.20.08 : Charges sociales, part. patronale personnel contractuel du Centre

CODE SEC : 11.20

Base légale, décrétable ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 465 milliers EUR

Liquidation : 465 milliers EUR

Commentaires : Ce montant reprend les charges sociales patronales relatives aux traitements des agents et les cotisations assurance-loi.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	465	465				
Totaux	465	465				

Liquidation trésorerie : non réglémentée.

AB 11.20.59 : Charges sociales, part. patronale personnel statutaire du CRF

CODE SEC : 11.20

Base légale, décrétable ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 384 milliers EUR

Liquidation : 384 milliers EUR

Commentaires : Ce montant reprend les charges sociales patronales relatives aux traitements des agents et les cotisations assurance-loi. Les détails par entité sont repris au projet de budget. En outre vu la nomination d'agents contractuels conformément à l'art 119 quater du code de la fonction publique, ceux-ci deviennent statutaires. Il convient donc d'imputer leurs rémunérations en tant que statutaire.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	384	384				
Totaux	384	384				

Liquidation trésorerie : non réglementée.

AB 12.11.22 : Honoraires forfaitaires et Médecine du travail pour le personnel du Centre

CODE SEC : 12.11

Base légale, décrétable ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 8 milliers EUR

Liquidation : 8 milliers EUR

Commentaire : Cette rubrique reprend les cotisations de surveillance médicale, établies sur base des montants effectivement payés en 2025.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	8	7	1			
Totaux	8	7	1			

Liquidation trésorerie : non réglementée.

AB 12.11.33 : Location de matériel, véhicule et logiciel

CODE SEC : 12.11

Base légale, décrétable ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 57 milliers EUR

Liquidation : 57 milliers EUR

Commentaires : Ce montant comprend la location d'un serveur dédié pour le CRF et le leasing de différents matériels et logiciels. Ce montant tient compte de la multiplication des applications qui doivent être utilisées (Office 365, logiciel Azur, ONE APP etc ...)

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	57	54	3			
Totaux	57	54	3			

Liquidation trésorerie : non réglementée.

AB 12.11.35 : Entretien et réparation du matériel roulant

CODE SEC : 12.11

Base légale, décrétable ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 24 milliers EUR

Liquidation : 24 milliers EUR

Commentaires : Cette rubrique reprend les frais d'entretien et de réparation, les frais de mise et de remise en état du matériel roulant et des contrats d'entretien.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	24	24				
Totaux	24	24				

Liquidation trésorerie : non réglementée.

AB 12.11.36 : Assurances »

CODE SEC : 12.11

Base légale, décrétable ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 36 milliers EUR

Liquidation : 36 milliers EUR

Commentaires : Cette rubrique comprend les primes d'assurances relatives aux locaux, le matériel roulant, le mobilier et le matériel. Ce montant a été adapté vu l'augmentation du cout des primes d'assurance et de la prise de nouvelles couvertures.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	36	36				
Totaux	36	36				

Liquidation trésorerie : non réglementée.

AB 12.11.48 : Frais généralement quelconques de publications, propagande et publicité pour le CRF.

CODE SEC : 12.11

Base légale, décrétable ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 15 milliers EUR

Liquidation : 15 milliers EUR

Commentaires : Les activités de publicités et de propagande s'inscrivent dans la continuité des activités menées en 2025. Une part importante du budget alloué à ce poste est prévue afin d'assurer notamment, la promotion des programmes d'accompagnement.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	15	13	2			
Totaux	15	13	2			

Liquidation trésorerie : non réglementée.

AB 12.11.49 : Réunion et Colloques pour le Centre

CODE SEC : 12.11

Base légale, décrétable ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 30 milliers EUR
Liquidation : 30 milliers EUR

Commentaires : Pour le Centre, un montant de 30.000 EUR est prévu afin d'assumer les missions courantes liées à cet article (frais de réunion, colloques, ...) ainsi que les frais de participation du Centre au Salon des Mandataires 2026. Dans le cadre du Plan Bien-Etre des fruits frais sont proposés au personnel.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	30	28	2			
Totaux	30	28	2			

Liquidation trésorerie : non réglémentée.

AB 12.11.50 : Réunion et Colloques pour le CRF

CODE SEC : 12.11

Base légale, décréte ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 75 milliers EUR
Liquidation : 75 milliers EUR

Commentaires : Pour le CRF, un budget de 75.000 EUR est prévu pour mener des actions de promotion et de sensibilisation : le salon Municipalia 2026 le Carrefour des compétences ou encore, l'organisation d'événements ciblés, etc. mais également l'organisation de tous les coachings, concertations internes et externes, etc.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	75	71	4			
Totaux	75	71	4			

Liquidation trésorerie : non réglémentée.

AB 12.11.53 : Honoraires – Formateurs externes pour le CRF

CODE SEC : 12.11

Base légale, décréte ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 74 milliers EUR
Liquidation : 74 milliers EUR

Commentaires : Ce poste se rapporte au suivi des programmes d'accompagnement et de soutien.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	74	74				
Totaux	74	74				

Liquidation trésorerie : non réglementée.

AB 12.11.54 : Prestations techniques pour le CRF

CODE SEC : 12.11

Base légale, décrétole ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 54 milliers EUR

Liquidation : 54 milliers EUR

Commentaires : Ce poste se rapporte à des services techniques de tiers apporté à la cellule exécutive, notamment dans le cadre de l'évolution de ses outils.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	54	54				
Totaux	54	54				

Liquidation trésorerie : non réglementée.

AB 74.10.05 : Véhicules automobiles

CODE SEC : 74.10

Base légale, décrétole ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 85 milliers EUR

Liquidation : 85 milliers EUR

Commentaires : Deux véhicule seront acquis en 2026.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	85	85				
Totaux	85	85				

Liquidation trésorerie : non réglementée.

AB 74.22.04: Matériel divers et technique pour le CRF

CODE SEC : 74.22

Base légale, décrétole ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 13 milliers EUR

Liquidation : 13 milliers EUR

Il s'agit des dépenses imputées à l'équipement en matériel de fonctionnement et de manutention.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	13	13				
Totaux	13	13				

Liquidation trésorerie : non réglementée.

AB 74.22.06 : Matériel informatique pour le Centre

CODE SEC : 74.22

Base légale, décrétole ou réglementaire : Néant

Montant du crédit proposé : Engagement : 30 milliers EUR

Liquidation : 30 milliers EUR

Commentaires : Le Centre prévoit de moderniser l'équipement des agents en PC portables dans le cadre du télétravail ou d'acquérir du matériel en lien avec l'ergonomie sur le lieu de travail. Il est aussi prévu d'acquérir un serveur complémentaire.

Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026 ajusté	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0				
Crédits 2026	30	30				
Totaux	30	30				

Liquidation trésorerie : non réglementée.

IV.2 CRAC FA

RECETTES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
							-	-	-
						Programme 01 - IMS	15.000	0	15.000
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
01	46	10	01	00	01821	Avenant N° 8 - Intervention régionale IMS CRAC I	0	0	0
01	46	10	02	00	01821	Avenant N° 8 - Intervention régionale IMS CRAC II Cohésion sociale	0	0	0
01	46	10	03	00	01821	Avenant N° 8 - Intervention régionale IMS CRAC II bis	0	0	0
01	46	10	04	00	01821	Avenant N° 8 - Intervention régionale IMS CRAC III	0	0	0
01	46	10	05	00	01821	Avenant N° 8 - Intervention régionale IMS CRAC Inclusion sociale	0	0	0
01	46	10	06	00	01821	Avenant N° 8 - Intervention régionale IMS CRAC Inclusion sociale (complément)	0	0	0
01	46	10	07	00	01821	Avenant N° 8 - Intervention régionale IMS CRAC Maisons de repos (PM2.Vert)	0	0	0

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
01	46	10	08	00	01821	Avenant N° 8 - Intervention régionale IMS CRAC Personnes handicapées	0	0	0
01	46	10	09	00	01821	Avenant N° ? - Intervention régionale IMS CRAC Personnes handicapées (50M)	0	0	0
01	46	10	10	00	01821	Avenant N° 47 - Réduction de l'enveloppe globale de 30 millions d'euros	15.000	0	15.000
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	15.000	0	15.000
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 02 - INFRASPOR TS	12.000	0	12.000
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
02	46	10	01	00	01821	Avenant N° 8, 10, 14 Infrasport I (37,184M)	0	0	0
02	46	10	02	00	01821	Avenant N° 21 Infrasport II (100M)	0	0	0
02	46	10	03	00	01821	Avenant N°34 Infrasport III (21M)	12.000	0	12.000
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I	12.000	0	12.000

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						RECETTES COURANTES			
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 03 - TOURISME	2.000	0	2.000
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
03	46	10	01	00	01821	Avenant N° 13 Tourisme I (15M)	0	0	0
03	46	10	02	00	01821	Avenant N° 30 Tourisme II (49M)	0	0	0
03	46	10	03	00	01821	Avenant N° 49 Clôture de l'enveloppe au 31/12/2022	2.000	0	2.000
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	2.000	0	2.000
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 04 - UREBA	5.362	0	5.362
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
04	46	10	01	00	01821	Avenant N° 18 - UREBA I (110M)	0	0	0
04	46	10	02	00	01821	Avenant N° 35 - UREBA II (105M)	5.362	0	5.362
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	5.362	0	5.362

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Pro g	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 05 - LOGEMENT	2.000	0	2.000
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
05	46	10	01	00	01821	Avenant N° 19 - Intervention régionale logement	0	0	0
05	46	10	02	00	01821	Avenant N° 48 - Réduction de l'enveloppe à hauteur de 19 millions d'euros	2.000	0	2.000
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	2.000	0	2.000
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 06 - BATIMENTS	10.270	0	10.270
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
06	46	10	01	00	01821	Avenant N° 20 - Investissements communaux d'intérêt supra- local (350M) - Avenant N° 32 - FA des bâtiments dans le cadre des travaux subsidés (15,750M) -	0	0	0

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						Reprise d'encours 1			
06	46	10	02	00	01821	Avenant N° 23 - Travaux d'entretien de voiries dans le cadre du droit de tirage	0	0	0
06	46	10	03	00	01821	Travaux d'entretien de voiries - Reprise d'encours 2	0	0	0
06	46	10	04	00	01821	Avenant N° 46 - Réduction de l'enveloppe globale à hauteur de 77 millions d'euros	10.270	0	10.270
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	10.270	0	10.270
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 07 - CRECHES	1.600	0	1.600
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
07	46	10	01	00	01821	Avenant N° 36 - Intervention régionale creches	1.600	0	1.600
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	1.600	0	1.600
							-	-	-
							-	-	-

						en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	
						Budget initial	Variation	Budget ajusté	
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
						Programme 08 - WACY	0	0	0
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
08	46	10	01	00	01821	Décision GW du 03/09/2020 - Intervention régionale Wacy	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	0	0	0
							-	-	-
						Programme 09 - GENS DU VOYAGE	0	0	0
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
09	46	10	01	00	01821	Avenant N° - Intervention régionale Gens du voyage	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	48.232	0	48.232
							-	-	-
						TOTAL Titre I RECETTES COURANTES	48.232	0	48.232
							-	-	-

DEPENSES

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
							-	-	-	-	-	-
						Programme 01 - IMS	48.066	48.066	1.790	1.790	49.857	49.857
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-	-	-	-
01	63	21	01	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
01	52	10	01	00	01821	ASBL	713	713	176	176	889	889
01	63	52	01	00	01821	Associations Chapitre XII	2.529	2.529	626	626	3.155	3.155
01	63	52	02	00	01821	CPAS	1.241	1.241	307	307	1.549	1.549
01	63	53	01	00	01821	Intercommunales	1.228	1.228	304	304	1.532	1.532
01	63	11	01	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
01	63	21	02	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
01	52	10	02	00	01821	ASBL	757	757	-750	-750	7	7
01	63	52	03	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
01	63	52	04	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
01	63	53	02	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
01	63	11	02	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
01	21	10	01	00	01821	Part RW	67	67	-12	-12	55	55
01	03	10	01	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
01	21	10	02	00	01821	Part RW	6	6	19	19	24	24
01	03	10	02	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
01	21	10	03	00	01821	Part RW	4	4	1	1	5	5
01	03	10	03	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
01	21	10	04	00	01821	Part RW	33	33	-5	-5	29	29

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
01	03	10	04	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
01	91	10	01	00	01821	Part RW	33.597	33.597	1.437	1.437	35.035	35.035
01	91	10	02	00	01821	Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0
01	03	10	05	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
01	21	10	05	00	01821	Part RW	7.890	7.890	-313	-313	7.577	7.577
01	03	10	06	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	48.066	48.066	1.790	1.790	49.857	49.857
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Programme 02 - INFRASPORTS	13.315	13.315	-535	-535	12.781	12.781
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-	-	-	-
02	63	21	01	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
02	52	10	01	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
02	63	52	01	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
02	63	52	02	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
02	63	53	01	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
02	63	11	01	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
02	63	21	03	00	01821	Régie communale	0	0	0	0	0	0

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Or dre	SS N° Or dre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
02	63	21	02	00	01821	Administrations communales	918	918	-420	-420	497	497
02	52	10	02	00	01821	ASBL	57	57	-26	-26	31	31
02	63	52	03	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
02	63	52	04	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
02	63	53	02	00	01821	Intercommunales	201	201	-92	-92	109	109
02	63	11	02	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
02	21	10	01	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
02	03	10	01	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
02	21	10	02	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
02	03	10	02	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
02	21	10	03	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
02	03	10	03	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
02	21	10	04	00	01821	Part RW	5	5	-5	-5	0	0
02	03	10	04	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
02	91	10	01	00	01821	Part RW	9.755	9.755	9	9	9.764	9.764
02	03	10	05	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
02	21	10	05	00	01821	Part RW	2.380	2.380	-1	-1	2.380	2.380
02	03	10	06	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	13.315	13.315	-535	-535	12.781	12.781
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Programme 03 - TOURISME	4.084	4.084	-22	-22	4.062	4.062
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-

						en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR		
						Budget initial		Variation		Budget ajusté		
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-	-	-	-
03	63	21	01	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
03	52	10	01	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
03	63	52	01	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
03	63	52	02	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
03	63	53	01	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
03	63	11	01	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
03	63	21	02	00	01821	Régie communale	0	0	0	0	0	0
03	63	21	03	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
03	52	10	02	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
03	63	52	03	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
03	63	52	04	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
03	63	53	02	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
03	63	11	02	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
03	21	10	01	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
03	03	10	01	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
03	21	10	02	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
03	03	10	02	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
03	21	10	03	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
03	03	10	03	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
03	21	10	04	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
03	03	10	04	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
03	91	10	01	00	01821	Part RW	3.184	3.184	0	0	3.184	3.184
03	03	10	05	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Or dre	SS N° Or dre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
03	21	10	05	00	01821	Part RW	900	900	-22	-22	878	878
03	03	10	06	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	4.084	4.084	-22	-22	4.062	4.062
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Programme 04 - UREBA	12.993	12.993	-46	-46	12.948	12.948
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-	-	-	-
04	63	21	01	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
04	52	10	01	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
04	63	52	01	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
04	63	52	02	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
04	63	53	01	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
04	63	11	01	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
04	63	51	01	00	01821	Zone de Police	0	0	0	0	0	0
04	63	21	02	00	01821	Administrations communales	2.497	2.497	0	0	2.497	2.497
04	52	10	02	00	01821	ASBL	2.497	2.497	0	0	2.497	2.497
04	63	52	03	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
04	63	52	04	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Or dre	SS N° Or dre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
04	63	53	02	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
04	63	11	02	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
04	63	51	02	00	01821	Zone de Police	0	0	0	0	0	0
04	21	10	01	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
04	03	10	01	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
04	21	10	02	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
04	03	10	02	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
04	21	10	03	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
04	03	10	03	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
04	21	10	04	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
04	03	10	04	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
04	91	10	01	00	01821	Part RW	6.520	6.520	0	0	6.520	6.520
04	91	10	02	00	01821	Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0
04	03	10	05	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
04	21	10	05	00	01821	Part RW	1.480	1.480	-46	-46	1.434	1.434
04	03	10	06	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
04	21	10	06	00	01821	Indemnités de emploi	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	12.993	12.993	-46	-46	12.948	12.948
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Programme 05 - LOGEMENT	13.096	13.096	-2.582	-2.582	10.514	10.514
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre I DEPENSES		-	-	-	-	-

						en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR		
						Budget initial		Variation		Budget ajusté		
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Or dre	SS N° Or dre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
						COURAN TES						
05	63	21	01	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
05	52	10	01	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
05	63	52	01	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
05	63	52	02	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
05	63	53	01	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
05	63	11	01	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
05	63	41	01	00	01821	Sociétés de Logement agréées - SLSP	0	0	0	0	0	0
05	63	21	02	00	01821	Administrations communales	236	236	-236	-236	0	0
05	52	10	02	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
05	63	52	03	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
05	63	52	04	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
05	63	53	02	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
05	63	11	02	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
05	63	41	02	00	01821	Sociétés de Logement agréées - SLSP	2.343	2.343	-2.319	-2.319	23	23
05	21	10	01	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
05	03	10	01	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
05	21	10	02	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
05	03	10	02	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
05	21	10	03	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
05	03	10	03	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
05	21	10	04	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
05	03	10	04	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
05	91	10	01	00	01821	Part RW	4.335	4.335	-194	-194	4.141	4.141

						en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR		
						Budget initial		Variation		Budget ajusté		
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
05	91	10	02	00	01821	Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0
05	03	10	05	00	01821	Part opérateur	3.702	3.702	187	187	3.889	3.889
05	21	10	05	00	01821	Part RW	1.505	1.505	-17	-17	1.488	1.488
05	03	10	06	00	01821	Part opérateur	975	975	-2	-2	973	973
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	13.096	13.096	-2.582	-2.582	10.514	10.514
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Programme 06 - BATIMENTS	18.193	18.193	-45	-45	18.148	18.148
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-	-	-	-
06	63	21	01	00	01821	Administration communales	0	0	0	0	0	0
06	52	10	01	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
06	63	52	01	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
06	63	52	02	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
06	63	53	01	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
06	63	11	01	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
06	63	51	01	00	01821	Zones de Police	0	0	0	0	0	0
06	63	21	02	00	01821	Administration communales	0	0	0	0	0	0
06	52	10	02	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
06	63	52	03	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
06	63	52	04	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
06	63	53	02	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
06	63	11	02	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
06	63	51	02	00	01821	Zones de Police	0	0	0	0	0	0
06	21	10	01	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
06	03	10	01	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
06	21	10	02	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
06	03	10	02	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
06	21	10	03	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
06	03	10	03	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
06	21	10	04	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
06	03	10	04	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
06	91	10	01	00	01821	Part RW	10.962	10.962	-133	-133	10.829	10.829
06	91	10	02	00	01821	Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0
06	03	10	05	00	01821	Part opérateur	3.108	3.108	133	133	3.242	3.242
06	21	10	05	00	01821	Part RW	3.507	3.507	-45	-45	3.463	3.463
06	03	10	06	00	01821	Part opérateur	615	615	0	0	615	615
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	18.193	18.193	-45	-45	18.148	18.148
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Programme 07 - CRECHES	7.873	7.873	-151	-151	7.723	7.723
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-

						en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR		
						Budget initial		Variation		Budget ajusté		
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-	-	-	-
07	63	21	01	00	01821	Administrations communales	1.744	1.744	0	0	1.744	1.744
07	52	10	01	00	01821	ASBL	1.049	1.049	0	0	1.049	1.049
07	63	52	01	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
07	63	52	02	00	01821	CPAS	534	534	0	0	534	534
07	63	53	01	00	01821	Intercommunales	1.147	1.147	0	0	1.147	1.147
07	63	11	01	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
07	63	21	02	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
07	52	10	02	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
07	63	52	03	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
07	63	52	04	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
07	63	53	02	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
07	63	11	02	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
07	21	10	01	00	01821	Part RW	5	5	0	0	5	5
07	03	10	01	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
07	21	10	02	00	01821	Part RW	4	4	0	0	5	5
07	03	10	02	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
07	21	10	03	00	01821	Part RW	3	3	0	0	3	3
07	03	10	03	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
07	21	10	04	00	01821	Part RW	32	32	-14	-14	18	18
07	03	10	04	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
07	91	10	01	00	01821	Part RW	2.412	2.412	-5	-5	2.407	2.407
07	03	10	05	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
07	21	10	05	00	01821	Part RW	943	943	-131	-131	812	812
07	03	10	06	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0

						en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR		
						Budget initial		Variation		Budget ajusté		
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Or dre	SS N° Or dre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	7.873	7.873	-151	-151	7.723	7.723
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Programme 08 - WACY	6.989	6.989	4.789	4.789	11.778	11.778
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-	-	-	-
08	63	21	01	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
08	52	10	01	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
08	63	52	01	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
08	63	52	02	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
08	63	53	01	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
08	63	11	01	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
08	63	21	02	00	01821	Administrations communales	6.989	6.989	4.789	4.789	11.778	11.778
08	52	10	02	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
08	63	52	03	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
08	63	52	04	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
08	63	53	02	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
08	63	11	02	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
08	21	10	01	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
08	03	10	01	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
08	21	10	02	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
08	03	10	02	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
08	21	10	03	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
08	03	10	03	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
08	21	10	04	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
08	03	10	04	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
08	91	10	01	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
08	03	10	05	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
08	21	10	05	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
08	03	10	06	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	6.989	6.989	4.789	4.789	11.778	11.778
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Programme 09 - GENS DU VOYAGE	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-	-	-	-
09	63	21	01	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
09	52	10	01	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
09	63	52	01	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
09	63	52	02	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
09	63	53	01	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
09	63	11	01	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
09	63	21	02	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
09	52	10	02	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
09	63	52	03	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
09	63	52	04	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
09	63	53	02	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
09	63	11	02	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
09	21	10	01	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
09	03	10	01	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
09	21	10	02	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
09	03	10	02	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
09	21	10	03	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
09	03	10	03	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
09	21	10	04	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
09	03	10	04	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
09	91	10	01	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
09	03	10	05	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
09	21	10	05	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
09	03	10	06	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL GENERAL DES DEPENSES	124.610	124.610	3.200	3.200	127.810	127.810

						en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR		
						Budget initial		Variation		Budget ajusté		
N° Pr og	co de 12	co de 34	N° Or dre	SS N° Or dre	Code fonctio nnel	Libellé	Crédit d'engage ment	Crédit de liquida tion	Crédit d'engage ment	Crédit de liquida tion	Crédit d'engage ment	Crédit de liquida tion
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL Titre I DEPENSE S COURAN TES	124.610	124.610	3.200	3.200	127.810	127.810
							-	-	-	-	-	-

IV.3 CRAC FA PWI

RECETTES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
							-	-	-
						Programme 01 - ERICH (Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés)	0	0	0
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTE S		-	-
01	46	10	01	00	01821		0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTE S	0	0	0
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 02 - ETA (Entreprises de travail adapté)	0	0	0
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTE S		-	-
02	46	10	01	00	01821		0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTE S	0	0	0
							-	-	-
							-	-	-

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
						Programme 03 - Plan piscines	4.500	0	4.500
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTE S		-	-
03	46	10	01	00	01821		4.500	0	4.500
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTE S	4.500	0	4.500
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 04 - Tourisme III	2.000	0	2.000
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTE S		-	-
04	46	10	01	00	01821		2.000	0	2.000
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTE S	2.000	0	2.000
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 05 - UREBA III	0	0	0
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTE S		-	-

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
05	46	10	01	00	01821		0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTE S	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	6.500	0	6.500
							-	-	-
						TOTAL Titre I RECETTES COURANTE S	6.500	0	6.500
							-	-	-

DEPENSES

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de o 12	co de o 34	N° Or dre	SS N° Or dre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
							-	-	-	-	-	-
						Program me 01 - ERICH (Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés)	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-	-	-	-
01	63	21	01	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
01	52	10	01	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
01	63	52	01	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
01	63	52	02	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
01	63	53	01	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
01	63	11	01	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
01	63	21	02	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
01	52	10	02	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
01	63	52	03	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
01	63	52	04	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
01	63	53	02	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
01	63	11	02	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
01	21	10	01	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
01	03	10	01	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
01	21	10	02	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
01	03	10	02	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
01	21	10	03	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
01	03	10	03	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
01	21	10	04	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
01	03	10	04	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
01	91	10	01	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
01	03	10	05	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
01	21	10	05	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
01	03	10	06	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Programme 02 - ETA (Entreprises de travail adapté)	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-	-	-	-
02	63	21	01	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
02	52	10	01	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
02	63	52	01	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
02	63	52	02	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
02	63	53	01	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
02	63	11	01	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
02	63	21	02	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
02	52	10	02	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
02	63	52	03	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
02	63	52	04	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
02	63	53	02	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
02	63	11	02	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
02	21	10	01	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
02	03	10	01	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
02	21	10	02	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
02	03	10	02	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
02	21	10	03	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
02	03	10	03	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
02	21	10	04	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
02	03	10	04	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
02	91	10	01	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
02	03	10	05	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
02	21	10	05	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
02	03	10	06	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Programme 03 -	10.848	10.848	-1.436	-1.436	9.413	9.413

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
						Plan piscines						
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-	-	-	-
03	63	21	01	00	01821	Administrations communales	4.486	4.486	-1.451	-1.451	3.035	3.035
03	52	10	01	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
03	63	52	01	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
03	63	52	02	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
03	63	53	01	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
03	63	11	01	00	01821	Provinces	192	192	-62	-62	130	130
03	63	21	02	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
03	52	10	02	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
03	63	52	03	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
03	63	52	04	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
03	63	53	02	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
03	63	11	02	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
03	21	10	01	00	01821	Part RW	3	3	-3	-3	0	0
03	03	10	01	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
03	21	10	02	00	01821	Part RW	7	7	7	7	15	15
03	03	10	02	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
03	21	10	03	00	01821	Part RW	4	4	-1	-1	2	2
03	03	10	03	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
03	21	10	04	00	01821	Part RW	33	33	-20	-20	13	13
03	03	10	04	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
03	91	10	01	00	01821	Part RW	2.526	2.526	40	40	2.566	2.566

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
03	03	10	05	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
03	21	10	05	00	01821	Part RW	3.597	3.597	55	55	3.652	3.652
03	03	10	06	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	10.848	10.848	-1.436	-1.436	9.413	9.413
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Programme 04 - Tourisme III	8.259	8.259	-3.794	-3.794	4.465	4.465
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-	-	-	-
04	63	21	01	00	01821	Administrations communales	3.196	3.196	-1.897	-1.897	1.299	1.299
04	52	10	01	00	01821	ASBL	535	535	-318	-318	217	217
04	63	52	01	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
04	63	52	02	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
04	63	53	01	00	01821	Intercommunales	2.453	2.453	-1.456	-1.456	997	997
04	63	11	01	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
04	63	51	01	00	01821	Zone de Police	0	0	0	0	0	0
04	63	21	02	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
04	52	10	02	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
04	63	52	03	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0

						en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR		
						Budget initial		Variation		Budget ajusté		
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
04	63	52	04	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
04	63	53	02	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
04	63	11	02	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
04	63	51	02	00	01821	Zone de Police	0	0	0	0	0	0
04	21	10	01	00	01821	Part RW	15	15	-2	-2	13	13
04	03	10	01	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
04	21	10	02	00	01821	Part RW	6	6	4	4	10	10
04	03	10	02	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
04	21	10	03	00	01821	Part RW	5	5	-3	-3	2	2
04	03	10	03	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
04	21	10	04	00	01821	Part RW	34	34	-24	-24	10	10
04	03	10	04	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
04	91	10	01	00	01821	Part RW	1.342	1.342	-33	-33	1.309	1.309
04	03	10	05	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
04	21	10	05	00	01821	Part RW	673	673	-65	-65	608	608
04	03	10	06	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	8.259	8.259	-3.794	-3.794	4.465	4.465
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Programme 05 - UREBA III	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-	-	-	-
05	63	21	01	00	01821	Administrations	0	0	0	0	0	0

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Or dre	SS N° Or dre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
						communales						
05	52	10	01	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
05	63	52	01	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
05	63	52	02	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
05	63	53	01	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
05	63	11	01	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
05	63	51	01	00	01821	Zone de Police	0	0	0	0	0	0
05	64	10	01	00	01821	ASBL - Ecole de l'Enseignement libre	0	0	0	0	0	0
05	64	10	02	00	01821	Communauté française - Ecole	0	0	0	0	0	0
05	63	21	02	00	01821	Administrations communales	0	0	0	0	0	0
05	52	10	02	00	01821	ASBL	0	0	0	0	0	0
05	63	52	03	00	01821	Associations Chapitre XII	0	0	0	0	0	0
05	63	52	04	00	01821	CPAS	0	0	0	0	0	0
05	63	53	02	00	01821	Intercommunales	0	0	0	0	0	0
05	63	11	02	00	01821	Provinces	0	0	0	0	0	0
05	63	51	02	00	01821	Zone de Police	0	0	0	0	0	0
05	21	10	01	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
05	03	10	01	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
05	21	10	02	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
05	03	10	02	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
05	21	10	03	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
05	03	10	03	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
05	21	10	04	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
05	03	10	04	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
05	91	10	01	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Or dre	SS N° Or dre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
05	03	10	05	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
05	21	10	05	00	01821	Part RW	0	0	0	0	0	0
05	03	10	06	00	01821	Part opérateur	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	0	0	0	0	0	0
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL GENERAL DES DEPENSES	19.107	19.107	-5.229	-5.229	13.878	13.878
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL Titre I DEPENSES COURANTES	19.107	19.107	-5.229	-5.229	13.878	13.878
							-	-	-	-	-	-

IV.4 CRAC LT

RECETTES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod é 12	cod é 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
							-	-	-
						Programme 01 - RECETTES GENERALE S	157.910	3.120	161.030
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTE S		-	-
01	46	10	01	00	01821	Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainisse ment des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	22.987	661	23.648
01	46	10	02	00	01821	Dotation au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes	38.663	483	39.146
01	46	10	03	00	01821	Intervention régionale complémentai re à verser au Compte régional pour l'assainisse ment des communes à finances obérées et des provinces (CRAC)	76.260	1.976	78.236
01	46	10	04	00	01821	Soutien aux communes	20.000	0	20.000

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						dans le cadre de la problématique pension			
01	08	10	01	00	01821	Prélèvement sur réserves	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTE S	157.910	3.120	161.030
							-	-	-
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	157.910	3.120	161.030
							-	-	-
						TOTAL Titre I RECETTES COURANTE S	157.910	3.120	161.030
							-	-	-

DEPENSES

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
							-	-	-	-	-	-
						Programme 01 - DEPENSES GENERALES	154.791	154.791	13.460	13.460	168.252	168.252
							-	-	-	-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES						
							-	-	-	-	-	-
01	43	22	01	00	01821	Ristournes	852	852	0	0	852	852
01	21	10	01	00	01821	Intérêts Ancien Régime	36.241	36.241	2.426	2.426	38.668	38.668
01	21	10	02	00	01821	Intérêts Nouveau Régime	1.238	1.238	100	100	1.338	1.338
01	21	10	03	00	01821	Intérêts OXY	912	912	8.745	8.745	9.657	9.657
01	21	10	04	00	01821	Hausse des taux d'intérêts	0	0	0	0	0	0
01	21	10	05	00	01821	Commissions sur fonds non levés	0	0	0	0	0	0
01	21	10	06	00	01821	Commissions sur fonds non levés OXY	0	0	0	0	0	0
01	91	10	02	00	01821	Amortissements OXY	6.552	6.552	9.058	9.058	15.610	15.610
01	91	10	01	00	01821	Amortissements Ancien Régime	68.965	68.965	-850	-850	68.116	68.116
01	63	22	01	00	01821	Prélèvements OXY	40.031	40.031	-6.019	-6.019	34.012	34.012
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I	154.791	154.791	13.460	13.460	168.252	168.252

						DEPENS ES COURA NTES							
							-	-	-	-	-	-	-
						TOTAL GENERA L DES DEPENS ES	154.791	154.791	13.460	13.460	168.252	168.252	
							-	-	-	-	-	-	-
						TOTAL Titre I DEPENS ES COURA NTES	154.791	154.791	13.460	13.460	168.252	168.252	
							-	-	-	-	-	-	-

IV.5 OTW

RECETTES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Pro g	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
							-	-	-
						PROGRAMM E 01 - RECETTES GENERALES	<u>929.815</u>	<u>-10.754</u>	<u>919.061</u>
						Sous programme 01.01 - Recettes propres (recettes générales)	206.715	-10.793	195.922
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
01	16	11	03	00	04510	Autres produits d'exploitation	20.043	110	20.154
01	16	12	01	00	04510	Recettes de trafic	74.276	-1.013	73.263
01	16	20	01	00	04510	Mise à disposition de personnel	0	0	0
01	26	10	01	00	04510	Produits financiers	195	535	730
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	94.515	-369	94.146
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		-	-
01	76	12	01	00	04510	Vente de terrain	0	0	0
01	76	32	01	00	04510	Vente de bâtiments	0	1.721	1.721
01	77	10	01	00	04510	Vente de matériel de transport	0	50	50
01	77	20	01	00	04510	Vente d'autre matériel	0	5	5
							-	-	-

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
						TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	0	1.776	1.776
							-	-	-
							-	-	-
						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS		-	-
01	96	10	01	00	04510	Emprunts à plus d'un an	112.200	-12.200	100.000
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	112.200	-12.200	100.000
							-	-	-
							-	-	-
						Sous programme 01.02 - Recettes publiques (recettes générales)	723.100	39	723.139
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
01	46	10	06	00	04510	Engagements sociaux OTW	35.736	0	35.736
01	46	10	02	00	04510	Intervention financière de la Région dans les couvertures des charges d'exploitation de l'OTW	619.277	0	619.277
01	46	10	08	00	04510	Pre-financement n-1 pour n (raclette)	10.000	0	10.000
01	46	10	04	00	04510	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux -	75	0	75

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						Contribution régionale			
01	48	12	01	00	04510	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux - Contribution des Provinces	37	0	37
01	48	22	01	00	04510	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux - Contribution des Communes	32	0	32
01	46	10	07	00	04510	Intervention financière de la Région en faveur de l'OTW pour le développement de l'offre	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	665.157	0	665.157
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		-	-
01	66	11	01	00	04510	Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par l'OTW	57.943	39	57.982
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II	57.943	39	57.982

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
						RECETTES EN CAPITAL			
							-	-	-
						PROGRAMME E 03 - Dépenses d'investissements d'infrastructures pour les missions de services réguliers	<u>101.096</u>	<u>2.000</u>	<u>103.096</u>
						Sous programme 03.01 - Recettes propres (investissements d'infrastructures)	31.324	2.000	33.324
							-	-	-
							-	-	-
						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS		-	-
03	86	70	01	00	04510	Produits financiers (SWAP)	324	0	324
03	96	10	01	00	04510	Emprunt à plus d'un an - tram de Liège	0	0	0
03	96	10	03	00	04510	Emprunt à plus d'un an - Métro Léger de Charleroi	31.000	2.000	33.000
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	31.324	2.000	33.324
							-	-	-
							-	-	-
						Sous programme 03.02 - Recettes publiques (investissements)	69.772	0	69.772

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						d'infrastructur es)			
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		-	-
03	66	11	01	00	04510	Subventions à l'OTW pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'infrastructure	11.083	0	11.083
03	66	11	02	00	04510	Remboursement à l'OTW des coûts exposés pour le projet du tram de Liège (y compris médiation)	40.015	0	40.015
03	66	11	03	00	04510	Participation de la Région au programme "Métro de Charleroi"	13.284	0	13.284
03	66	11	04	00	04510	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants (Gare de Namur)	2.690	0	2.690
03	66	11	05	00	04510	Subvention à l'OTW afin de lui permettre de prendre en charge les dépenses relatives à la mise en œuvre de la programmation 2021 - 2027 (FEDER)	2.700	0	2.700
03	66	11	06	00	04510	Financement pour la mise en œuvre du volet en faveur du transport en	0	0	0

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
						commun du Plan Mobilité et Infrastructures Pour Tous (PIMPT)			
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	69.772	0	69.772
							-	-	-
							-	-	-
						PROGRAMM E 04 - Transport scolaire	<u>69.389</u>	<u>-8</u>	<u>69.382</u>
						Sous programme 04.01 - Recettes propres (transport scolaire)	138	-8	131
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
04	16	12	01	00	04510	Recettes de trafic Tranports scolaires	138	-8	131
04	16	11	01	00	04510	Autres produits d'exploitation	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	138	-8	131
							-	-	-
							-	-	-
						Sous programme 04.02 - Recettes publiques (transport scolaire)	69.251	0	69.251
							-	-	-
							-	-	-

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
04	46	10	01	00	04510	Intervention financière de la Région couvrant l'établissement et l'organisation des services de transport scolaire	69.251	0	69.251
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	69.251	0	69.251
							-	-	-
							-	-	-
						PROGRAMM E 05 - Transport PMR	<u>5.543</u>	<u>24</u>	<u>5.567</u>
						Sous programme 05.01 - Recettes propres (transport PMR)	266	24	290
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
05	16	12	01	00	04510	Recettes de trafic PMR	266	24	290
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	266	24	290
							-	-	-
							-	-	-
						Sous programme 05.02 - Recettes publiques (transport PMR)	5.277	0	5.277

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
05	46	10	01	00	04510	Intervention financière de la Région en faveur de l'OTW pour le subventionnement des transporteurs de Personnes à Mobilité Réduite	5.277	0	5.277
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	5.277	0	5.277
							-	-	-
							-	-	-
						PROGRAMME 98 - Plan National pour la Relance et la Résilience	<u>58.692</u>	<u>31.296</u>	<u>89.988</u>
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
98	46	10	02	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Rénover et étendre l'antenne de Châtelet - Interventions UE (Projet PRW 083c)	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	0	0	0

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		-	-
98	66	11	02	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Rénover et étendre l'antenne de Châtelet - Interventions UE (Projet PRW 083c)	6.000	9.998	15.998
98	66	11	03	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Greening the bus fleet - Interventions UE (Projet PRW 323)	52.692	21.298	73.990
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	58.692	31.296	89.988
							-	-	-
							-	-	-
						PROGRAMME 99 - Plan de Relance de la Wallonie	<u>22.900</u>	<u>0</u>	<u>22.900</u>
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
99	46	10	01	00	04510	Accélérer la trajectoire menant à la gratuité TEC pour les 18-24 ans, les 65 ans et +, et les Bénéficiaires de	0	0	0

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						l'Intervention Majorée - Interventions régionales (Projet PRW 082)			
99	46	10	02	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Acquérir des bus et finaliser des infrastructures existantes ou nouvelles - Interventions régionales (Projet PRW 083d)	0	0	0
99	46	10	03	00	04510	Finaliser des infrastructures existantes ou nouvelles (BHNS Liège) - Interventions régionales (Projet PRW 083e)	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	0	0	0
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		-	-
99	66	11	01	00	04510	Accélérer la trajectoire menant à la gratuité TEC pour les 18-24 ans, les 65 ans et +, et les Bénéficiaires de l'Intervention Majorée - Interventions	0	0	0

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
						régionales (Projet PRW 082)			
99	66	11	02	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Acquérir des bus et finaliser des infrastructures existantes ou nouvelles - Interventions régionales (Projet PRW 083d)	0	0	0
99	66	11	03	00	04510	Finaliser des infrastructures existantes ou nouvelles (BHNS Liège) - Interventions régionales (Projet PRW 083e)	0	0	0
99	66	11	04	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Etendre l'infrastructure du tram de Liège - Interventions régionales (Projet PRW 83b)	0	0	0
99	66	11	06	00	04510	Déployer une stratégie bas- carbone - "Acquisition de bus zéro émission pour le renouvellement de la flotte en régie" (PRW xxx)	22.900	0	22.900
							-	-	-

						en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	
						Budget initial	Variation	Budget ajusté	
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	22.900	0	22.900
							-	-	-
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	1.187.436	22.559	1.209.994
							-	-	-
						TOTAL Titre I RECETTES COURANTES	834.605	-352	834.253
							-	-	-
						TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	209.307	33.111	242.418
							-	-	-
						TOTAL Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	143.524	-10.200	133.324
							-	-	-

DEPENSES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Pro g	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
							-	-	-
						PROGRAMME 01 - Dépenses de fonctionnement	<u>902.036</u>	<u>-8.329</u>	<u>893.707</u>
						Sous programme 01.01 - Dépenses de fonctionnement	866.300	-8.329	857.971
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-
01	11	11	01	00	04510	Salaires bruts Employés	110.597	-4.116	106.481
01	11	12	01	00	04510	Charges sociales extra légalés Employés	6.279	-1.942	4.337
01	11	20	01	00	04510	Charges sociales légalés Employés	26.652	-394	26.258
01	11	11	02	00	04510	Salaires bruts Salariés	189.549	-8.279	181.270
01	11	12	02	00	04510	Charges sociales extra légalés Salariés	18.929	-942	17.987
01	11	20	02	00	04510	Charges sociales légalés Salariés	89.328	-1.684	87.644
01	11	31	01	00	04510	Rentes maladies professionnelles et accidents du travail	250	0	250
01	12	11	01	00	04510	Services et biens divers	32.666	2.645	35.312
01	12	11	04	00	04510	Entretiens et réparations	34.079	-1.052	33.027
01	12	11	08	00	04510	Assurance	9.645	-408	9.237
01	12	11	10	00	04510	Charges d'exploitation	306	88	394
01	12	11	20	00	04510	Matières	28.136	5.473	33.608
01	12	11	21	00	04510	Gasoil	33.271	-41	33.230

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
01	12	11	22	00	04510	Electricité de traction	3.683	-232	3.451
01	12	11	23	00	04510	Exploitants lignes publiques	126.770	1.381	128.151
01	12	50	01	00	04510	Impôts	59	28	87
01	21	10	01	00	04510	Charges financières	28	-13	15
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	710.227	-9.488	700.739
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-
01	71	12	01	00	04510	Terrain	3.610	1.473	5.082
01	72	00	03	00	04510	Rénovation et construction de bâtiments	50.376	-17.526	32.849
01	74	10	01	00	04510	Véhicules de service et de direction	270	255	525
01	74	10	02	00	04510	Achat de bus	4.311	22.297	26.608
01	74	10	03	00	04510	Rénovation de motrices	7.849	20	7.869
01	74	22	01	00	04510	Achats d'autres matériels - Installations, machines et outillage	20.474	5.288	25.762
01	74	22	06	00	04510	Investissements liés à la mise en conformité électrique	3.957	-1.478	2.479
01	74	22	07	00	04510	Investissements liés à la billettique	986	-853	132
01	74	22	08	00	04510	Investissements liés aux outils embarqués et de planification	9.010	887	9.897
01	74	22	09	00	04510	Investissements liés à la digitalisation de l'OTW	14.901	-6.714	8.187
							-	-	-

						en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	
						Budget initial	Variation	Budget ajusté	
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	115.744	3.647	119.391
							-	-	-
							-	-	-
						Titre III DEPENSES D'EMPRUNT S		-	-
01	21	10	03	00	04510	Charges financières liées aux investissements d'exploitation	5.275	-2.488	2.788
01	91	10	01	00	04510	Remboursement des dettes à plus d'un an	35.000	0	35.000
01	21	10	02	00	04510	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux - volet intérêts	2	0	2
01	91	10	02	00	04510	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux - volet capital	51	0	51
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre III DEPENSES D'EMPRUNT S	40.329	-2.488	37.841
							-	-	-
							-	-	-
						Sous programme 01.02 - Engagements sociaux	35.736	0	35.736

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Pro g	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-
01	11	20	05	00	04510	Charges sociales légales relatives aux pensions	3.209	0	3.209
01	11	33	01	00	04510	Pensions	32.073	0	32.073
01	12	11	14	00	04510	Charges diverses liées aux pensions	454	0	454
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	35.736	0	35.736
							-	-	-
							-	-	-
						PROGRAMM E 03 - Dépenses d'investisseme nts d'infrastructur es de transport public	<u>137.413</u>	<u>20.779</u>	<u>158.192</u>
						Sous programme 03.01 - Dépenses pour les investissements d'infrastructur e de transport public hors grands projets	8.938	3.535	12.473
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-
03	11	11	01	00	04510	Salaires bruts	2.946	-69	2.877
03	11	12	01	00	04510	Charges sociales extra légales	175	-59	116

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
03	11	20	01	00	04510	Charges sociales légales	724	-11	713
03	12	11	01	00	04510	Charges d'infrastructures	1.250	0	1.250
03	12	11	04	00	04510	Autres charges	692	-153	539
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	5.787	-292	5.495
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-
03	71	12	05	00	04510	Terrain	0	139	139
03	73	10	01	00	04510	Travaux routiers - Route terrestre et génie civile	2.666	3.687	6.354
03	73	40	24	00	04510	Travaux routiers - Autres ouvrages	485	0	485
03	74	10	01	00	04510	Matériel de transport	0	0	0
03	74	22	14	00	04510	Autres matériel divers	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	3.151	3.826	6.978
							-	-	-
							-	-	-
						Sous programme 03.02 - PIMPT	24.777	-2.211	22.565
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-
03	12	11	05	00	04510	Charges Plan de mobilité et infrastructures pour tous (PIMPT)	2.506	79	2.586

						en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
						Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé		
							-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	2.506	79
							-	-
							-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-
03	71	12	04	00	04510	Terrain : PIMPT	0	250
03	72	00	03	00	04510	Rénovation et construction de bâtiments : PIMPT	1.399	1.902
03	73	10	02	00	04510	Travaux routiers - Route terrestre et génie civile : PIMPT	20.871	-4.442
03	73	40	21	00	04510	Travaux routiers - Autres ouvrages : PIMPT	0	0
							-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	22.270	-2.291
							-	-
							-	-
						Sous programme 03.03 - Gares de correspondance	0	1.105
							-	-
							-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-
03	73	40	25	00	04510	Gares de correspondance (Codes 23...) - FEDER (Mobipole de Chenée)	0	1.105

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
03	73	40	22	00	04510	Gares de correspondances (Codes 23...) - FEDER (Gare de Mouscron)	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	0	1.105	1.105
							-	-	-
							-	-	-
						Sous programme 03.04 - Tram de Liège et lignes prioritaires	48.698	24.280	72.978
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-
03	11	11	02	00	04510	Salaires bruts	0	323	323
03	11	12	02	00	04510	Charges sociales extra légales	0	13	13
03	11	20	02	00	04510	Charges sociales légales	0	80	80
03	12	11	06	00	04510	Services et biens divers Tram de Liège	0	23.534	23.534
03	12	11	08	00	04510	Médiation Tram de Liège	0	0	0
03	12	11	09	00	04510	Redevances Tram de Liège	34.244	-79	34.165
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	34.244	23.871	58.114
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-
03	71	12	02	00	04510	Terrain	0	340	340

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
03	73	40	13	00	04510	Coûts des travaux hors configuration pour le Tram de Liège	0	0	0
03	74	22	07	00	04510	Autres investissements / matériel divers	71	-71	0
03	73	40	26	00	04510	Investissements Extensions du Tram de Liège	0	0	0
03	73	10	03	00	04510	Investissements Sites propres et voies	11.112	140	11.252
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	11.183	409	11.592
							-	-	-
							-	-	-
						Titre III DEPENSES D'EMPRUNTS			
03	21	10	01	00	04510	Charges financières	1.182	0	1.182
03	91	10	01	00	04510	Remboursement des dettes à plus d'un an	2.090	0	2.090
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre III DEPENSES D'EMPRUNTS	3.272	0	3.272
							-	-	-
							-	-	-
						Sous programme 03.05 - Métro Léger de Charleroi et extension	54.792	-5.929	48.863
							-	-	-
							-	-	-

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-
03	12	11	07	00	04510	Charges d'infrastructures	1.720	-1.320	400
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	1.720	-1.320	400
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-
03	73	40	23	00	04510	Travaux routiers - Autres ouvrages	46.036	-4.513	41.523
03	74	10	02	00	04510	Matériel de transport	0	0	0
03	74	22	11	00	04510	Autres matériel divers	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	46.036	-4.513	41.523
							-	-	-
							-	-	-
						Titre III DEPENSES D'EMPRUNT S		-	-
03	21	10	02	00	04510	Charges financières liées aux investissements MLC	3.924	-96	3.829
03	81	70	01	00	04510	Charges financières (SWAP)	391	0	391
03	91	10	02	00	04510	Remboursement des dettes à plus d'un an	2.720	0	2.720
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre III DEPENSES	7.036	-96	6.940

						en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
						Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé		
						D'EMPRUNTS		
							-	-
							-	-
						Sous programme 03.06 - Gare de Namur	209	0
							-	-
							-	-
						Titre III DEPENSES D'EMPRUNTS		-
03	21	10	03	00	04510	Charges financières liées à la Gare de Namur	209	0
03	91	30	01	00	04510	Remboursement du Capital	0	0
							-	-
						TOTAL pour le Titre III DEPENSES D'EMPRUNTS	209	0
							-	-
							-	-
						PROGRAMME 04 - Transport scolaire	<u>67.301</u>	<u>580</u>
							-	-
							-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-
04	11	11	01	00	04510	Salaires bruts	2.315	71
04	11	12	01	00	04510	Charges sociales extra légalés	154	-58
04	11	20	01	00	04510	Charges sociales légales	555	33
04	12	11	01	00	04510	Autres charges liées au TS	1.006	-74
04	12	11	02	00	04510	Exploitants Transports scolaires	63.271	608

						en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
						Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Pro g	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé		
							-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	67.301	580
							-	-
							-	-
						PROGRAMM E 05 - Transport PMR	<u>5.276</u>	<u>42</u>
							-	-
							-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-
05	11	11	01	00	04510	Salaires bruts	42	83
05	11	12	01	00	04510	Charges sociales extra légalés	2	3
05	11	20	01	00	04510	Charges sociales légalés	10	21
05	12	11	01	00	04510	Autres charges liées au PMR	19	-1
05	31	32	01	00	04510	Exploitants PMR	5.203	-65
							-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	5.276	42
							-	-
							-	-
						PROGRAMM E 98 - Plan National pour le Relance et la Résilience	<u>48.047</u>	<u>9.374</u>
							-	-
							-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-
98	12	11	02	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son	0	0

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						attractivité - Rénover et étendre l'antenne de Châtelet - Dépenses courantes (Projet PRW 083c)			
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	0	0	0
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-
98	73	40	01	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Etendre l'infrastructure du tram de Liège - Dépenses en capital (Projet PRW 083b)	0	0	0
98	73	40	02	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Rénover et étendre l'antenne de Châtelet - Dépenses d'investissement (Projet PRW 083c)	0	0	0
98	73	40	03	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Verdir la flotte	48.047	-48.047	0

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						des bus - Dépenses d'investissement (Projet PRW 323)			
98	74	10	01	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Verdir la flotte des bus - Dépenses d'investissement (Projet PRW 323) Achats de matériel de transport	0	14.203	14.203
98	74	22	01	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Verdir la flotte des bus - Dépenses d'investissement (Projet PRW 323) Acquisitions d'autre matériel	0	0	0
98	72	00	01	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Verdir la flotte des bus - Dépenses d'investissement (Projet PRW 323) Constructions de bâtiments	0	43.219	43.219
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	48.047	9.374	57.421
							-	-	-

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
							-	-	-
						PROGRAMME 99 - Plan de Relance de la Wallonie	<u>100.630</u>	<u>-86.820</u>	<u>13.810</u>
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-
99	12	11	01	00	04510	Accélérer la trajectoire menant à la gratuité TEC pour les 18-24 ans, les 65 ans et +, et les BIM - Dépenses courantes (Projet PRW 082)	0	0	0
99	12	11	02	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Acquérir des bus - Dépenses courantes (Projet PRW 083d)	0	0	0
99	12	11	03	00	04510	Finaliser des infrastructures existantes ou nouvelles (BHNS Liège) - Dépenses courantes (Projet PRW 083e)	0	0	0
99	12	11	04	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Etendre l'infrastructure du tram de Liège - Dépenses	0	0	0

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						courantes (Projet PRW 083b)			
99	12	11	05	00	04510	Déployer une stratégie bas- carbone - "Acquisition de bus zéro émission pour le renouvellement de la flotte en régie" (PRW xxx)	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	0	0	0
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-
99	73	40	01	00	04510	Finaliser des infrastructures existantes ou nouvelles (BHNS-Busway Liège) - Dépenses d'investissement (Projet PRW 083e)	0	0	0
99	73	40	03	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Etendre l'infrastructure du tram de Liège - Dépenses d'investissement (Projet PRW 83b)	0	0	0
99	74	10	02	00	04510	Renforcer l'offre de	0	0	0

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						transport en commun et son attractivité - Acquérir des bus - Dépenses d'investissement (Projet PRW 083d)			
99	74	10	03	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Finaliser des infrastructures existantes ou nouvelles - BHNS-Busway Liège - Dépenses d'investissement (Projet PRW 083e)	0	0	0
99	74	10	04	00	04510	Déployer une stratégie bas-carbone - "Acquisition de bus zéro émission pour le renouvellement de la flotte en régie" (PRW xxx)	93.654	-80.344	13.310
99	73	10	01	00	04510	Renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité - Finaliser des infrastructures existantes ou nouvelles - BHNS-Busway Liège - Dépenses d'investissement (Projet PRW 083e)	6.976	-6.476	500
							-	-	-

						en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	
						Budget initial	Variation	Budget ajusté	
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	100.630	-86.820	13.810
							-	-	-
						TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1.260.702	-64.374	1.196.328
							-	-	-
						TOTAL Titre I DEPENSES COURANTES	862.797	13.471	876.268
							-	-	-
						TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	347.061	-75.262	271.799
							-	-	-
						TOTAL Titre III DEPENSES D'EMPRUNT S	50.844	-2.583	48.261
							-	-	-

IV.6 SOFICO

RECETTES

						en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
						Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé		
							-	-
						Programme 01 - RECETTES Générales	13.056	0
							-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-
01	26	10	01	00	04510	Intérêts divers	0	0
							-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	0	0
							-	-
						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS		-
01	96	10	01	00	04510	Emprunts	0	0
01	96	30	01	00	04510	Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg	13.056	0
							-	-
						TOTAL pour le Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	13.056	0
							-	-
						Programme 02 - RECETTES Pôle Routier	492.609	12.215
							-	-
							-	-

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
02	16	11	01	00	04510	PKPL - Directive Péages	370.795	930	371.726
02	16	20	03	00	04510	Budget - Wallonie - Shadow-toll HTVA	80.534	9.921	90.455
02	16	11	02	00	04510	Concessions autoroutières	24.368	-720	23.648
02	46	10	05	00	04510	Subvention BHNS - GW 22 avril 2020	0	0	0
02	16	20	04	00	04510	Budget - Wallonie - Shadow-toll TVA adjust	16.912	2.083	18.996
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	492.609	12.215	504.824
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		-	-
02	66	11	01	00	04510	Subides en capital RW - RS	0	0	0
02	66	11	02	00	04510		0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	0	0	0
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 03 - RECETTES Pôle Fluvial	26.555	6.251	32.806
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
03	16	20	01	00	04520	Budget - Wallonie - Ecluses , voie d'eau HTVA	21.947	-756	21.190

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
03	16	20	02	00	04520	Budget - Wallonie - Ecluses , voie d'eau TVA ajust	4.609	-159	4.450
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	26.555	-915	25.640
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		-	-
03	59	11	01	00	04520	Subides en capital (financement européen)	0	7.166	7.166
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	0	7.166	7.166
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 04 - RECETTES Pôle télécommunicati ons	10.135	0	10.135
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
04	16	11	01	00	04510	Réseau F.O.	9.409	0	9.409
04	16	11	02	00	04510	Pylônes multiopérateurs	726	0	726
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	10.135	0	10.135
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 05 - RECETTES Pôle énergie	6.366	-20	6.346
							-	-	-

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
05	16	11	01	00	04510	Centrales hydroélectriques	6.034	0	6.034
05	16	11	02	00	04510	Centrales éoliennes	333	-20	312
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	6.366	-20	6.346
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 99 - PRW	12.746	11.262	24.008
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
99	66	11	01	00	04510	Intempéries (PRW - 311)	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	0	0	0
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		-	-
99	66	11	02	00	04510	PRW 311- Tunnels	0	0	0
99	66	11	03	00	04510	PRW 311- Bassins d'orage	6.675	6.325	13.000
99	66	11	04	00	04510	PRW 90 - Corridors vélos	2.000	905	2.905
99	66	11	05	00	04510	PRW 80 - Plan Covoiturage	23	4.554	4.577
99	66	11	06	00	04510	PRW 84 - Feux tricolores	0	1.326	1.326
99	66	11	08	00	04510	PRW 133 - MAN	0	1.200	1.200
99	66	11	07	00	04510	PRW 87 - Télégestion OA & Ecluses	4.048	-3.048	1.000

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	12.746	11.262	24.008
							-	-	-
							-	-	-
						Titre III PRODUITS DES AVANCES		-	-
99	99	00	01	00	04510	Avance RW	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre III PRODUITS DES AVANCES	0	0	0
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 98 - PNRR	0	5.130	5.130
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I RECETTES COURANTES		-	-
98	66	11	01	00	04510	Subsides d'exploitation - RW	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	0	0	0
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		-	-
98	66	11	02	00	04510	Telecoms - 35 PAE (PRW - 132)	0	5.130	5.130
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	0	5.130	5.130
							-	-	-

						en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
						Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé		
							-	-
						Titre III PRODUITS DES AVANCES		-
98	99	00	01	00	04510	Avance RW	0	0
							-	-
						TOTAL pour le Titre III PRODUITS DES AVANCES	0	0
							-	-
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	561.468	34.837
							-	-
						TOTAL Titre I RECETTES COURANTES	535.666	11.280
							-	-
						TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	12.746	23.558
							-	-
						TOTAL Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	13.056	0
							-	-
						TOTAL Titre III PRODUITS DES AVANCES	0	0
							-	-

DEPENSES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
							-	-	-
						Programme 01 - Dépenses Générales	55.341	-4.171	51.170
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-
01	11	11	01	00	04510	Frais de personnel	7.351	0	7.351
01	12	11	01	00	04510	Frais de fonctionnement	1.451	0	1.451
01	12	50	01	00	04510	Précomptes & taxes	7.310	-216	7.094
01	21	10	01	00	04510	Charge de la dette	8.022	0	8.022
01	21	10	02	00	04510	Intérêts divers	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	24.134	-216	23.919
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-
01	74	10	01	00	04510	Investissement - fonctionnement	4.021	-3.955	66
01	91	10	01	00	04510	Remboursement de la dette	27.185	0	27.185
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	31.207	-3.955	27.252
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 02 - Dépenses Pôle routier	528.434	26.854	555.287
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
02	12	21	01	00	04510	Gestion des péages Viapass	47.845	0	47.845
02	14	10	01	00	04510	Réseau structurant - Génie civil	89.532	0	89.532
02	14	10	03	00	04510	Réseau structurant - Sel & service hivernal	9.760	0	9.760
02	14	10	08	00	04510	Réseau structurant - Plan lumière	29.250	0	29.250
02	14	10	09	00	04510	Réseau structurant - Energie	12.278	0	12.278
02	14	10	04	00	04510	Réseau structurant - Entretien tunnels	12.517	0	12.517
02	14	10	11	00	04510	Réseau structurant - ITS	5.400	0	5.400
02	14	10	02	00	04510	Réseau structurant - Electromécanique	5.220	0	5.220
02	14	10	06	00	04510	Concessions autoroutières	350	0	350
02	41	10	05	00	04510	Subvention BHNS - Remboursement à la Wallonie pour non-réalisation	23.582	2.025	25.607
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	235.734	2.025	237.759
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-
02	61	11	01	00	04510	Subides en capital RS - Remboursement à la Wallonie pour non-réalisation	31.700	0	31.700
02	73	10	02	00	04510	En-cours, plans antérieurs au PIMPT	2.357	6.823	9.180
02	73	10	03	00	04510	Nouvelles voiries - FEDER	543	-543	0
02	73	10	04	00	04510	Plan Mobipôle	1.372	342	1.714

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
02	73	10	05	00	04510	Plan Extension MAN	1.138	-1.138	0
02	73	10	06	00	04510	Signalétique touristique RS	0	0	0
02	73	10	07	00	04510	Ponts AD - Extension PIMPT	38.409	3.804	42.214
02	73	10	08	00	04510	PIMPT - GEOLOC (RS)	102.397	-46.764	55.633
02	73	10	09	00	04510	PIMPT - Ponts	0	0	0
02	73	10	10	00	04510	PIMPT - Tunnels	22.508	-1.110	21.398
02	73	10	11	00	04510	PIMPT - Sécurité	2.827	1.419	4.246
02	73	10	12	00	04510	PIMPT - Eclairage & signalisation	10.063	598	10.661
02	73	10	13	00	04510	PIMPT - Dispositifs Bruit	19.885	-6.630	13.254
02	73	10	14	00	04510	PIMPT - Bassins d'orage & plantation	0	1.767	1.767
02	73	10	15	00	04510	PIMPT - Concessions autoroutières	5.000	-1.858	3.142
02	73	10	16	00	04510	PIMPT - Raclages-poses additionnels	0	0	0
02	73	10	17	00	04510	PIMPT - MDA Infrastructures	2.500	2.036	4.536
02	73	10	18	00	04510	PIMPT - MDA Corridors vélos	0	0	0
02	73	10	19	00	04510	PIMPT - TEC	0	700	700
02	73	10	21	00	04510	Plan stratégique Aires autoroutières	2.000	8.000	10.000
02	73	10	22	00	04510	Plan stratégique Raclages-poses	50.000	0	50.000
02	73	10	23	00	04510	Plan stratégique Ponts (IMDM)	0	18.000	18.000
02	73	10	24	00	04510	Plan stratégique Tunnels	0	0	0
02	73	10	25	00	04510	Thématiques GW / DPR	0	24.383	24.383
02	73	10	26	00	04510	Réhabilitations urgentes et Autres dépenses	0	15.000	15.000
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	292.699	24.829	317.528

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 03 - Dépenses Pôle fluvial	13.381	-4.118	9.263
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-
03	14	10	04	00	04520	Ecluses d'Ampsin- Neuville	173	0	173
03	14	10	03	00	04520	Ecluses d'Ivoz- Ramet	142	50	192
03	14	10	02	00	04520	Ecluses de Lanaye	742	25	767
03	14	10	05	00	04520	Toutes voies	41	0	41
03	14	10	01	00	04520	Canal du Centre	3.693	-19	3.674
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	4.791	56	4.846
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-
03	73	20	04	00	04520	Ecluses d'Ampsin- Neuville	0	1.500	1.500
03	73	20	03	00	04520	Ecluses d'Ivoz- Ramet	1.460	-950	510
03	73	20	02	00	04520	Ecluses de Lanaye	207	0	207
03	73	20	05	00	04520	Toutes voies	20	-20	0
03	73	20	01	00	04520	Canal du Centre	6.904	-4.704	2.199
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	8.591	-4.174	4.416
							-	-	-
							-	-	-

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
						Programme 04 - Dépenses Pôle télécommunications	19.446	541	19.987
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-
04	14	10	01	00	04510	Télécommunications	4.264	-25	4.239
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	4.264	-25	4.239
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-
04	73	40	01	00	04510	Télécommunications	15.181	567	15.748
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	15.181	567	15.748
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 05 - Dépenses Pôle énergie	2.977	-1.812	1.165
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-
05	14	10	01	00	04510	Centrales hydroélectriques	1.977	-812	1.165
05	14	10	03	00	04510	Centrales éoliennes	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	1.977	-812	1.165

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-
05	73	40	01	00	04510	Energie	1.000	-1.000	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	1.000	-1.000	0
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 99 - PRW	19.548	9.623	29.170
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-
99	14	10	01	00	04510	Intempéries - Liaison E25/E40 (PRW - 311)	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	0	0	0
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-
99	73	10	00	00	04510	PRW 311- Tunnels	0	4.911	4.911
99	73	10	02	00	04510	PRW 311- Bassins d'orage	6.675	-1.553	5.122
99	73	10	03	00	04510	PRW 90 - Corridors vélos	0	0	0
99	73	10	04	00	04510	PRW 80 - Plan Covoiturage	4.048	775	4.823
99	73	10	05	00	04510	PRW 84 - Feux tricolores	325	8.260	8.585
99	73	10	06	00	04510	PRW 88 - Weight in Motion	0	500	500

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Pro g	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
99	73	10	07	00	04510	PRW 94 - Vitesses Dynamiques	0	500	500
99	73	10	08	00	04510	PRW 133 - MAN	6.500	-6.175	325
99	73	10	09	00	04510	PRW 87 - Télégestion OA & Ecluses	2.000	2.405	4.405
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	19.548	9.623	29.170
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 98 - PNRR	1.591	7.921	9.512
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-
98	14	10	01	00	04510		0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	0	0	0
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-
98	73	10	02	00	04510	Telecoms - 35 PAE (PRW - 132)	1.591	7.921	9.512
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	1.591	7.921	9.512
							-	-	-
							-	-	-
						TOTAL GENERAL DES DEPENSES	640.718	34.837	675.555
							-	-	-

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Pro g	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						TOTAL Titre I DEPENSES COURANTES	270.901	1.027	271.928
							-	-	-
						TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	369.817	33.810	403.627
							-	-	-

IV.7 AWSR

RECETTES

						en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	
						Budget initial	Variation	Budget ajusté	
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
							-	-	
						Programme 01 - RECETTES GENERALE S	5.493	258	5.751
							-	-	
						Titre I RECETTES COURANTE S		-	-
01	16	11	01	00	04510	Prestations aux entreprises - Formations et sponsoring	36	0	36
01	16	12	01	00	04510	Prestations aux particuliers - E-Learning	500	0	500
01	26	10	01	00	04510	Produits financiers (intérêts)	7	0	7
01	46	10	01	00	04510	Subvention RW - Fonctionneme nt - 2026	4.500	0	4.500
01	46	10	02	00	04510	Subvention RW - Fonctionneme nt solde 2025	450	0	450
01	46	10	03	00	04510	Subvention RW - FISIR - Projet supplémentair e	0	258	258
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTE S	5.493	258	5.751
							-	-	-
						TOTAL GENERAL	5.493	258	5.751

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Pro g	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						DES RECETTES			
							-	-	-
						TOTAL Titre I RECETTES COURANTE S	5.493	258	5.751
							-	-	-

DEPENSES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
							-	-	-
						Programme 01 - DEPENSES GENERALE S	3.407	0	3.407
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTE S		-	-
01	11	11	01	00	04510	Rémunération s	2.653	0	2.653
01	11	12	01	00	04510	Autres éléments de la rémunération	119	0	119
01	11	20	01	00	04510	Cotisations sociales	0	0	0
01	12	11	01	00	04510	Frais de bureau	80	0	80
01	12	11	02	00	04510	Informatique	98	0	98
01	12	11	03	00	04510	SBD - entretien bâtiment	12	0	12
01	12	11	04	00	04510	Frais de véhicules	75	0	75
01	12	11	05	00	04510	Frais généraux et assurances	120	0	120
01	12	12	01	00	04510	Loyer	228	0	228
01	12	50	01	00	04510	Précompte immobilier	19	0	19
01	12	50	02	00	04510	Charges fiscales d'exploitation	3	0	3
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTE S	3.407	0	3.407
							-	-	-
							-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
01	74	22	01	00	04510	Investissement informatique	0	0	0
01	74	10	01	00	04510	Investissement véhicules	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	0	0	0
							-	-	-
							-	-	-
						Programme 02 - DEPENSES MISSIONS	1.636	258	1.894
							-	-	-
							-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTE S		-	-
02	03	20	01	00	04510	Provision pour les Etats Généraux de la sécurité routière	10	0	10
02	12	11	01	00	04510	Enquêtes projets - Centre de connaissance	120	0	120
02	12	11	02	00	04510	Formateurs extérieurs	12	0	12
02	12	11	03	00	04510	Abonnement presse	15	0	15
02	12	11	04	00	04510	Soutien à la politique criminelle	5	0	5
02	12	11	05	00	04510	Frais de communication et sensibilisation	1.347	0	1.347
02	12	11	06	00	04510	Prestation Médecine du DAC	127	0	127
02	12	11	07	00	04510	Evaluation campagne - subside complémentaire	0	53	53

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
02	12	11	08	00	04510	Diffusion média - Subside complémentai re	0	206	206
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTE S	1.636	258	1.894
							-	-	-
						TOTAL GENERAL DES DEPENSES	5.043	258	5.301
							-	-	-
						TOTAL Titre I DEPENSES COURANTE S	5.043	258	5.301
							-	-	-
						TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	0	0	0
							-	-	-

IV.8 PAC

RECETTES

						en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
						Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod éco 12	cod éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé		
							-	-
						Programme 01 - RECETTES GENERALE S	4.500	689
							-	-
							-	-
						Titre I RECETTES COURANTE S		-
01	06	00	01	00	04520	Recettes courantes diverses non ventilées	0	0
01	28	10	02	00	04520	Redevances de concessions domaniales diverses	2.400	0
01	28	30	03	00	04520	Produits de locations de terres	5	0
01	38	10	03	00	04520	Péages pour tonnages manipulés et pour tonnages manquants	420	0
01	46	40	01	00	04520	Subsides en provenance de SOWAFINA L pour la couverture des charges d'intérêts des emprunts	98	0
							-	-
						TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTE S	2.923	0
							-	-
							-	-

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		-	-
01	59	11	01	00	04520	Aides à l'investisseme nt de l'UE - aménagement des zones portuaires	0	0	0
01	66	11	01	00	04520	Aides à l'investisseme nt de la RW - aménagement des zones portuaires	650	1.189	1.839
01	66	41	01	00	04520	Subsides en provenance de SOWAFINA L pour le rembourseme nt des emprunts	427	0	427
01	66	41	05	00	04520	Aides à l'investisseme nt - SOWAFINA L 3	500	-500	0
01	77	20	01	00	04520	Ventes d'autres matériels	0	0	0
							-	-	-
						TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	1.577	689	2.266
							-	-	-
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	4.500	689	5.189
							-	-	-
						TOTAL Titre I RECETTES COURANTE S	2.923	0	2.923

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR
							Budget initial	Variation	Budget ajusté
N° Prog	cod e éco 12	cod e éco 34	N° Ordr e	SS N° Ordr e	Code fonctionn el	Libellé			
							-	-	-
						TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	1.577	689	2.266
							-	-	-

DEPENSES

						en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR		
						Budget initial		Variation		Budget ajusté		
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
							-	-	-	-	-	-
						Programme 01 - Fonctionnel	643	643	40	40	683	683
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-	-	-	-
01	01	00	01	00	04520	Dépenses non ventilées	0	0	0	0	0	0
01	11	11	01	00	04520	Rémunération et allocation du personnel	280	280	0	0	280	280
01	11	20	02	00	04520	Charges sociales légales (cotisations)	75	75	0	0	75	75
01	11	31	01	00	04520	Autres charges sociales	5	5	-3	-3	3	3
01	11	40	01	00	04520	Autres éléments et avantages de la rémunération (ATN, CR, cadeaux, teambuilding)	0	0	6	6	6	6
01	12	11	01	00	04520	Rémunérations, indemnités et assurances aux président, administrateurs et commissaires du	80	80	0	0	80	80

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
						Gouvernement						
01	12	11	02	00	04520	Frais divers liés au fonctionnement du Conseil d'administration et du Comité de direction	5	5	0	0	5	5
01	12	11	03	00	04520	Dépenses de consommation énergétique	20	20	0	0	20	20
01	12	11	04	00	04520	Location de locaux, entretiens, charges complémentaires y liées	20	20	0	0	20	20
01	12	11	05	00	04520	Frais de média et de communication	26	26	0	0	26	26
01	12	11	06	00	04520	Assurances pour bâtiments et installations du Port	15	15	0	0	15	15
01	12	11	07	00	04520	Etudes, accès, matériel, équipement et maintenances informatiques	65	65	0	0	65	65
01	12	11	08	00	04520	Frais de représentation, de déplacement et de transport	5	5	-2	-2	3	3

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Or dre	SS N° Or dre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
01	12	11	09	00	04520	Frais de réunion et d'organisation de séminaires	0	0	0	0	0	0
01	12	11	10	00	04520	Frais divers de matériel, matériel roulant et fournitures	22	22	0	0	22	22
01	12	11	11	00	04520	Frais de bureaux divers	10	10	0	0	10	10
01	12	11	12	00	04520	Organes de contrôle (réviseur d'entreprises)	9	9	4	4	13	13
01	12	11	13	00	04520	Formation professionnelle du personnel	0	0	0	0	0	0
01	12	11	14	00	04520	Assurances relatives au personnel et affiliation du personnel au service de santé administrative	6	6	0	0	6	6
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	643	643	5	5	648	648
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-	-	-	-
01	74	22	02	00	04520	Acquisition de	0	0	0	0	0	0

						en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR		
						Budget initial		Variation		Budget ajusté		
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
						matériel informatique						
01	72	90	01	00	04520	Travaux sur immeuble	0	0	35	35	35	35
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	0	0	35	35	35	35
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Programme 02 - Missions du port	4.139	4.139	649	649	4.789	4.789
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre I DEPENSES COURANTES		-	-	-	-	-
02	01	00	01	00	04520	Dépenses courantes non ventilées	2	2	-2	-2	0	0
02	12	11	01	00	04520	Frais financiers divers	0	0	0	0	0	0
02	12	11	02	00	04520	Honoraires de justice divers	20	20	5	5	25	25
02	12	11	03	00	04520	Honoraires d'architectes et audit bâtiments	20	20	10	10	30	30
02	12	11	04	00	04520	Honoraires de géomètres	0	0	35	35	35	35
02	12	11	05	00	04520	Honoraires fiduciaires	24	24	27	27	51	51
02	12	11	06	00	04520	Honoraires secrétariat social	0	0	25	25	25	25

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Or dre	SS N° Or dre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
02	14	20	01	00	04520	Réparation et entretien d'ouvrages hydrauliques et des zones portuaires	548	548	175	175	723	723
02	14	20	02	00	04520	Réparation et entretien de bâtiments concédés	90	90	310	310	400	400
02	21	10	01	00	04520	Charges d'intérêts diverses	0	0	0	0	0	0
02	21	30	02	00	04520	Charges d'intérêts liées aux emprunts SOWAFINAL	106	106	0	0	106	106
02	24	20	02	00	04520	Location de terrains au secteur des administrations publiques	75	75	0	0	75	75
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	885	885	585	585	1.470	1.470
							-	-	-	-	-	-
							-	-	-	-	-	-
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL		-	-	-	-	-
02	01	00	02	00	04520	Dépenses en capital non ventilées	0	0	0	0	0	0
02	71	32	01	00	04520	Achat de bâtiments existants à	0	0	0	0	0	0

							en milliers EUR		en milliers EUR		en milliers EUR	
							Budget initial		Variation		Budget ajusté	
N° Pr og	co de éc o 12	co de éc o 34	N° Or dre	SS N° Or dre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
						d'autres secteurs						
02	73	40	03	00	04520	Travaux sur autres ouvrages	2.783	2.783	64	64	2.848	2.848
02	74	22	03	00	04520	Acquisition de matériel divers	0	0	0	0	0	0
02	91	31	01	00	04520	Remboursements des emprunts SOWAFINAL	471	471	0	0	471	471
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	3.255	3.255	64	64	3.319	3.319
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4.782	4.782	689	689	5.471	5.471
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL Titre I DEPENSES COURANTES	1.527	1.527	590	590	2.117	2.117
							-	-	-	-	-	-
						TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	3.255	3.255	99	99	3.354	3.354
							-	-	-	-	-	-

V NOTE DE GENRE

Le 11 avril 2014, le Parlement wallon a adopté le Décret portant sur l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques régionales. Cette législation découle d'un constat, celui de la persistance d'inégalités découlant de différences socialement construites entre les femmes et les hommes. Le Décret du 11 avril 2014 vise à apporter des réponses à travers des pratiques de gender mainstreaming et de gender budgeting, afin de mesurer l'impact de ces inégalités dans nos processus politiques.

V.1. INTRODUCTION

Conformément à l'obligation décréte incombant au Gouvernement wallon de prévoir une méthode permettant d'intégrer la dimension de genre dans le cycle budgétaire, un groupe de travail a vu le jour en 2022. A la suite des travaux de ce groupe de travail, il a été décidé d'établir un **mécanisme de catégorisation** du type de crédit en fonction de la dimension de genre. Ainsi, depuis l'élaboration du budget initial 2024, chaque Ministre déposant est invité à procéder à cette catégorisation dans ses domaines fonctionnels.

Cet exercice consiste concrètement en une classification des crédits budgétaires afférents aux domaines fonctionnels à partir de trois codes distincts :

- **Code 1** - Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes.
- **Code 2** - Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes.
- **Code 3** - Dépense à « genre », susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes.

Cette codification est reprise dans la colonne « genre » des tableaux budgétaires.

Complémentairement à cet exercice de quantification des budgets genrés, un travail plus approfondi sur les domaines fonctionnels classés en catégorie de code 3 devra être initié. Il s'agit de la partie quantitative du travail de catégorisation. Il reviendra éventuellement aux référents genre ou bien à la cellule égalité des chances du SPW d'effectuer cette analyse qualitative plus fine.

V.2. DIVISION ORGANIQUE 14 - MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES

La mobilité est un aspect de la vie quotidienne de tous les citoyens et citoyennes, elle implique nécessairement d'apporter une attention spécifique à l'ensemble de la société. Dans ce contexte, une attention particulière est accordée à l'intégration de la dimension de genre et à l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur des transports en général et des déplacements en particulier.

En effet, les femmes se déplacent de manière différente des hommes, elles utilisent notamment les transports en commun d'une manière spécifique qui ne correspond pas toujours à la manière dont ces transports sont organisés. Par exemple, les déplacements des femmes sont rarement à but unique comme se rendre sur leur lieu de travail mais se combinent habituellement avec d'autres déplacements vers les écoles, crèches, magasins, et l'écart se creuse lorsque les enfants sont en bas-âge. Les horaires de déplacement sont aussi différents entre les hommes et les femmes, ou encore les femmes se déplacent davantage accompagnées de leurs enfants.

Les femmes se déplacent aussi différemment des hommes dans les espaces publics. Elles sont surtout aussi confrontées à un sentiment d'insécurité, ce qui affecte considérablement leur mobilité. La politique de la mobilité et des infrastructures doit assurer aux femmes un usage égalitaire et sécurisé des espaces publics.

La politique du genre dans les compétences de la mobilité et des infrastructures se traduit par des actions sur l'accessibilité aux réseaux des transports en commun, l'intermodalité, la proximité de services, l'éclairage public, la sécurisation des espaces publics et des transports en commun. Si ces actions sont opérationnalisées au départ d'articles de base non spécifiquement identifiés comme « genrés », elles sont élaborées en considération du genre, voire au départ d'une préoccupation de genre et contiennent alors implicitement des actions genrées. Ces actions se déclinent à travers plusieurs programmes et articles de base.

PROGRAMME 14.045 - TRANSPORT URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE

Le programme 45 de la DO14 a trait à la prise en charge des dépenses générées par l'organisation des transports publics en Région wallonne. Si des mesures peuvent avoir parfois comme premier objectif de faciliter la mobilité

des femmes, il n'est pas aisé de déterminer les budgets spécifiquement dédiés à la politique du genre car les mesures améliorent la mobilité en général.

Il est néanmoins possible de déterminer plus spécifiquement les grands axes de la politique genre menée dans le secteur :

- L'organisation des transports scolaires permet à tous les membres d'un ménage de travailler, sans avoir à s'inquiéter du déplacement des enfants ;
- L'attention accordée ces dernières années à la mobilité en milieu rural ;
- Les investissements d'infrastructure sur le réseau des transports en commun (aménagement d'abris bus sécurisés, aménagement de gares de correspondance, ...) ;
- L'acquisition de bus adaptés notamment à l'embarquement de poussettes d'enfants
- Le renforcement de lignes ou la mise en place de navettes spécifiques vers les zonings de manière à favoriser la mobilité des travailleurs/travailleuses non motorisés vers leur lieu de travail ;
- Les investissements réalisés par l'OTW pour adapter ses infrastructures aux travailleuses, et notamment les conductrices de bus ;

PROGRAMME 14.049 – RESEAU ROUTIER, AUTOROUTIER ET VOIES HYDRAULIQUES – CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DU RESEAU

Partie prenante de la politique des déplacements, les aménagements routiers impliquent de facto la prise en compte de la dimension du genre. Des aménagements aussi diversifiés que la réfection des voiries régionales et communales, la mise en place d'un réseau cyclable le long des voiries régionales, l'aménagement de parkings de covoiturage près des entrées d'autoroutes, la sécurisation des espaces publics, l'éclairage, sont autant d'exemple de la concrétisation de la politique genre au sein de la DO 14.049.

La mesure n°12 du plan genre vise à renforcer la sécurité des Ravels de manière à garantir leur utilisation égalitaire. Le RAVel permet généralement de relier des villes mais il se trouve en grande partie dans la campagne. Il est généralement bordé d'arbres, taillis et végétation. Son utilisation nocturne est donc rare et peu sécurisante pour des cyclistes, randonneuses, joggeuses, ...

En suite d'une étude confiée à l'IWEPS pour l'élaboration d'un tableau de bord de la mobilité active, un observatoire doit être mis en place. Le rapport final de l'étude de l'IWEPS « Vers une mobilité active et inclusive en Wallonie : analyse qualitative des pratiques et usages de femmes » a été publié fin juillet 2024. Les résultats de cette étude seront pris en compte lors de l'élaboration de la nouvelle vision « FAST 2050 ».

Dans le cadre de la rénovation des bâtiments dits techniques du SPW MI, une attention est portée particulièrement sur les travaux relatifs aux sanitaires et aux vestiaires pour la gente féminine.

V.3. DIVISION ORGANIQUE 17 – AFFAIRES INTÉRIEURES

Intégration de la dimension de genre dans les politiques de cohésion sociale et de soutien aux pouvoirs locaux

Les pouvoirs locaux, appelés à intégrer une perspective de genre dans leurs politiques, bénéficient de plusieurs dispositifs budgétaires visant à promouvoir l'inclusion sociale, la formation des agents publics et l'accompagnement des citoyens vulnérables. Cette approche vise à garantir une meilleure adaptation des services publics aux besoins spécifiques de tous les publics, y compris ceux qui sont plus exposés à des situations de précarité.

DF 091.046 – Dotation au Fonds Spécial de l'Aide Sociale (CPAS)

La dotation au Fonds Spécial de l'Aide Sociale permet aux CPAS d'offrir un accompagnement aux citoyens les plus vulnérables. Souvent, les femmes — en particulier les mères seules et les femmes âgées — sont davantage représentées parmi les bénéficiaires. Ces crédits jouent un rôle déterminant dans l'atténuation des inégalités socio-économiques, offrant un soutien direct adapté aux réalités spécifiques des personnes aidées. L'évolution vers une prise en compte plus systématique des besoins genrés dans l'aide sociale constitue ainsi une orientation prometteuse.